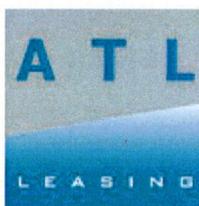


# ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars  
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar  
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène  
Registre du Commerce : B157711996  
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 06/04/2017 et confirmée le 09/06/2017

## Document de référence « ATL 2017 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le **30 JUIN 2017** sous le **№ 17 - 002 /** en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

### Responsable de l'information

**M. Raouf HARZI**, Directeur du contrôle de gestion et suivi des risques  
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène  
Tél : 70 135 036 – Fax: 71 235 050

### Intermédiaire en bourse chargé du document de référence



GROUPE ATB

Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis  
Tél : (+216) 70 020 260 – Fax : (+216) 70 020 299  
E-mail : [afc@afc.fin.tn](mailto:afc@afc.fin.tn)  
Site web : [www.afc.com.tn](http://www.afc.com.tn)

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de l'AFC intermédiaire en bourse – Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)



## **SOMMAIRE**

<b>PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....</b>	<b>7</b>
I.1 Responsable du document de référence.....	7
I.2 Attestation du responsable du document de référence .....	7
I.3 Responsables du contrôle des comptes.....	7
I.4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence.....	10
I.5 Responsable de l'information .....	10
<b>CHAPITRE II : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL .....</b>	<b>11</b>
II.1 Renseignements de caractère général concernant l'ATL .....	11
II.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la société.....	22
II.3 Evolution du capital social.....	22
II.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 22/05/2017.....	23
II.4.1 Structure du capital et des droits de vote au 22/05/2017.....	23
II.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 22/05/2017 .....	23
II.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 22/05/2017 .....	24
II.4.4 Nombre d'actionnaires au 22/05/2017 .....	24
II.5 Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2016 .....	25
II.5.1 Présentation générale du groupe ATB .....	25
II.5.2 Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2016.....	32
II.5.3 Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2016.....	34
II.5.4 Relations avec les autres parties liées au 31/12/2016 (autres que les sociétés du groupe).....	36
II.5.5 Transferts de ressources .....	37
II.6 Dividendes.....	39
II.7 Marché des titres.....	39
II.8 Notation de la société.....	40
<b>CHAPITRE III : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ....</b>	<b>50</b>
III.1 Présentation de la société .....	50
III.2 Organisation de la société.....	50
III.2.1 Organigramme et contrôle interne.....	50
III.2.2 Système d'information .....	53
III.3 Description de l'activité .....	54
III.3.1 Activité de la société au 31/12/2016.....	54

III.3.2 Indicateurs d'activité au 31/03/2017.....	57
III.4 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité .....	58
III.5 Dépendance de l'émetteur.....	59
III.6 Matrice SWOT .....	61
III.7 Litige ou arbitrage en cours.....	61
III.8 Evolution de l'effectif de la société.....	61
III.9 Politique d'intéressement et de formation du personnel.....	62
III.10 Politique d'investissement.....	62
<b>CHAPITRE IV : PATRIMOINE- SITUATION FINANCIERE- RESULTAT .....</b>	<b>63</b>
IV.1 Patrimoine de la société au 31/12/2016.....	63
IV.1.1 Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles.....	63
IV.1.2 Immobilisations financières.....	65
IV.1.3 Créances issues d'opérations de leasing.....	65
IV.2 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2016.....	66
IV.3 Etats financiers comparés au 31 Décembre .....	67
IV.3.1 Bilan comparé arrêté au 31 Décembre .....	68
IV.3.2 Etat des engagements hors bilan comparés arrêté au 31 décembre.....	69
IV.3.3 Etat de résultat comparé arrêté au 31 décembre.....	70
IV.3.4 Etat de flux de trésorerie comparé arrêté au 31 décembre.....	71
IV.3.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 .....	72
IV.3.6 Rapport général et spécial des commissaires aux comptes .....	118
IV.3.7 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016.....	126
IV.3.8 Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016.....	131
IV.3.9 Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 .....	132
IV.4 Les engagements financiers au 31/12/2016.....	133
IV.5 Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2016 .....	134
IV.6 Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire « ATL 2017/1 ».....	136
IV.7 Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 Décembre .....	137
IV.8 Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2016.....	138
IV.9 Affectation des résultats des trois derniers exercices .....	139
IV.10 Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation .....	139
IV.11 Evolution du bénéfice net.....	139
IV.12 Evolution des dividendes .....	139
IV.13 Evolution de la marge brute d'autofinancement .....	140
IV.14 Indicateurs de gestion et ratios.....	140
IV.15 Comportement boursier de l'action ATL.....	142

## **CHAPITRE V : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES..... 143**

V.1 Conseil d'administration.....	143
V.1.1 Membres des organes d'Administration .....	143
V.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société.....	143
V.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction.....	143
V.1.4 Mandats des membres des organes d'administrateurs et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés .....	144
V.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société ou l'Etablissement qu'ils représentent .....	144
V.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2016 .....	144
V.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2016 .....	144
V.2.1 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2016.....	145
V.3 Contrôle .....	145
V.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital.....	145

## **CHAPITRE VI : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR ..... 146**

VI.1 Evolution récente et Orientations.....	146
VI.1.1 Evolution récente.....	146
VI.1.2 Orientations .....	146
VI.2 Les perspectives d'avenir.....	146
VI.2.1 Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2015-2020 par rapport aux informations prévisionnels 2017-2022 .....	147
VI.2.2 Analyse des performances réalisées au 31/03/2017 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2017.....	150
VI.2.3 Les hypothèses de prévisions retenues .....	150
VI.2.4 Les états financiers prévisionnels .....	156
VI.2.5 Marge brute d'autofinancement.....	158
VI.2.6 Evolution des créances classées.....	159
VI.2.7 Indicateurs et ratios prévisionnels .....	160
VI.3 Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnels .....	161

## PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 Dinars, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient 32,62% de son capital au 31/12/2016.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Au 31/12/2016, l'encours financier s'est élevé à 495 MDT pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 3 339 MDT, soit une part de marché de 14,8%. Concernant les mises en en force, l'ATL détient 14,4% de part de marché avec 269MDT, pour un total de 1 862MDT pour le marché.

Durant le premier trimestre de l'année 2017, les approbations ont augmenté de 6,6% par rapport à la même période de 2016, passant de 93MDT à 99,2MDT. Les mises en force ont connu une hausse de 30% par rapport à la même période de 2016, pour s'établir à 100,9 MDT contre 77,6 MDT au 31/03/2016.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers l'émission des emprunts obligataires. L'encours des emprunts obligataires au 31/12/2016 s'élève à 311,9MDT.

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB (tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total des engagements sur la clientèle) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / CDL) ont évolué comme suit :

	2016	2015	2014
<b>Ratio des créances classées</b>	7,4%	7,6%	8,6%
<b>Ratio de couverture des créances classées</b>	73,4%	70,5%	71,2%

## Mise en conformité de l'ATL par rapport à la nouvelle Loi Bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016

L'analyse des nouvelles dispositions de la nouvelle loi bancaire et le degré de conformité de l'ATL par rapport à cette dernière a permis de relever ce qui suit :

- Mode de gouvernance

Le Conseil d'administration réuni en date du 23/05/2017 a procédé à la cooptation de M. Ferid ABBES en tant qu'administrateur en remplacement de la société SEFINA SICAF démissionnaire et à sa nomination en tant que Président du Conseil.

M. Slimene BETTAIEB a été nommé en tant que Directeur Général par le conseil d'administration du 10/04/2017.

- Changement d'appellation du comité de stratégie et de rémunération

Le Conseil approuve le changement de l'appellation de ce comité pour devenir « comité de nomination et de rémunération » doté des nouvelles attributions définies par la nouvelle Loi Bancaire.

- Activité IJARA

Rappelons que l'ATL a informé, depuis 2010, la BCT de l'ouverture d'une fenêtre « Leasing Islamique ».

Le Conseil a décidé de réexaminer ce point après la parution de la circulaire de la BCT qui va régir cette activité et après évaluation de l'activité de cette fenêtre leasing islamique au niveau de la société.

- Nouvelles règles prudentielles des prises de participation

L'ATL a une seule participation (auprès de la SARI) qui ne répond pas aux nouvelles règles prudentielles, qui doit être régularisée au plus tard le 11/07/2019.

A ce jour, l'ATL détient 30% du capital de la SARI. Le Conseil d'administration, réuni en date du 10/04/2017, a autorisé la cession de 10% du capital de ladite société à une société du groupe ATB.

## CHAPITRE I : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### I.1 Responsable du document de référence

**M. Slimene BETTAIEB**

**Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease**

### I.2 Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

**Arab Tunisian Lease**

**Directeur Général**

**M. Slimene BETTAIEB**



### I.3 Responsables du contrôle des comptes

#### Etats financiers 2014, 2015 et 2016 :

- La Générale d'Audit et de Conseil, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, Membre de CPA International  
Adresse: 9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville 1002 Tunis
- Financial Audit & Consulting, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Adresse: 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana.

#### Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2014 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M.Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces

insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

**3.** En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

#### **Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2015**

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserve.

#### **« Motif de l'opinion avec réserve :**

Les méthodes comptables arrêtées par l'ATL prévoient, lors de l'estimation des provisions requises en couverture des risques liés aux engagements douteux, la considération de la valeur d'expertise du matériel récupéré suite à la résiliation des contrats de leasing.

Le principe de cohérence suppose la sélection et l'application homogènes des mêmes méthodes comptables pour des transactions et autres événements semblables se produisant dans des circonstances similaires.

La substance de l'opération de récupération des biens donnés en leasing implique, pour la société, un recouvrement desdits actifs par le biais d'une transaction de vente, et ce, indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

En conséquence, la non considération par l'ATL, au même titre que les biens mobiliers, de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent constitue, à notre avis, une rupture de cohérence et d'homogénéité dans l'application des traitements comptables.

Ainsi, la non constatation par l'ATL, en 2015, de la reprise de provision induite par la considération de la valeur d'expertise dudit bien immobilier a eu pour effet de minorer le résultat net de l'exercice à hauteur de 645 775 DT. »

Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont évoqué un autre point à savoir :

#### **« Paragraphe descriptif d'autres questions:**

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°41 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 28 avril 2016.

En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 29 avril 2016. »

### Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2016 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

#### « **Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la Note 42 aux états financiers qui décrit deux éventualités dont l'issue finale ne peut actuellement être anticipée et qui indique qu'aucune provision pour risque n'a été, en conséquence, constituée à leur égard. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point. »

### Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

### Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit & Conseil

M. Chiheb GHANMI



Financial Auditing & Consulting

M. Mohamed Neji HERGLI



#### I.4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

Le Directeur Général

M.Ferid Ali Ben BRAHIM



#### I.5 Responsable de l'information

M. Raouf HARZI

Directeur du contrôle de gestion et suivi des risques

Tel : 70 135 036 – Fax : 71 235 050



## CHAPITRE II : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

### II.1 Renseignements de caractère général concernant l'ATL

<b>Dénomination sociale</b>	Arab Tunisian Lease
<b>Siège social</b>	Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
<b>Téléphone</b>	(+216) 70 135 000 / (+216) 71 767 300
<b>Site Web</b>	www.atl.com.tn
<b>Adresse électronique</b>	atl.lease@atl.com.tn
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Législation particulière applicable</b>	La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.
<b>Date de constitution</b>	04/12/1993
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Objet social</b>	<p>La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.</p> <p>Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.</p> <p>Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus-</p>
<b>Registre de commerce</b>	B15771/1996
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Capital social</b>	Au 31/12/2016, le capital social de l'ATL s'élève à 25 000 000 dinars, divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.
<b>Matricule fiscale</b>	492439 N/A/M/000
<b>Régime fiscal</b>	Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.
<b>Lieux de consultation des documents</b>	<b>Siège de la société :</b> La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
<b>Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing</b>	M. Raouf HARZI, Directeur du contrôle de gestion et suivi des risques Adresse mail : harzi_r@ATL.com.tn Tél : 70 135 036 Fax : 71 235 050

## **Clauses statutaires particulières :**

### **Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts tel que modifié par l'AGE du 17/01/2017) :**

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/ 10 du capital.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

## **ASSEMBLEES GENERALES**

### **Dispositions communes aux Assemblées Générales (article 26 des statuts) :**

#### **1. Assemblées Constitutives, Ordinaires et Extraordinaires**

Les Assemblées générales sont constitutives, Ordinaires et Extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

#### **2. Convocation des Assemblées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du conseil d'administration, au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- 1) Le ou les commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote, après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les convocations doivent être faites dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

### **3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale**

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire.

La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

### **4. Règlements des Assemblées Générales**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, et sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'assemblée est composé ainsi, du président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

### **5. Ordre du jour de l'Assemblée**

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social. Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

## **6. Droit au vote de l'Assemblée Générale**

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

## **7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale**

Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- ✓ La date et le lieu de sa tenue
- ✓ Le mode de convocation
- ✓ L'ordre du jour
- ✓ La composition du bureau
- ✓ Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint
- ✓ Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale
- ✓ Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le résident du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

La société s'engage à conformer l'article 26 de ses statuts aux dispositions de l'article 281 du Code des Sociétés Commerciales.

## **Assemblées Générales Ordinaires–Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 17/01/2017) :**

### **1. Assemblée Générale Ordinaire**

#### **a) Constitution de l'Assemblée Ordinaire**

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

#### **b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière Générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

- 1) Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon Générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées du rapport des commissaires aux comptes à peine de nullité.

- 2) Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.
- 3) Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.
- 4) Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.
- 5) Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.
- 6) Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration.
- 7) Elle approuve ou désapprouve les conventions visées aux articles 22 et 24 ci-dessus après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur ces opérations.
- 8) Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## **2. Assemblée Générale Extraordinaire :**

### **a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins, sur première convocation, la moitié **(1/2)** du capital et sur deuxième convocation le tiers **(1/3)** du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers **(2/3)** des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

### **b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration la réalisation de toute augmentation de capital qu'elle décide.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sur proposition du conseil d'administration et conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

### **Transmission des actions (article 10 des statuts) :**

1- La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur son compte.

2- La cession des actions est libre.

3- Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

### **Indivisibilité des actions (article 11 des statuts) :**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants-droit d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun, ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de présenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et nu-proprétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-proprétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

#### **Droits de l'action (article 12 des statuts) :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises et en outre, à une part dans les bénéfices.

**Il est à signaler que l'AGE tenue le 17/01/2017, a décidé dans sa première résolution d'adopter les modifications des statuts de la société afin de les conformer aux dispositions de la nouvelle loi bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016, et ce notamment au niveau des articles suivants :**

#### **Article 15 : Composition du Conseil d'Administration**

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de Trois membres au moins et Douze membres au plus nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires. La qualité d'actionnaire à la société n'est pas requise pour être membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil doit comporter au moins deux membres indépendants des actionnaires et un membre représentant des petits porteurs au sens de la législation et la réglementation régissant le marché financier.

Les personnes morales actionnaires de la société peuvent faire partie du Conseil d'Administration, elles sont tenues de nommer des représentants permanents soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient administrateurs en leurs noms propres et ce sans préjudice de la responsabilité solidaire des personnes morales représentées.

Lorsqu'un représentant d'une personne morale membre du conseil d'administration perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci doit de pourvoir à son remplacement.

L'administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la société doit en informer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

La société peut demander la réparation du dommage qu'elle a subi en raison du cumul des fonctions. Son droit à réparation se prescrit par trois ans à compter de la prise des nouvelles fonctions.

Le Conseil a la faculté aussi de désigner, un conseiller (ou plusieurs) en raison de son (leur) expérience et de sa (leur) compétence. Cette nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le conseiller participe aux réunions du Conseil d'Administration avec une voix consultative et peut être chargé de toutes missions dans l'intérêt de la société.

Il bénéficie des avantages d'un administrateur.

Sa nomination est pour une durée n'excédant pas le mandat du conseil d'administration.

En sus des registres et documents prévus par la législation en vigueur, la société doit tenir un registre mentionnant les noms, prénoms et adresses de chacun des administrateurs en ce compris les représentants permanents des personnes morales administrateurs, du Président du Conseil et du Directeur Général.

#### **Article 16 : Durée des fonctions – vacances**

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de Trois ans ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générales Ordinaires consécutives.

La nomination des membres du conseil d'administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du conseil.

Le mandat des deux administrateurs indépendants ainsi que celui de l'administrateur représentant les petits porteurs est renouvelable une seule fois. Le mandat des autres membres du Conseil est renouvelable sans restriction.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou toute autre cause, le Conseil peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Cette nomination est soumise obligatoirement à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil sont considérés valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, une Assemblée Générale est convoquée immédiatement par le reste des membres du conseil, en vue de combler l'insuffisance du nombre des membres du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le ou les commissaires aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale pour procéder aux nominations nécessaires ou ratifier les nominations effectuées par le Conseil d'Administration.

La société s'engage à conformer l'article 16 de ses statuts aux dispositions de l'article 195 du Code des Sociétés Commerciales.

#### **Article 17 : Président du Conseil – Vice-Président- Secréariat**

Le mode de gouvernance de la société prévoit la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général en conformité avec les dispositions des articles 216 à 221 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres actionnaires de la société, un Président personne physique.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il préside, en outre, les réunions des assemblées générales. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société ainsi qu'à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

Celui-ci est nommé pour une durée qui ne serait excéder celle de son mandat de membre du conseil d'administration et peut être réélu pour un ou plusieurs mandats sous réserve des cas de démission ou de révocation.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Conseil peut désigner, s'il juge utile un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres.

Le Conseil désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

En cas d'absence de son Président, le conseil désigne pour chaque séance un de ses membres présents pour assurer les fonctions de président.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de président. Cette délégation est donnée pour une durée limitée à trois mois renouvelable une seule fois.

En cas de décès, cette délégation vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Si le Président du Conseil d'Administration est désigné au poste de gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société, il doit dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le conseil d'administration

de la société de cette désignation. Le conseil d'administration doit informer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

La société peut demander la réparation du dommage qu'elle a subi en raison du cumul des fonctions. Son droit à réparation se prescrit par trois ans à compter de la prise des nouvelles fonctions.

#### **Article 20 : Missions et Pouvoirs du Conseil**

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de la société et les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre. Dans ce cadre, il est investi, particulièrement, des missions suivantes :

- 1) Il procède à l'examen du dispositif de gouvernance de la société, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices ont été prises pour remédier aux éventuelles défaillances ;
- 2) Il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ;
- 3) Il procède à la mise en place des procédés de mesure du degré d'adéquation des fonds propres à la nature et au volume des risques encourus par la société ainsi que des politiques de gestion de la trésorerie ;
- 4) Il procède à la mise en place d'un dispositif adéquat de contrôle de la conformité aux exigences légales et réglementaires régissant l'activité et veille à sa mise en œuvre ;
- 5) Il met en place un dispositif adéquat de contrôle interne, de procédures administratives et comptables saines et de politiques et pratiques de rémunération permettant et favorisant une gestion saine et efficace des risques et veille à sa mise en œuvre.
- 6) Il procède à la mise en place d'une politique formalisée et écrite en matière de gestion des conflits d'intérêts.
- 7) Il désigne, parmi ses membres, un comité d'audit composé d'au moins trois membres dont un administrateur indépendant assurant la présidence.
- 8) Il désigne, parmi ses membres, un comité des risques composé d'au moins trois membres dont un administrateur indépendant assurant la présidence.
- 9) Il peut décider, sur proposition de son Président, la création d'autres comités chargés de missions spécifiques.
- 10) Il désigne, sur proposition de la direction générale, le responsable de la structure chargée de l'audit interne.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Directeur général et/ou le Directeur général adjoint, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Toutefois le conseil d'administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par la loi et les présents statuts aux assemblées générales des actionnaires.

#### **Il a notamment les pouvoirs suivants lesquels sont cités d'une manière énonciative non limitative :**

- 1) Il représente la société vis-à-vis des tiers et de toutes administrations.
- 2) Il établit les règlements intérieurs de la société
- 3) Il crée des sièges administratifs, agence, bureaux et succursales partout où il le juge utile, en Tunisie et à l'étranger, il les déplace ou les supprime

- 4) Il désigne le Directeur Général, et le Directeur Général Adjoint et détermine leurs rémunérations.
- 5) Il nomme et révoque tous les agents et employés de la société, fixe leur traitement, salaires, remises, gratifications et participations promotionnelles, ainsi que les autres conditions de leurs admission, et de leur retraite. Il organise toutes caisses de secours et de prévoyance, pour le personnel.
- 6) Il remplit toutes formalités pour conformer la société aux lois et usages des pays dans lesquels elle pourrait opérer, nomme tous agents responsables.
- 7) Il fixe les dépenses générales d'administrations, effectue les approvisionnements de toutes sortes.
- 8) Il touche des sommes dues à la société et paie celles qu'elle doit.
- 9) Il détermine le placement des sommes disponibles et règle l'emploi des fonds de réserves.
- 10) Il souscrit, endosse, accepte et acquitte tous les effets de commerce.
- 11) Il contracte et résilie toutes polices ou contrats d'assurances concernant les risques de toute nature.
- 12) Il passe et autorise tous contrats, marchés entrepris à forfait ou autrement entrant dans l'objet de la société. Il peut notamment, conclure avec toute personne physique ou morale tous les contrats de commission, d'agence ou de représentation avec exclusivité ou sans. Ceci, sous réserve du respect de la législation en vigueur.
- 13) Il demande et accepte toutes cessions, fait toutes soumissions, prend part à toutes adjudications, fournit tous cautionnements.
- 14) Il autorise toutes acquisitions, tous retraits, transferts, aliénation de rentes, valeurs, créances, brevets, licences et brevet d'invention et autres droits mobiliers quelconques sauf les cessions portant sur les fonds de commerce ou sur l'un des éléments qui les composent .
- 15) Il autorise et soumet à l'approbation de l'assemblée générale les conventions portant sur les emprunts importants au profit de la société , la cession ou la location gérance des fonds de commerce ou de l'un de leurs éléments, contractées par le directeur général ou le directeur général adjoint ou l'un ou plusieurs membres du conseil d'administration .

Les conventions dispensées de l'autorisation et approbation ci-dessus indiquées, sont celles se rapportant aux opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Nonobstant la responsabilité de l'auteur des conventions établies sans l'autorisation préalable du conseil d'administration, ces conventions sont susceptibles d'annulation au cas où elles entraînent des dommages à la société

- 16) il décide et réalise toutes acquisitions, toutes ventes et tous échanges de tous biens mobiliers et immobiliers.
- 17) Il autorise toutes constructions, aménagements et installations ainsi que tous travaux ordonnés par la direction générale de la société.
- 18) Il autorise l'ouverture, auprès de toute banque ou établissement financier, tous les comptes nécessaires à l'activité de la société.
- 19) il autorise tous crédits et avances à réaliser dans le cadre de la législation en vigueur.
- 20) il autorise tous emprunts, par voie d'ouverture de crédit ou autrement. Toutefois, les emprunts sous forme de création d'obligation, ou d'obligations convertibles en actions doivent être autorisés respectivement par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires.
- 21) il autorise s'il y a lieu, toutes garanties mobilières et immobilières, notamment toutes hypothèques et tous nantissements sur les biens de la société conformément à la législation en vigueur.

- 22) il fonde toutes sociétés tunisiennes ou étrangères ou concourt à leur fondation, il effectue tout apport qu'il juge convenable à des sociétés constituées ou à constituer, il souscrit, achète et cède toutes actions, obligations, parts de fondateur, part d'intérêts et tous droit quelconques, il intéresse la société dans toutes participations et tous syndicats.
- 23) il exerce ou autorise toutes actions judiciaires, tant en demandeur qu'en défendeur.
- 24) il représente la société dans toutes opérations de faillite et de liquidation, adhère à tous règlement amiables, et à tous concordats, fait toutes remise de dettes, consent la transformation de créances en parts bénéficiaires, actions ou obligations.
- 25) il autorise aussi, toutes transactions, compromis, tous acquiescement et désistement, ainsi que toutes délégations, cessions d'antériorités et subrogations avec ou sans garantie et toutes main levées d'inscription, saisies, oppositions et autres empêchement avant ou après paiement.
- 26) il arrête les états, les inventaires et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des actionnaires.
- 27) il accomplit au nom de la société tous actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts.
- 28) il statue sur toutes propositions à faire à l'assemblée générale des actionnaires et arrête l'ordre du jour.
- 29) il convoque l'assemblée générale.
- 30) il arrête les états financiers à soumettre à l'assemblée générale et statue sur toutes les propositions d'attribution et de répartition des bénéfices à présenter aux actionnaires
- 31) Il nomme un médiateur bancaire conformément à la législation en vigueur.

#### **Article 21 : Direction générale de la société**

La société est dirigée par un Directeur Général, personne physique choisie par le conseil d'administration pour une durée déterminée et révocable "*ad nutum*" par celui-ci. Le Directeur Général ne peut être membre du Conseil d'Administration de la société.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et ce, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués expressément par les présents statuts, aux assemblées générales ou ceux réservés de façon spéciale au conseil d'administration.

Le Directeur Général peut proposer au Conseil d'administration un mandataire choisi hors de son sein, pour l'assister dans la direction générale de la société, cette personne agit au titre de **Directeur Général Adjoint** dont les pouvoirs sont fixés par le Directeur Général. Le Directeur Général Adjoint ne peut être membre du Conseil d'Administration de la société.

#### **Article 22 : Allocations aux dirigeants sociaux**

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont l'importance est fixée annuellement par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux administrateurs.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Le Conseil d'Administration peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés aux membres du Conseil d'Administration. Ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation de la société.

Les obligations et engagements pris par la société elle-même ou par une société qu'elle contrôle de droit ou de fait, au profit de son Président du Conseil, Directeur Général, Administrateur Délégué, l'un de ses Directeurs Généraux Adjoints, ou de l'un de ses Administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités ou avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation

ou de la modification de leurs fonctions ou suite à la cessation ou la modification de leurs fonctions, sont soumis aux procédures des conventions réglementées au sens de l'article 24 (paragraphe 24.2, 24.4 et 24.5) des présents statuts. Outre la responsabilité de l'intéressé ou du Conseil d'Administration, le cas échéant, les conventions conclues en violation aux dispositions ci-dessus peuvent être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la société.

## II.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

<b>Capital Social</b>	25 000 000 dinars
<b>Nombre d'actions</b>	25 000 000 actions
<b>Nominal</b>	1 dinar
<b>Forme des actions</b>	nominative
<b>Catégorie</b>	actions ordinaire
<b>Libération</b>	intégrale
<b>Jouissance</b>	1er janvier 2017

## II.3 Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Nominal
AGE du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	100
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	100
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	720 000	8 000 000	800 000	10
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	9 000 000	10 000 000	10 000 000	1
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	1
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5 000 000	17 000 000	17 000 000	1
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	1
	Augmentation en numéraire	6 000 000	5 000 000	25 000 000	25 000 000	1

## II.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 22/05/2017

### II.4.1 Structure du capital et des droits de vote au 22/05/2017

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>1 293</b>	<b>24 997 310</b>	<b>24 997 310</b>	<b>99,99%</b>
<i>Personnes morales</i>	<b>83</b>	<b>18 759 455</b>	<b>18 759 455</b>	75,04%
Ayant 3% et plus	5	15 007 842	15 007 842	60,03%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	2 157 917	2 157 917	8,63%
Ayant au maximum 0,5%	70	1 593 696	1 593 696	6,37%
<i>Personnes physiques</i>	<b>1 210</b>	<b>6 237 855</b>	<b>6 237 855</b>	<b>24,95%</b>
Ayant 3% et plus	1	1 163 908	1 163 908	4,66%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	1 675 554	1 675 554	6,70%
Ayant au maximum 0,5%	1 203	3 398 393	3 398 393	13,59%
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>2</b>	<b>2 490</b>	<b>2 490</b>	<b>0,01%</b>
<i>Personnes morales</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
<i>Personnes physiques</i>	<b>2</b>	<b>2 490</b>	<b>2 490</b>	<b>0,01%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	2	2 490	2 490	0,01%
<b>Rompus</b>		<b>200</b>	<b>200</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>1 295</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>100,00%</b>

### II.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 22/05/2017

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
<b>ATB</b>	8 154 021	8 154 021	32,62%
<b>ENNAKL Automobiles</b>	2 666 921	2 666 921	10,67%
<b>BNA</b>	2 500 000	2 500 000	10,00%
<b>DRISS MOHAMED SADOK</b>	1 163 908	1 163 908	4,66%
<b>SEFINA SICAF</b>	936 900	936 900	3,75%
<b>PIRECO</b>	750 000	750 000	3,00%
<b>Total</b>	<b>16 171 750</b>	<b>16 171 750</b>	<b>64,69%</b>

#### II.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 22/05/2017

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
<b><u>Président</u></b>			
M. Ferid ABBES	600	600	0,002%
<b><u>Directeur Général</u></b>			
M. Slimene BETTAIEB	3 930	3 930	0,016%
<b><u>Directeur Général Adjoint</u></b>			
M. Zouheir TANBOURA	3 092	3 092	0,012%
<b><u>Administrateurs</u></b>			
Arab Tunisian Bank	8 154 021	8 154 021	32,616%
Société ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,668%
BNA	2 500 000	2 500 000	10,000%
ATI SICAF	70 000	70 000	0,280%
M. Fethi BLANCO (mandaté par l'ATB)	0	0	0,000%
M. Ammar TLILI (mandaté par la BNA)	0	0	0,000%
M. Ezzeddine SAIDENE(membre indépendant)	15 000	15 000	0,060%
M. Laaroussi BOUZIRI (membre indépendant)	1 464	1 464	0,006%
Mme. Maha Najjar TAJINA (mandaté par l'ATB)	0	0	0,000%
M. Ridha ZERZRI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	38 000	38 000	0,152%
M. Lassaad JAZIRI (mandaté par l'ATB)	0	0	0,000%

#### II.4.4 Nombre d'actionnaires au 22/05/2017

Le capital de l'ATL est réparti entre 1 295 actionnaires, dont :

- 83 actionnaires personnes morales
- 1 212 actionnaires personnes physiques

## II.5 Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2016

### II.5.1 Présentation générale du groupe ATB

Dénomination sociale	Capital social au 31/12/2016 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation de l'ATB
ARAB TUNISIAN BANK - ATB	100 000 000	100 000 000		
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	4 000 000	800 000	240 000	30,00%
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT - ATD sicar	2 187 500	218 750	89 999	41,14%
ARAB TUNISIAN INVEST - ATI sicaf	5 775 000	1 155 000	486 425	42,11%
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL	25 000 000	25 000 000	8 154 021	32,62%
UNION DE FACTORING – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%
COMPUTER DISTRIBUTION CODIS	2 200 000	22 000	3 059	13,90%
ARABIA SICAV	5 411 688	93 977	82 340	87,62%
SANADETT SICAV	134 635 824	1 290 385	900	0,07%
AXIS TRESORERIE SICAV	32 534 455	314 898	2 000	0,64%
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	5 584 871	3 061	30	0,98%
FCP IRADETT 20	515 054	48 218	7 000	14,52%
FCP IRADETT 50	520 485	45 129	7 000	15,51%
FCP IRADETT 100	264 787	18 868	7 000	37,10%
FCP IRADETT CEA	328 591	26 926	7 000	26,00%
FCP SALAMETT PLUS	6 042 260	604 226	7 000	1,16%
FCP SALAMETT CAP	49 599 785	3 515 891	7 000	0,20%

Le groupe ATB est composé de dix-sept (17) sociétés dont seize exercent dans le secteur de la finance et une exerce dans le secteur commercial.

#### L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 100 000 000DT divisé en 100 000 000 actions de nominal 1D, dont 64,2% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

#### L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994, l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 4 000 000 de dinars, divisé en 800 000 actions de nominal 5 Dinars.

Au 31/12/2016, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et 10% par l'ATI SICAF.

#### L'ATD SICAR :

Créée en 2001, l'Arab Tunisian Development SICAR est une société anonyme au capital de 2 187 500 DT au 31/12/2016, divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.

Au 31/12/2016, le capital de l'ATD SICAR est détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB et 6,86% par l'ATI SICAF.

### **L'ATI SICAF :**

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest SICAF est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Le capital de l'ATI SICAF est détenu à hauteur de 42,11% par l'ATB, 1,73% par l'ATL et 0,28% par l'AFC.

### **L'ATL :**

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque. Le capital de l'ATL est détenu à hauteur de 32,62% par l'ATB.

### **UNION DE FACTORING :**

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. Son capital actuel est de 15 000 000 DT, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 Dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2016-48 du 15 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question. Le capital de l'UNION DE FACTORING est détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB et 11,33% par l'ATL.

### **CODIS :**

Créée en 1998, la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 2 200 00 DT divisé en 22 000 actions de 100 dinars chacune. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM. Le capital de CODIS est détenu à hauteur de 13,9% par l'ATB.

### **ARABIA SICAV :**

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2016, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 5,5MDT. A cette même date, l'ATB détenait 87,62% de ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

### **SANADETT SICAV :**

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2016, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 134,6 MDT. L'ATB détenait 0,07% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

#### **AXIS TRÉSORERIE SICAV :**

Créée en 2003, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31/12/2016, le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie SICAV était de 32,5 MDT et l'ATB détenait 0,64% du capital de Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

#### **FCP AXIS CAPITAL Prudent :**

Créé en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2016, le montant des actifs gérés par le FCP était de 5,6 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 0,98% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP IRADETT 20 :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 20 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2016, le montant des actifs gérés par le FCP est de 515,1 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 14,52% du FCP IRADETT 20. Elle est aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP IRADETT 50 :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2016, le montant des actifs gérés par le FCP était de 520,5 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 15,51% du FCP IRADETT 50. Elle aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP IRADETT 100 :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type dynamique (100% actions).

Au 31/12/2016, le montant des actifs gérés par le FCP était de 264,8 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 37,10% du FCP IRADETT 100. Elle aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP IRADETT CEA :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions.

Au 31/12/2016, le montant des actifs gérés par le FCP était de 328,6 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 26% du FCP IRADETT CEA. Elle aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP SALAMETT PLUS :**

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

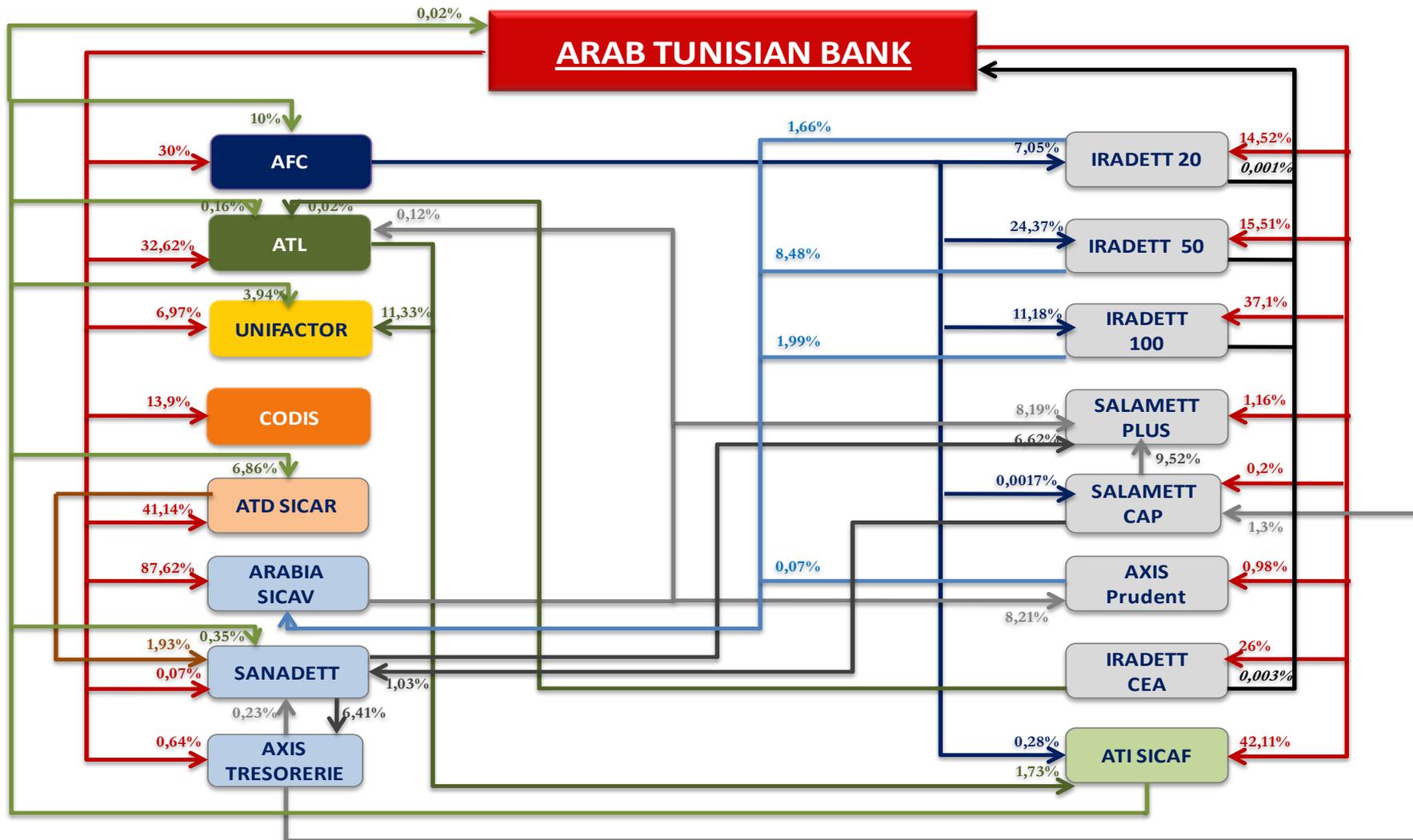
Au 31/12/2016, le montant des actifs gérés par le FCP était de 6,2 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 1,16% du FCP SALAMETT PLUS. Elle est aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP SALAMETT CAP :**

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation, donc sans distribution de dividendes.

Au 31/12/2016, le montant des actifs gérés par le FCP était de 49,6 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 0,20% du FCP SALAMETT CAP. Elle aussi dépositaire du FCP.

II.5.1.1 Schéma financier du groupe au 31/12/2016



II.5.1.2 Etat des participations entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2016

	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	CODIS	ARABIA SICAV	SANADETT SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP
<b>ATB</b>		30,00%	42,11%	41,14%	32,62%	6,97%	13,90%	87,62%	0,07%	0,64%	0,98%	14,52%	15,51%	37,10%	26,00%	1,16%	0,20%
<b>AFC</b>			0,28%									7,05%	24,37%	11,18%			0,002%
<b>ATI SICAF</b>	0,02%	10,00%		6,86%	0,16%	3,94%			0,35%								
<b>ATD SICAR</b>									1,93%								
<b>ATL</b>			1,73%			11,33%											
<b>UNIFACTOR</b>																	
<b>CODIS</b>																	
<b>ARABIA SICAV</b>					0,12%						8,21%					8,19%	
<b>SANADETT SICAV</b>										6,41%						6,62%	
<b>Axis Trésorerie SICAV</b>									0,23%								1,30%
<b>FCP Axis Capital Prudent</b>								0,07%									
<b>IRADETT 20</b>	0,001%							1,66%									
<b>IRADETT 50</b>								8,48%									
<b>IRADETT 100</b>								1,99%									
<b>IRADETT CEA</b>	0,003%				0,02%												
<b>SALAMETT PLUS</b>																	
<b>SALAMETT CAP</b>									1,03%							9,52%	

### II.5.1.3 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2015

En mDT

Dénomination sociale	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat Net	Dettes globales (total passif)	Charges financières
ATB	555 032	382 189	51 177	46 187	4 864 839	160 116
ATL	76 446	50 754	12 076	8 009	456 063	26 897
AFC	4 415	2 669	-534	-289	6 891	55
ATI SICAF	6 955	826	579	405	353	0
ATD SICAR	16 544	5 938	2 770	1 662	341 607	35
UNIFACTOR	25 168	14 678	4 290	2 738	131 426	5 125
CODIS	4 397	24 857	1 785	514	16 206	943
SANADETT SICAV	140 033*	7 740	6 501	6 757	104	0
ARABIA SICAV	5 476*	158	64	57	144	0
AXIS TRESORERIE SICAV	33 785*	1 503	1 151	1 127	60	0
FCP AXIS CAPITAL Prudent	6 736*	305	177	-222	29	0
IRADETT 20	527*	18	10	2	1	0
IRADETT 50	530*	14	7	-2	65	0
IRADETT 100	267*	8	1	-10	22	0
IRADETT CEA	335*	12	7	-35	6	0
SALAMETT PLUS	6 405*	326	269	291	10	0
SALAMETT CAP	51 505*	2 286	1 783	1 930	30	0

\*Actif Net

II.5.1.4 Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2016

En mDT

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	CODIS	SANADETT SICAV	ARABIA SICAV	AXIS TRESORERIE SICAV	FCP AXIS CAPITAL Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP	Total	
Crédits bancaires locaux	561 690				95 409	35 772	7 763												700 635
Crédits extérieurs	92 324				27 144														119 468
Emprunts obligataires	51 759				277 778	25 830													355 367
Fonds gérés				326 720															326 720
Ressources spéciales	1 966			1 011															2 977
Découverts							469												469
Billet de trésorerie						17 150													17 150
Leasing							26												26
<b>TOTAL</b>	<b>707 739</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>327 731</b>	<b>400 332</b>	<b>78 752</b>	<b>8 259</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 522 813</b>

### II.5.1.5 Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie souscrits par les sociétés du groupe.

#### II.5.2 Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2016

##### II.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

###### Crédits reçus :

- L'ATL a contracté un emprunt à moyen terme de 10 000 000DT auprès de l'ATB, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé en 2016 la somme de 26.048 DT.
- L'ATL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme d'émission de deux billets de trésorerie souscrits par la société **SANDETT SICAV**, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2016
Emission de billet de trésorerie	du 14/11/2016 au 13/12/2016	6.000.000 DT	6,50%	32.325 DT
Emission de billet de trésorerie	du 16/12/2016 au 25/12/2016	6.000.000 DT	6,50%	10.814 DT

Les intérêts sur billets de trésorerie s'élèvent à 43.139 DT.

- Au 31/12/2016, l'encours des crédits reçus se détaille comme suit :

En DT	Solde au 31/12/2016
<b>Emprunt Obligataire</b>	
ATB	18 084 401 *
SANADETT SICAV	13 114 400
FCP SALAMETT CAP	4 215 000
AXIS TRESORERIE SICAV	880 000
FCP IRADETT 20	50 000
FCP IRADETT 50	50 000
ARABIA SICAV	40 000
<b>Sous total</b>	<b>34 171 000</b>

Les opérations bancaires entre l'ATL et l'ATB ont engendré les charges et les commissions suivantes:

Rubrique	Montant en DT
Commissions sur opérations bancaires	7 161
Intérêts sur découverts bancaires	4 553
Intérêts sur emprunts obligataires	1 024 936 *
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	26 048
Commission d'apporteur d'affaires	9 200

*\*Au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de l'ATB relatif à l'exercice 2016, l'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2016 à 16 700 mDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2016 s'élève à 1208 mDT.*

La souscription de **SANADET SICAV** aux emprunts obligataires émis par l'ATL a engendré les charges suivantes :

Rubrique	Montant en DT
Intérêts sur emprunts obligataires	1 009 773

**Prêts octroyés :**

Au 31/12/2016, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde créditeur de 7 970 925 DT. Les intérêts perçus sur compte courant bancaires s'élèvent au 31/12/2016 à 12 238 DT.

*II.5.2.2 Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe*

**Dividendes encaissés par l'ATL en 2016 au titre de l'exercice 2015**

Dénomination sociale	Nombre d'actions* détenues par l'ATL	Dividende par action	<i>En DT</i>
			Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	0	0
UNIFACTOR**	340 000	0,500	170 000

\* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

\*\* L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et en détient 11,33% du capital de UNIFACTOR

**Dividendes encaissés par l'ATL en 2017 au titre de l'exercice 2016**

Néant

*II.5.2.3 Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe*

**Dividendes distribués par l'ATL en 2016 au titre de l'exercice 2015**

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	8 154 021	0,220	1 793 885
ATI SICAF	40 000	0,220	8 800
<b>TOTAL</b>			<b>1 802 685</b>

\* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

**Dividendes distribués par l'ATL en 2017 au titre de l'exercice 2016**

Néant

*II.5.2.4 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe*

Néant.

*II.5.2.5 Les apports en capitaux en 2016 avec les sociétés du groupe*

**Reçus :** Néant.

**Donnés :** Néant.

### II.5.2.6 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

#### Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant.

Données : Néant.

#### Cautions

Reçues : Néant.

Données : Néant.

### II.5.3 Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2016

#### II.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires avec les sociétés du groupe.

#### II.5.3.2 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant.

#### II.5.3.3 Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2016, à 9.200 DT.
- L'émission par l'ATL, en 2016, des emprunts obligataires 2016/1 et 2017/1 a donné lieu à une rémunération (en hors TVA) perçue par l'intermédiaire en bourse AFC, qui se détaille comme suit :

Nature des rémunérations	AFC
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2016/1 (*)	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/1 (*)	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2017 (*)	5.000 DT

(\*) Inscrits en charges reportées dont 583 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.

- L'émission par l'ATL, en 2016, des emprunts obligataires 2016/1 et 2017/1, a donné lieu au prélèvement par l'intermédiaire en bourse AFC des rémunérations (en hors TVA) suivantes :

Nature des rémunérations	AFC
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 (**)	96.800 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2016/1 (**)	150.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 (**)	106.900 DT

(\*\*) Inscrites en charges reportées dont 72.900 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.

- La délivrance par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

Les commissions dues par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2016, à 9.910 DT hors TVA.

Données : Néant

#### *II.5.3.4 Contrats de gestion*

Néant

#### *II.5.3.5 Contrats de location*

Néant

#### *II.5.3.6 Fonds gérés*

- Les conventions conclues avec la société **ATD SICAR**, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4.100.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2016, à 132.472 DT hors TVA.

#### II.5.4 Relations avec les autres parties liées au 31/12/2016 (autres que les sociétés du groupe)

##### II.5.4.1 Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe

###### Prêts octroyés :

Au 31/12/2016, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la **BNA** présentent un solde créditeur de 1 107 145 DT. Les intérêts perçus sur compte courant bancaires s'élèvent au 31/12/2016 à 8 252 DT.

###### Crédits reçus :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société ATL auprès de la Banque Nationale Agricole (**BNA**), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2016, la somme de 28.708 DT.

L'encours du crédit reçu de la BNA au 31/12/2016 est nul.

Les opérations bancaires entre l'ATL et la **BNA** ont engendré les charges et les commissions suivantes:

Rubrique	Montant en DT
Commissions sur opérations bancaires	5 227
Intérêts sur emprunts obligataires	1 203 320
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	28 708

##### II.5.4.2 Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe

Néant.

##### II.5.4.3 Les apports en capitaux en 2016 autres que les sociétés du groupe

Néant.

##### II.5.4.4 Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant.

##### II.5.4.5 Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant.

##### II.5.4.6 Garanties et suretés

Reçues : Néant.

Données : Néant.

## II.5.5 Transferts de ressources

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	349 726	168 613	257 331	114 431
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	48 801	-
<b>TOTAL</b>	<b>349 726</b>	<b>168 613</b>	<b>306 132</b>	<b>114 431</b>

### II.5.5.1 Chiffres d'affaires réalisés

La société **ENNAKL** a réalisé un chiffre d'affaires de 21 321 150 DT avec l'ATL relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.

### II.5.5.2 Achat ou vente d'immobilisations

Néant.

### II.5.5.3 Prestations de service

**Reçues :**

- L'émission par l'ATL, en 2016, des emprunts obligataires 2016/1 et 2017/1 a donné lieu à une rémunération (en hors TVA) perçue par l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux**, qui se détaille comme suit :

Nature des rémunérations	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2016/1 <sup>(*)</sup>	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/1 <sup>(*)</sup>	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2017 <sup>(*)</sup>	5.000 DT

<sup>(\*)</sup> Inscrits en charges reportées dont 583 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.

- L'émission par l'ATL, en 2016, des emprunts obligataires 2016/1 et 2017/1, a donné lieu au prélèvement par l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** des rémunérations (en hors TVA) suivantes :

Nature des rémunérations	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 <sup>(**)</sup>	96.800 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2016/1 <sup>(**)</sup>	150.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 <sup>(**)</sup>	52.000 DT

<sup>(\*\*)</sup> Inscrites en charges reportées dont 72.900 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.

- L'ATL a conclu avec la société **BNA Capitaux** une convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2016, une charge d'égal montant.

**Données :** Néant.

#### *II.5.5.4 Contrats de gestion*

Néant.

#### *II.5.5.5 Contrats de location*

Néant.

#### *II.5.5.6 Fonds gérés*

- Les conventions conclues avec la société **SICAR INVEST**, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
    - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
    - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
    - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2016, à 19.404 DT hors TVA.

## II.6 Dividendes

	2014	2015	2016
Capital (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Dividende global (en Dinars)	5 000 000	5 500 000	6 000 000
Dividende par action (en Dinars)	0,200	0,220	0,240
% du nominal	20%	22%	24%

## II.7 Marché des titres

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/04/2017, il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 27 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en DT)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2015 (en DT)	Encours au 31/12/2016 (en DT)	Encours au 30/04/2017 (en DT)
"ATL 2008 subordonné " – 10 ans** - Taux:7%	1 000 000	BB+	22/08/2008	22-août	9 000 000	6 000 000	6 000 000
"ATL 2008 subordonné " – 10 ans** - Taux : TMM+1,5%	14 000 000						
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux:5,25%	11 600 000	BBB	25/09/2009	25-sept	4 000 000	0	0
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux : TMM+0,75%	8 400 000						
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: 5,50%	25 950 000	BBB	30/12/2010	30-déc	14 000 000	7 000 000	7 000 000
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1%	9 050 000						
"ATL 2011" – 7 ans* - Taux: 6,25%	30 000 000	BBB	13/02/2012	13-févr	24 000 000	18 000 000	12 000 000
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: 6,15%	30 000 000	BBB	31/05/2012	31-mai	12 000 000	6 000 000	6 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: 6,8%	29 800 000	BBB	22/04/2013	22-avr	30 000 000	24 000 000	18 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000						
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: 7,2%	26 000 000	BBB	15/11/2013	15-nov	36 000 000	28 800 000	28 800 000
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	10 000 000						
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: 7,30%	20 000 000	BBB	17/03/2014	17-mars	16 000 000	12 000 000	8 000 000
"ATL 2014/2" cat A-5 ans - Taux: 7,20%	6 570 000	BBB	19/05/2014	19-mai	17 886 000	15 772 000	15 772 000
"ATL 2014/2" cat B-5 ans - Taux: TMM+1,9%	4 000 000						
"ATL 2014/2" cat C-7 ans* - Taux: 7,35%	9 430 000						
"ATL 2014/3" cat A-5 ans - Taux: 7,65%	19 920 000	BBB	09/02/2015	09-févr	40 000 000	36 016 000	32 032 000
"ATL 2014/3" cat C-7 ans* - Taux: 7,8%	20 080 000						
"ATL 2015/1" cat A-5 ans - Taux: 7,65%	2 500 000	BBB	13/07/2015	13-juil	40 000 000	38 300 000	38 300 000
"ATL 2015/1" cat B-5 ans - Taux: TMM+2,3%	6 000 000						
"ATL 2015/1" cat C-7 ans* - Taux: 7,85%	31 500 000						
"ATL 2015/2" cat A-5 ans - Taux: 7,5%	11 200 000	BBB	25/02/2016	25-févr	-	40 000 000	37 190 000
"ATL 2015/2" cat B-5 ans - Taux: TMM+2,35%	2 850 000						
"ATL 2015/2" cat C-7 ans* - Taux: 7,75%	25 950 000						
"ATL 2016/1" cat A-5 ans - Taux: 7,5%	9 300 000	BBB	27/06/2016	27-juin	-	30 000 000	30 000 000
"ATL 2016/1" cat C-7 ans* - Taux: 7,75%	20 700 000						
"ATL 2017/1" cat A-5 ans - Taux: 7,55%	10 454 000	BBB	15/03/2017	15-mars	-	50 000 000	50 000 000
"ATL 2017/1" cat B-5 ans - Taux: TMM+2,35%	5 000 000						
"ATL 2017/1" cat C-7 ans* - Taux: 7,8%	34 546 000						
<b>Total</b>					<b>242 886 000</b>	<b>311 888 000</b>	<b>289 094 000</b>

## II.8 Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

## **Fitch abaisse la note d'Arab Tunisian Lease à 'BBB-(tun)'; la perspective est stable**

06 AVRIL 2017

---

Fitch Ratings - Londres - 06 avril 2017 : Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme d'Arab Tunisian Lease (ATL) de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun)'. La perspective est stable. Une liste complète des actions portant sur les notes figure à la fin du présent communiqué.

Cette action fait suite à la récente dégradation par Fitch de l'actionnaire minoritaire ultime d'ATL, Arab Bank Plc (AB) de 'BBB-' à 'BB+'.

### **PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION**

#### **NOTES NATIONALES ET DETTE SENIOR**

L'abaissement des notes d'AB signifie que sa capacité à apporter son soutien à ATL en cas de besoin est affaiblie ; par conséquent, cela réduit la probabilité de soutien pour ATL.

Nous estimons que le profil de crédit d'ATL est plus fort sur une base intrinsèque que sur la base d'un soutien extérieur. En effet, les ratios de qualité d'actifs, d'indicateurs de performance, d'endettement et de financement d'ATL sont relativement bons par comparaison avec les sociétés de crédit-bail tunisiennes qui sont moins bien notées, et sont globalement conformes à ceux de ses homologues notés 'BBB-(tun)' sur une base intrinsèque.

Nous considérons qu'il existe toujours une probabilité limitée de soutien pour ATL de la part d'AB, mais les notes d'ATL ne sont plus basées sur ce soutien potentiel. ATL est détenue à 33% par Arab Tunisian Bank (ATB) qui est elle-même détenue à 64,2% par AB.

#### **DETTE SUBORDONNEE**

La dette subordonnée d'ATL est notée trois crans en-dessous de sa note nationale à long terme, deux crans pour refléter les faibles perspectives de récupération de ce type de dette en cas de défaut, et un autre cran pour refléter le risque que la société fasse défaut sur sa dette subordonnée avant de faire défaut sur sa dette senior au cas où ATL aurait besoin d'être recapitalisée. La note de dette subordonnée a été abaissée de 'BB(tun)' à 'BB-(tun)'.

#### **FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES**

##### **NOTES NATIONALES, NOTES DE DETTE SENIOR ET SUBORDONNEE**

Selon Fitch, il sera difficile pour ATL d'améliorer sensiblement son profil de crédit intrinsèque par rapport à d'autres entreprises tunisiennes dans un avenir proche, compte tenu des défis posés par le contexte opérationnel en Tunisie (B+/Stable). La probabilité d'un relèvement des notes sur la base intrinsèque est donc limitée.

Nous ne nous attendons pas à une détérioration importante du profil de crédit d'ATL par rapport à d'autres entreprises tunisiennes, comme l'indique sa perspective stable. Celle-ci traduit également le fait que les notes d'ATL reposent sur sa solidité intrinsèque ; auparavant, la perspective négative reflétait celle des notes d'AB.

Une augmentation importante de la participation d'ATB dans ATL et une intégration plus étroite entre les deux sociétés et le groupe AB pourrait entraîner un relèvement des notes nationales d'ATL. Un relèvement de la note de défaut émetteur (*Issuer Default Rating – IDR*) à long terme d'AB pourrait également se traduire par un relèvement des notes d'ATL, bien que cela soit peu probable compte tenu de la perspective négative de la note d'AB.

Les notes de la dette subordonnée sont sensibles à un changement de la note nationale à long terme d'ATL.

Les notes ont fait l'objet des actions suivantes :

**Arab Tunisian Lease**

Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun)', perspective stable

Note nationale à court terme: confirmée à 'F3(tun)'

Note nationale de dette senior non garantie : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun)'

Note nationale de dette senior subordonnée : abaissée de 'BB(tun)' à 'BB-(tun)'

**Contacts:**

Premier analyste

Janine Dow

Senior Director

Tél.: +44 20 3530 1464

Fitch Ratings Limited

30 North Colonnade

London E14 5GN

Second analyste

Nicolas Charreyron

Analyste

Tél.: +971 4 424 1208

Président du comité

Bridget Gandy

Managing Director

Tél.: +44 20 3530 1095

Relations presse : Elaine Bailey, Londres, Tél. : +44 203 530 1153, Email: elaine.bailey@fitchratings.com.

Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

**Critères applicables**

[Global Bank Rating Criteria \(pub. 25 Nov 2016\)](#)

[Global Non-Bank Financial Institutions Rating Criteria \(pub. 10 Mar 2017\)](#)

[National Scale Ratings Criteria \(pub. 07 Mar 2017\)](#)

**Informations complémentaires**

[Dodd-Frank Rating Information Disclosure Form](#)

[Solicitation Status](#)

[Endorsement Policy](#)

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE. IL EST POSSIBLE QUE FITCH AIT FOURNI UN AUTRE SERVICE AUTORISE A L'ENTITE NOTEE OU A SES TIERS LIES. LES DETAILS DE CE SERVICE CONCERNANT LES NOTATIONS POUR LESQUELLES L'ANALYSTE PRINCIPAL EST BASE AUPRES D'UNE ENTITE ENREGISTREE DANS L'UNION EUROPEENNE EST DISPONIBLE SUR LA PAGE DE RESUME RELATIVE A CET EMETTEUR SUR LE SITE DE FITCH.

*Ce texte est une traduction en français du document initialement publié en anglais le 06 avril 2017, intitulé «Fitch Downgrades Arab Tunisian Lease to 'BBB-(tun)'; Outlook Stable». Seul le document original en anglais fait foi.*

Copyright © 2017 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed. The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers. For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001

#### **Solicitation Status**

Fitch Ratings was paid to determine each credit rating announced in this Rating Action Commentary (RAC) by the obligatory being rated or the issuer, underwriter, depositor, or sponsor of the security or money market instrument being rated, except for the following:

**Endorsement Policy** Fitch's approach to ratings endorsement so that ratings produced outside the EU may be used by regulated entities within the EU for regulatory purposes, pursuant to the terms of the EU Regulation with respect to credit rating agencies, can be found on the EU Regulatory Disclosures (<https://www.fitchratings.com/regulatory>) page. The endorsement status of all International ratings is provided within the entity summary page for each rated entity and in the transaction detail pages for all structured finance transactions on the Fitch website. These disclosures are updated on a daily basis.

---

## Fitch confirme les notes d'Arab Tunisian Bank et Arab Tunisian Lease

09 JUIN 2017

---

Fitch Ratings-Londres - 09 juin 2017: Fitch Ratings a confirmé les notes de défaut émetteur (*Issuer Default Ratings* - IDR) à long terme en devises et en monnaie locale d'Arab Tunisian Bank (ATB) à 'BB-' avec une perspective stable et la note de viabilité (*Viability Rating* - VR) à 'b'. La note de soutien extérieur de la banque a été confirmée à '3' et sa note nationale à long terme à 'AA+(tun)' avec perspective stable. Fitch a également confirmé la note nationale à long terme d'Arab Tunisian Lease (ATL) à 'BBB-(tun)' avec une perspective stable, et sa note nationale à court terme à 'F3(tun)'. Une liste complète des actions portant sur les notes figure à la fin du présent communiqué.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION

#### ATB

#### NOTES IDR, NATIONALES, DE SOUTIEN EXTERIEUR, ET PERSPECTIVES

Les notes IDR, nationales et de soutien extérieur d'ATB reflètent la probabilité modérée de soutien que la banque pourrait espérer recevoir, en cas de besoin, de la part de son actionnaire majoritaire (64,2%), Arab Bank Plc (AB, BB+/Négative). Cela est dû au fait qu'ATB revêt une importance stratégique pour AB qui souhaite déployer ses activités de banque de détail et de services financiers en Tunisie et plus largement en Afrique du Nord ainsi qu'au Moyen Orient. ATB est assez bien intégrée à AB, qui définit la stratégie de sa filiale, supervise ses risques de crédit, de marché et de liquidité et met à la disposition d'ATB ses compétences en matière de gestion du risque. ATB représente entre 7 et 8% du bilan consolidé et du bénéfice avant impôt d'AB.

AB a les moyens et la volonté de soutenir ATB, mais selon nous elle pourrait en être empêchée si le gouvernement tunisien impose des contrôles de capitaux dans le secteur bancaire. Par conséquent la note IDR à long terme en devises d'ATB est limitée par la note de plafond souverain (*Country Ceiling* - CC) de la Tunisie qui s'établit à 'BB-'. Fitch place au même niveau les notes IDR en devises et en monnaie locale de la banque car, de notre point de vue, les risques qui pèsent sur les créanciers de la banque tant en devises qu'en monnaie locale sont les mêmes compte tenu du contexte opérationnel difficile.

Avec une note souveraine de 'B+', la Tunisie pourrait, selon Fitch, imposer des contrôles de capitaux à travers, par exemple, des restrictions appliquées au secteur bancaire et qui pourraient limiter la possibilité pour les banques de faire face à leurs engagements en monnaie locale.

La perspective stable de la note IDR à long terme d'ATB reflète celle de la note de la Tunisie. La perspective stable de la note nationale à long terme indique que, selon nous, la volonté et la capacité d'AB d'apporter son soutien à ATB n'est pas susceptible de changer dans un futur proche.

#### NOTE DE VIABILITE

La VR d'ATB reflète la fragilité de la qualité d'actifs de la banque (affectée par un contexte opérationnel difficile), une faible capacité d'absorption des pertes du fait de la concentration des risques, ainsi que des ratios de liquidité qui pourraient se détériorer en cas de chocs. En revanche, les indicateurs de performance de la banque restent solides et la qualité d'actifs est meilleure que la moyenne du secteur.

ATB exerce ses activités exclusivement en Tunisie, où les conditions opérationnelles sont difficiles en raison d'une croissance économique déprimée à la suite de la baisse de la fréquentation touristique du fait de préoccupations sécuritaires. ATB prête essentiellement à de grandes entreprises (41% des encours de crédit), des PME (25%) et une clientèle de détail (20%). Le ratio de créances douteuses (8,5% à fin 2016) est élevé au regard des critères internationaux mais continue à surperformer la

moyenne du secteur (environ 15%). La concentration des prêts est importante. Nous pensons qu'une amélioration sensible des indicateurs de qualité d'actifs est peu probable à dans un futur proche.

Le ratio « Fitch core capital » sur actifs pondérés d'ATB atteignait 11,7% à fin 2016, mais nous considérons que cela constitue une protection limitée contre de possibles chocs de crédit, essentiellement du fait de valorisations d'actifs reçus en garantie pouvant être surestimées et de risques élevés de concentration.

La part de marché des dépôts d'ATB est stable à 8%. Les dépôts de la clientèle, qui se répartissent à hauteur de 45% pour la clientèle de détail et de 55% pour les entreprises et institutionnels, procurent l'essentiel du financement. Ces dépôts progressent lentement (+6% en 2016) mais la croissance des prêts (environ +10% en 2016) continue à dépasser celle des dépôts et les ratios de liquidité sont sur une courbe descendante. L'important portefeuille d'emprunts d'Etat (15% du total d'actifs) peut être mis en pension auprès de la banque centrale en cas de besoins de liquidité immédiats.

## ATL

### NOTES NATIONALES ET DETTE SENIOR

Les notes nationales d'ATL reposent sur l'évaluation sur une base intrinsèque de sa solidité financière. Selon Fitch, le profil de crédit d'ATL est plus fort sur une base intrinsèque que sur la base du soutien extérieur.

Les ratios de qualité d'actifs, d'indicateurs de performance, d'endettement et de financement d'ATL sont relativement bons par comparaison avec les sociétés de crédit-bail tunisiennes qui sont moins bien notées, et sont globalement conformes à ceux de ses homologues notés 'BBB-(tun)' sur une base intrinsèque.

Nous considérons qu'il existe toujours une probabilité limitée de soutien pour ATL de la part d'AB, mais les notes d'ATL ne sont plus basées sur ce soutien potentiel. ATL est détenue à 33% par ATB et indirectement à 21% par AB.

### DETTE SUBORDONNEE

Nous pensons que le risque de défaut d'ATL sur sa dette subordonnée n'est pas différent de celui sur sa dette senior mais la première est notée en-dessous de la dette senior en raison des faibles perspectives de récupération de cette dette. Nous avons réduit la différence entre les notes de trois crans à deux crans et relevé la note de la dette subordonnée de 'BB-(tun)' à 'BB(tun)' afin de supprimer un cran supplémentaire précédemment appliqué pour risque de défaut. Cela fait suite à une nouvelle évaluation du risque de défaut relatif entre la dette senior et la dette subordonnée.

### FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES

## ATB

### NOTES IDR, NATIONALES ET DE SOUTIEN EXTERIEUR

La note IDR à long terme en devises d'ATB est sensible à un changement de la note de plafond souverain de la Tunisie, qui dépend elle-même d'une évolution de la note IDR à long terme en devises de la Tunisie. La note IDR à long terme en monnaie locale d'ATB est égalisée avec sa note IDR à long terme en monnaie locale et donc, elle est également sensible à un changement des notes souveraines. Un abaissement de la note IDR à long terme en devises de la Tunisie se traduirait également par un abaissement de la note de soutien extérieur d'ATB.

Les notes IDR, nationales et de soutien extérieur de la banque sont également sensibles à des modifications des hypothèses de Fitch concernant la capacité ou la volonté d'AB de soutenir la

banque. La perspective négative appliquée à la note IDR à long terme d'AB n'est pas reflétée dans celles des notes IDR à long terme et nationale d'ATB car en l'absence de risque souverain, nous noterions ATB un cran en-dessous d'AB, ce qui signifie que la note IDR à long terme d'AB devrait être abaissée de deux crans avant que cela n'entraîne une dégradation de sa filiale tunisienne.

## ATL

### NOTES NATIONALES, NOTES DE DETTE SENIOR ET SUBORDONNÉE

Selon Fitch, il sera difficile pour ATL d'améliorer son profil de crédit intrinsèque par rapport à d'autres entreprises tunisiennes dans un avenir proche, compte tenu des défis posés par le contexte opérationnel en Tunisie.

Nous ne nous attendons pas à une détérioration importante du profil de crédit d'ATL par rapport à d'autres entreprises tunisiennes, comme l'indique sa perspective stable.

Une augmentation importante de la participation d'ATB dans ATL et une intégration plus étroite entre les deux sociétés et le groupe AB pourrait entraîner un relèvement des notes nationales d'ATL. Un relèvement de la note IDR à long terme d'AB pourrait également se traduire par un relèvement des notes d'ATL, bien que cela soit peu probable compte tenu de la perspective négative de la note d'AB.

Les notes ont fait l'objet des actions suivantes :

#### Arab Tunisian Bank

Note IDR à long terme en devises : confirmée at 'BB-', Perspective Stable

Note IDR à court terme en devises : confirmée at 'B'

Note IDR à long terme en monnaie locale : confirmée at 'BB-', Perspective Stable

Note IDR à court terme en monnaie locale : confirmée at 'B'

Note de soutien extérieur : confirmée at '3'

Note de viabilité : confirmée at 'b'

Note nationale à long terme: confirmée at 'AA+(tun)', Perspective Stable

Note nationale à court terme: confirmée at 'F1+(tun)'

Note nationale de dette senior non garantie: confirmée at 'AA+(tun)'

#### Arab Tunisian Lease

Note nationale à long terme: confirmée at 'BBB-(tun)', Perspective Stable

Note nationale à court terme: confirmée at 'F3(tun)'

Note nationale de dette senior non garantie: confirmée at 'BBB-(tun)'

Note nationale de dette senior subordonnée : relevée de 'BB-(tun)' à 'BB(tun)'

#### Contacts:

Premier analyste

Janine Dow

Senior Director

Tél. : +44 20 3530 1464

Fitch Ratings Limited

30 North Colonnade

London E14 5GN

Second analyste

Nicolas Charreyron

Analyste

Tél. : +971 4424 1208

Président du comité de notation

Eric Dupont  
Senior Director  
Tél. : +33 1 4429 9131

Relations presse : Peter Fitzpatrick, Londres, Tél.: + 44 (0)20 7417 4364,  
Email: [peter.fitzpatrick@fitchratings.com](mailto:peter.fitzpatrick@fitchratings.com).

Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

#### **Critères applicables**

[Global Bank Rating Criteria \(pub. 25 Nov 2016\)](#)

[Global Non-Bank Financial Institutions Rating Criteria \(pub. 10 Mar 2017\)](#)

[National Scale Ratings Criteria \(pub. 07 Mar 2017\)](#)

#### **Informations complémentaires**

[Dodd-Frank Rating Information Disclosure Form](#)

[Solicitation Status](#)

[Endorsement Policy](#)

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://WWW.FITCHRATINGS.COM). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE. IL EST POSSIBLE QUE FITCH AIT FOURNI UN AUTRE SERVICE AUTORISE A L'ENTITE NOTEE OU A SES TIERS LIES. LES DETAILS DE CE SERVICE CONCERNANT LES NOTATIONS POUR LESQUELLES L'ANALYSTE PRINCIPAL EST BASE AUPRES D'UNE ENTITE ENREGISTREE DANS L'UNION EUROPEENNE EST DISPONIBLE SUR LA PAGE DE RESUME RELATIVE A CET EMETTEUR SUR LE SITE DE FITCH.

*Ce texte est une traduction en français du document initialement publié en anglais le 09 juin 2017, intitulé «Fitch Affirms Arab Tunisian Bank and Arab Tunisian Lease». Seul le document original en anglais fait foi.*

Copyright © 2017 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As

a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed. The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers. For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001

## **Solicitation Status**

Fitch Ratings was paid to determine each credit rating announced in this Rating Action Commentary (RAC) by the obligator being rated or the issuer, underwriter, depositor, or sponsor of the security or money market instrument being rated, except for the following:

**Endorsement Policy** Fitch's approach to ratings endorsement so that ratings produced outside the EU may be used by regulated entities within the EU for regulatory purposes, pursuant to the terms of the EU Regulation with respect to credit rating agencies, can be found on the EU Regulatory Disclosures (<https://www.fitchratings.com/regulatory>) page. The endorsement status of all International ratings is provided within the entity summary page for each rated entity and in the transaction detail pages for all structured finance transactions on the Fitch website. These disclosures are updated on a daily basis

## DEFINITION DES NOTES NATIONALES

<b>NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)</b>	
<b>F1+(xxx)</b> <b>F1(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
<b>F2(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
<b>F3(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
<b>B(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
<b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
<b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

<b>NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)</b>	
<b>AAA(xxx)</b>	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
<b>AA+(xxx)</b> <b>AA(xxx)</b> <b>AA-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>A+(xxx)</b> <b>A(xxx)</b> <b>A-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BBB+(xxx)</b> <b>BBB(xxx)</b> <b>BBB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BB+(xxx)</b> <b>BB(xxx)</b> <b>BB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
<b>B+(xxx)</b> <b>B(xxx)</b> <b>B-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>CCC+(xxx)</b> <b>CCC(xxx)</b> <b>CCC-(xxx)</b> <b>CC(xxx)</b> <b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
<b>DDD(xxx)</b> <b>DD(xxx)</b> <b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

**Mise sous surveillance :** La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

**(xxx) :** Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

## CHAPITRE III : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

### III.1 Présentation de la société

L'ATL est un établissement de crédit créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

### III.2 Organisation de la société

#### III.2.1 Organigramme et contrôle interne

Le mode de gouvernance adopté par l'ATL s'articule autour d'un conseil d'administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par la direction "Audit" (Responsable Audit : M. Raouf LAKHOUA), le responsable du contrôle conformité (M. Semy BEN AMARA) et cinq comités directement liés au conseil d'administration à savoir :

Comité	Composition	Attributions
Comité exécutif de crédit	<u>Président</u> : M. Slimene BETTAIEB <u>Membres</u> : M. Fethi BLANCO M. Ammar TLILI	- Proposer la politique de financement - Suivre l'activité de financement
Comité permanent d'audit interne	<u>Président</u> : M. Ezzeddine SAIDANE <u>Membres</u> : M. Abdelwahed GOUIDER MmeMaha NAJJAR TAJINA	- Piloter l'activité de l'audit interne - Veiller au bon fonctionnement du système de contrôle interne
Comité de nomination et de rémunérations*	<u>Président</u> : M. Ferid ABBES M. Abdelwahed GOUIDER M. Ammar TLILI M. Mohamed DRISS	Fixer les émoluments, salaires et enveloppes d'intéressement servis à la Direction Générale
Comité des risques	<u>Président</u> : M. Laaroussi BOUZIRI <u>Membres</u> : M. Faouzi GUEBLI M. Kaies MARRAKCHI	- Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques
Comité chariàboard	3 membres externes (experts)	- Piloter et suivre la conformité du produit « Ijara »

\* le Conseil d'administration du 09/ 11/ 2016 a approuvé le changement de l'appellation du « comité de stratégie et de rémunération » pour devenir « comité de nomination et de rémunérations » doté des nouvelles attributions définies par la nouvelle loi Bancaire.

Par ailleurs, la Direction Générale qui est directement supervisée par le Président du conseil d'administration de la société, s'occupe d'assurer au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir :

Comité	Composition	Attributions
Comité de financement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA, Directeur des engagements - Analyste financier - Analyste juridique (pour le leasing immobilier et les dossiers avec garanties) - Chef d'agence et chargé de clientèle <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Approuve les dossiers inférieur à 500 md au profit de client dont l'engagement est inférieur à 2 MD

Comité de recouvrement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur commercial - Directeur du recouvrement judiciaire - Directeur du Contrôle de gestion et surveillance des risques - Chef service contrôle de gestion - Directeur administratif et financier - Chef d'agence et chargé du recouvrement <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Procéder à l'arrangement, événements exceptionnels et passage en contentieux
Comité d'approvisionnement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Directeur administratif et financier - Chef service administratif - Chef service informatique pour les achats informatiques <u>Superviseur</u> : Directeur du Contrôle de gestion et surveillance des risques	Statue sur l'engagement des dépenses administratives conformément au budget de fonctionnement et d'investissement
Comité de remplacement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Conseiller en gestion du patrimoine - Directeur du recouvrement judiciaire - Directeur administratif et financier <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur les offres de vente et de remplacement du matériel récupéré
Comité informatique	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Directeur de la comptabilité et de l'informatique et du patrimoine - Directeur administratif et financier - <u>Rapporteur</u> : chef service informatique	Examine les projets de développement informatique

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement.

Une 4ème étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

Cette organisation est complétée par une logistique : la comptabilité, l'administratif et le financier. L'ensemble étant contrôlé et suivi au niveau régularité et efficacité par un contrôle de gestion et par un audit interne.

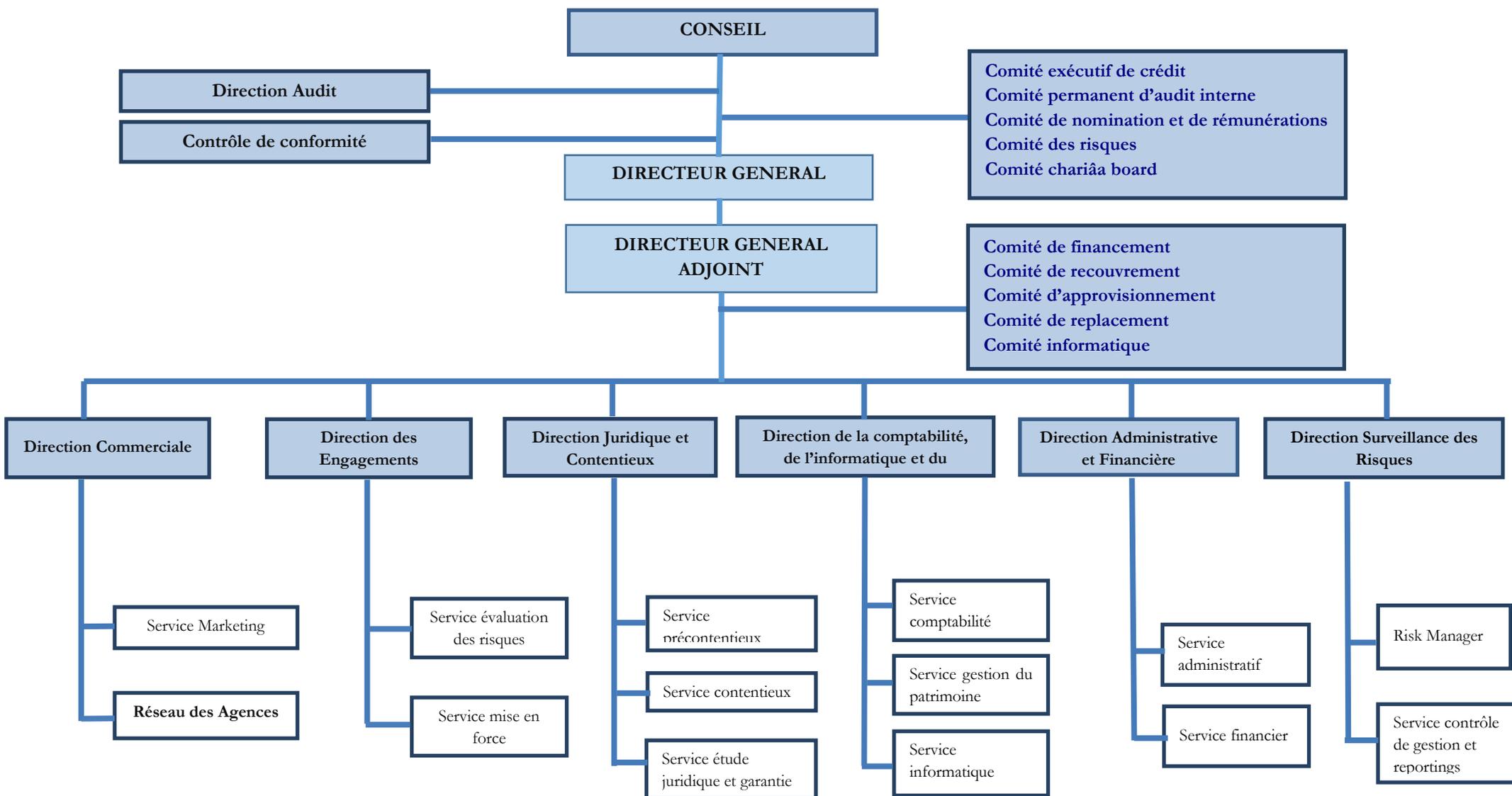
Par ailleurs, en vue de se conformer aux dispositions de la nouvelle loi bancaire, la société a procédé aux changements de son mode de gouvernance à travers la séparation entre les fonctions du Président du Conseil et celles du Directeur Général. A cet effet, l'AGE tenue le 17/01/2017 a approuvé les modifications statutaires relatives à la gouvernance de la société.

De plus, le Conseil d'administration du 09/11/2016 a approuvé le changement de l'appellation du « comité de stratégie et de rémunération » pour devenir « comité de nomination et de rémunérations » doté des nouvelles attributions définies par la nouvelle loi Bancaire

En outre, le Conseil d'administration du 10/04/2017 a approuvé un réaménagement de l'organigramme par :

- ✓ la création d'une direction Administrative et financière pour gérer les services qui étaient sous la responsabilité du Risk Manager.
- ✓ la suppression des structures de zone pour garder la seule Direction Commerciale qui va gérer l'ensemble des agences (au nombre de 13) et le service marketing.
- ✓ la nomination de M. Mohamed MASMOUDI en tant que Directeur Commercial.

Ci-après, l'organigramme de l'ATL (approuvé par le conseil d'administration du 10/04/2017):



\* le Conseil d'administration du 09/11/2016 a approuvé le changement de l'appellation du « comité de stratégie et de rémunération » pour devenir « comité de nomination et de rémunérations » doté des nouvelles attributions définies par la nouvelle loi Bancaire.

### III.2.2 Système d'information

Au cours de l'exercice 2016, l'ATL a accentué son effort d'amélioration de son système d'information. En effet, les développements réalisés concernent les sujets suivants :

- ✓ Mise en place des recommandations concernant la lutte contre le blanchiment d'argent en développant la fiche d'entretien conformément à la loi en vigueur.
- ✓ Le développement de Workflow pour les événements exceptionnels (Rachat, VR, Ristourne, Sortie du territoire, etc.)
- ✓ Mise en place d'un Datacenter privé au siège de l'ATL avec le niveau TIER-I (climatisation de précision avec soufflage dans la rangée, système d'extinction automatique, faux plancher et faux plafond, ondulation avec un onduleur APC Schneider de 20KVA, porte blindée et coupe-feu, système de sécurité centrale qui gère les détecteurs de fumée, les alertes et l'extinction automatique, etc.
- ✓ Maintien et renforcement de la plateforme informatique existante (Virtualisation, Cluster, Téléphonie IP, MPLS).
- ✓ Maintien d'un niveau de sécurité élevé par la signature d'un contrat OV avec Microsoft (Licences serveurs et Poste clients, migration automatique vers les dernières versions de Microsoft).

Le niveau élevé de sécurité du SI de l'ATL est toujours maintenu grâce au renouvellement des licences antivirus, mise à jour du Firewall, l'application des best practices de Microsoft en terme de mise à jour des systèmes d'exploitation, des patches et des correctifs (ATL dispose d'un serveur WSUS), ainsi que des dernières versions en matière de programme Microsoft tel que Office 2013 et des systèmes d'exploitation des serveurs Windows Datacenter 2012 R2, SQL Server 2014 R2, MS system Center, etc.

- ✓ Expansion du réseau WAN

Le réseau étendu de l'ATL évolue par la création de nouvelles agences connectées au siège par une ligne MPLS hautement disponible. ATL dispose actuellement de 13 agences sur tout le territoire tunisien.

Toutefois, les commissaires ont relevé dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2016 certaines défaillances se rapportant au système d'information de la société dont notamment:

- La non mise en place d'un plan de continuité d'activité conformément aux dispositions de l'article 15 de la circulaire BCT n°2006-19;
- Les déficiences du module informatique du contentieux.

Pour l'année 2017, l'ATL a prévu la mise en place d'un plan de continuité d'activité. Une plateforme de secours sera hébergée dans un Datacenter en Tunisie. Elle représente un site de secours pour le SI d'ATL en cas d'indisponibilité du site principal.

### III.3 Description de l'activité

#### III.3.1 Activité de la société au 31/12/2016

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours ont augmenté pendant la période 2015 à 2016, en passant respectivement de 13,0%, 14,3% et 14,1% au 31/12/2015 à 13,0%, 14,4% et 14,8% au 31/12/2016.

#### Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2016

En MDT	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Approbations	1 963,0	2 162,3	2 418,0	243,0	280,4	315,2	12,4%	13,0%	13,0%
Mises en force	1 606,3	1 729,4	1 862,0	220,7	248	268,9	13,7%	14,3%	14,4%
Encours	2 870,7	3 167,3	3 339,0	396,6	446,1	495,0	13,8%	14,1%	14,8%

\*Source : CIL

#### ■ Approbation

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

#### Evolution des approbations

En MDT	2014		2015		2016		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2016/2015	2015/2014
Approbations mobilières	236,0	97,1%	270,8	96,6%	297,8	94,5%	10,0%	14,7%
Approbations Immobilières	7,0	2,9%	9,6	3,4%	17,4	5,5%	81,3%	37,1%
<b>Total</b>	<b>243,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>280,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>315,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>12,4%</b>	<b>15,4%</b>

#### Répartition sectorielle des approbations

En MDT	2014		2015		2016		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2016/2015	2015/2014
Agriculture	23,6	9,7%	32,6	11,6%	34,5	10,9%	5,8%	38,1%
BTP	37,3	15,3%	50,7	18,1%	59,7	18,9%	17,8%	35,9%
Industrie	30,3	12,5%	33,2	11,8%	42,5	13,5%	28,0%	9,6%
Service	130,6	53,7%	144	51,4%	164,0	52,0%	13,9%	10,3%
Tourisme	21,2	8,7%	19,9	7,1%	14,5	4,6%	-27,1%	-6,1%
<b>Total</b>	<b>243,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>280,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>315,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>12,4%</b>	<b>15,4%</b>

#### Répartition des approbations par type d'équipement

En MDT	2014		2015		2016		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2016/2015	2015/2014
<b>MOBILIER</b>								
Matériel de transport lourd	47,9	19,7%	46,2	16,5%	57,1	18,1%	23,6%	-3,5%
Matériel de transport léger	115,1	47,4%	150,6	53,7%	149,3	47,4%	-0,9%	30,8%
Matériel industriel	21,3	8,8%	13,1	4,7%	23,4	7,4%	78,6%	-38,5%
Matériel médical	11,4	4,7%	19,5	7,0%	19,3	6,1%	-1,0%	71,1%
Matériel de BTP	40,3	16,6%	41,4	14,8%	48,7	15,5%	17,6%	2,7%
Autres	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>236</b>	<b>97,1%</b>	<b>270,8</b>	<b>96,6%</b>	<b>297,8</b>	<b>94,5%</b>	<b>10,0%</b>	<b>14,7%</b>
<b>IMMOBILIER</b>								
Immobilier	7,0	2,9%	9,6	3,4%	17,4	5,5%	81,3%	37,1%
<b>Sous-total</b>	<b>7,0</b>	<b>2,9%</b>	<b>9,6</b>	<b>3,4%</b>	<b>17,4</b>	<b>5,5%</b>	<b>81,3%</b>	<b>37,1%</b>
<b>Total</b>	<b>243,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>280,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>315,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>12,4%</b>	<b>15,4%</b>

▪ **Les mises en force**

Au 31/12/2016, le montant des mises en force a enregistré une progression de 8,4% par rapport à l'année 2015, passant de 248 MDT à 268,9 MDT.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

**Répartition sectorielle des mises en force**

En MDT	2014		2015		2016		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2016/2015	2015/2014
Agriculture	22,3	10,1%	30,3	12,2%	32,1	11,9%	5,9%	35,9%
BTP	32,6	14,8%	42,8	17,3%	46,0	17,1%	7,5%	31,3%
Industrie	26,1	11,8%	28,8	11,6%	38,6	14,3%	34,0%	10,3%
Service	124,1	56,2%	127,3	51,3%	140,2	52,1%	10,1%	2,6%
Tourisme	15,6	7,1%	18,8	7,6%	12,0	4,5%	-36,2%	20,5%
<b>Total</b>	<b>220,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>248,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>268,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,4%</b>	<b>12,4%</b>

**Répartition des mises en force par type d'équipement**

En MDT	2014		2015		2016		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2016/2015	2015/2014
<b>MOBILIER</b>								
Matériel de transport lourd	40,9	18,5%	40,5	16,3%	48,0	17,8%	18,5%	-1,0%
Matériel de transport léger	107,3	48,6%	139,6	56,3%	138,5	51,5%	-0,8%	30,1%
Matériel industriel	16,4	7,4%	12,4	5,0%	11,1	4,1%	-10,5%	-24,4%
Matériel médical	15,3	6,9%	12,8	5,2%	16,4	6,1%	28,1%	-16,3%
Matériel de BTP	34,3	15,5%	33,5	13,5%	40,5	15,1%	20,9%	-2,3%
Autres	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Sous-total</b>	<b>214,2</b>	<b>97,1%</b>	<b>238,8</b>	<b>96,3%</b>	<b>254,5</b>	<b>94,6%</b>	<b>6,6%</b>	<b>11,5%</b>
<b>IMMOBILIER</b>								
Immobilier	6,5	2,9%	9,2	3,7%	14,4	5,4%	56,5%	41,5%
<b>Sous-total</b>	<b>6,5</b>	<b>2,9%</b>	<b>9,2</b>	<b>3,7%</b>	<b>14,4</b>	<b>5,4%</b>	<b>56,5%</b>	<b>41,5%</b>
<b>Total</b>	<b>220,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>248,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>268,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,4%</b>	<b>12,4%</b>

▪ **Evolution de l'encours financier**

**Répartition de l'encours financier par secteur**

En MDT	2014		2015		2016		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2016/2015	2015/2014
Agriculture	40,5	10,2%	46,7	10,5%	50,8	10,3%	8,8%	15,3%
BTP	64,5	16,3%	73,4	16,5%	82,2	16,6%	12,0%	13,8%
Industrie	37,4	9,4%	60,2	13,5%	72,1	14,6%	19,8%	61,0%
Service	230,1	58,0%	241,6	54,2%	269,7	54,5%	11,6%	5,0%
Tourisme	24,1	6,1%	24,2	5,4%	20,2	4,1%	-16,5%	0,4%
<b>Total</b>	<b>396,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>446,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>495,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>12,5%</b>

### Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MDT	2014		2015		2016		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2016/2015	2015/2014
<b>MOBILIER</b>								
Matériel de transport lourd	69,1	17,4%	74,9	16,8%	82,5	16,7%	10,1%	8,4%
Matériel de transport léger	160,0	40,3%	198,6	44,5%	229,3	46,3%	15,5%	24,1%
Matériel industriel	28,6	7,2%	29,9	6,7%	29,0	5,9%	-3,0%	4,5%
Matériel médical	46,4	11,7%	47,3	10,6%	46,8	9,5%	-1,1%	1,9%
Matériel de BTP	67,5	17,0%	67,1	15,0%	76,4	15,4%	13,9%	-0,6%
Autres	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Sous-total</b>	<b>371,6</b>	<b>93,7%</b>	<b>417,8</b>	<b>93,7%</b>	<b>464,0</b>	<b>93,7%</b>	<b>11,1%</b>	<b>12,4%</b>
<b>IMMOBILIER</b>								
Immobilier	25,0	6,3%	28,3	6,3%	31,0	6,3%	9,5%	13,2%
<b>Sous-total</b>	<b>25,0</b>	<b>6,3%</b>	<b>28,3</b>	<b>6,3%</b>	<b>31,0</b>	<b>6,3%</b>	<b>9,5%</b>	<b>13,2%</b>
<b>Total</b>	<b>396,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>446,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>495,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>12,5%</b>

### Rapprochement entre l'encours comptable et l'encours financier

En MDT	2014	2015	2016
Encours financiers	396,6	446,1	495,0
Réajustement de l'encours financier	-4,4	-7,9	-3,4
<b>Encours comptable</b>	<b>392,2</b>	<b>438,2</b>	<b>491,6</b>

### Evolution des engagements de la société entre 2014, 2015 et 2016

En MDT	2016	2015	2014
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	520 239 820	454 673 488	400 641 961
<b>Créances classées (1)*</b>	<b>38 747 932</b>	<b>36 204 318</b>	<b>36 258 378</b>
<i>Classe 2</i>	6 825 639	4 957 945	3 395 982
<i>Classe 3</i>	2 312 383	4 689 091	4 552 960
<i>Classe 4</i>	29 609 910	26 557 282	28 309 436
<b>Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*</b>	<b>558 987 752</b>	<b>490 877 806</b>	<b>436 900 339</b>
<b>Total brut des créances (Bilan) (3)*</b>	<b>525 021 794</b>	<b>474 779 023</b>	<b>421 399 311</b>
<b>Provisions et agios réservés sur créances classées (4)</b>	<b>28 456 927</b>	<b>25 536 016</b>	<b>25 812 450</b>
<i>Provisions affectées</i>	25 105 449	22 562 988	22 645 113
<i>Produits réservés</i>	3 117 290	2 847 966	3 017 472
<i>Provisions additionnelles</i>	234 188	125 062	149 864
<b>Provisions collectives (5)</b>	<b>3 080 521</b>	<b>3 080 521</b>	<b>3 080 521</b>
<b>Engagements nets (2)-(4)-(5)</b>	<b>527 450 304</b>	<b>462 261 269</b>	<b>408 007 368</b>
<b>Ratio des créances classées (1)/(3)</b>	<b>7,38%</b>	<b>7,63%</b>	<b>8,60%</b>
<b>Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)</b>	<b>73,44%</b>	<b>70,53%</b>	<b>71,19%</b>

\*En tenant compte des avances reçues

### III.3.2 Indicateurs d'activité au 31/03/2017

En mDT	Premier trimestre			Exercice 2016*
	2016	2017	Variation	
<b>Total Approbations</b>	<b>93 095</b>	<b>99 208</b>	<b>6,6%</b>	<b>315 212</b>
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>81 844</i>	<i>98 488</i>	<i>20,3%</i>	<i>297 806</i>
Agriculture	8 663	9 665	11,6%	34 477
Bâtiments & travaux publics	19 548	20 132	3,0%	59 669
Industrie	6 972	11 655	67,2%	35 030
Service et commerce	42 759	50 144	17,3%	154 165
Tourisme	3 902	6 892	76,6%	14 466
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	<i>11 251</i>	<i>720</i>	<i>-93,6%</i>	<i>17 406</i>
Agriculture	0	0	0,0%	0
Bâtiments & travaux publics	0	0	0,0%	56
Industrie	7 258	220	-97,0%	7 508
Service et commerce	3 993	500	-87,5%	9 842
Tourisme	0	0	0,0%	0
<b>Total Mises en Force</b>	<b>77 627</b>	<b>100 951</b>	<b>30,0%</b>	<b>268 940</b>
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>73 551</i>	<i>95 953</i>	<i>30,5%</i>	<i>254 539</i>
Agriculture	9 008	10 575	17,4%	32 136
Bâtiments & travaux publics	14 536	15 620	7,5%	45 766
Industrie	10 849	11 108	2,4%	30 965
Service et commerce	37 439	54 395	45,3%	133 669
Tourisme	1 719	4 255	147,5%	12 003
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	<i>4 076</i>	<i>4 998</i>	<i>22,6%</i>	<i>14 401</i>
Agriculture	0	0		0
Bâtiments & travaux publics	240	65		240
Industrie	944	1 020	8,1%	7 617
Service et commerce	2 892	3 913	35,3%	6 545
Tourisme	0	0		0
<b>Total des engagements</b>	<b>494 184</b>	<b>569 572</b>	<b>15,3%</b>	<b>558 988</b>
Engagements courants	454 817	521 780	14,7%	520 240
Engagements classés	39 367	47 792	21,4%	38 748
Trésorerie nette	3 898	7 814	100,5%	11 491
Ressources d'emprunts (1)	355 025	411 783	16,0%	400 332
Capitaux propres (2)	67 419	68 437	1,5%	68 437
Revenus bruts de leasing	54 340	61 154	12,5%	243 893
Revenus nets de leasing	11 536	12 972	12,4%	50 755
Produits nets de leasing (3)	5 266	5 858	11,2%	24 340
Total des charges d'exploitation (4)	1 721	2 031	18,0%	8 761

\* Chiffres audités

(1) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants.

(2) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(3) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

(4) Le total des charges d'exploitation correspondent aux charges du personnel, aux dotations aux amortissements et aux résorptions et aux autres charges d'exploitation.

### III.4 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, ATL est confrontée aux risques suivants :

#### ➤ *Le risque de crédit :*

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque encourus en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérés comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contre parties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

Un comité des risque a été institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 et a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif. Un système de SCORING a été mis en place. Avant la fin de l'année 2017, un système de notation interne ainsi qu'une batterie de limites d'engagement par profil et par catégorie de clientèle seront mis en place conformément à la circulaire BCT n°2016-06

#### ➤ *Le risque de marché :*

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- ✓ des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- ✓ des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de marché.

#### ➤ *Le risque de liquidité :*

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le comité des risques a mis en place un système de mesure et surveillance de ce risque et a proposé au conseil d'administration de veiller à réduire au maximum l'exposition de la société à ce type de risque, par la recherche active des ressources à long et moyen terme.

#### ➤ *Le risque de règlement :*

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance

ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

L'ATL ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement.

➤ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

➤ **Le risque de taux :**

L'article 35 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont à taux fixes. Par ailleurs, certaines ressources ayant un encours à la clôture de l'exercice de 23 800 000 DT, sont indexées au Taux du Marché Monétaire. A titre indicatif, une augmentation (diminution) du taux de marché monétaire de 50 points de base, aurait pour effet une charge additionnelle (en moins) de l'ordre de 119 000 DT par an.

### III.5 Dépendance de l'émetteur

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012 et n°2013-21 du 30/12/2013.

#### Article 1 :

Conformément à l'article 1er de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

***Le montant des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 5% des fonds propres nets est de 16 707 855 DT et il ne dépasse pas 3 fois les fonds propres nets à savoir 228 343 928 DT.***

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

***A ce titre, aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL, au 31/12/2016.***

L'article 1 est respecté.

### **Article 2 :**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement.

A ce titre, aucune relation ne présente un risque supérieur ou égale à 25% des fonds propres de la société.

**L'article 2 est respecté.**

### **Article 3 :**

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit.

***Le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 est de 260 163 DT, contre un total des fonds propres de 76 114 643 DT.***

**L'article 3 est respecté.**

### **Article 4 :**

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter à fin 2016 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2016 au moins 7% des risques encourus pondérés.

***Le montant des fonds propres nets représente environ 13,25% du total des actifs pondérés.***

Fonds propres nets = 76 114 643 DT

Risques encourus = 574 525 439 DT

**L'article 4 est respecté.**

### III.6 Matrice SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ATL est parmi les pionniers du secteur du leasing en Tunisie, avec une expérience de plus de 20 ans et s'accapare 14,8% de l'encours financier du secteur en 2016.</li> <li>✓ L'ATL dispose d'un important réseau d'agences par rapport à ses concurrentes et bénéficie de la synergie de plusieurs institutions financières, présentes dans son actionnariat, dont deux banques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un niveau important de créances classées.</li> <li>✓ Une sensibilité, à l'instar du secteur du leasing et du secteur financier en général, à la situation sociopolitique du pays.</li> </ul>
OPPORTUNITEES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une importante reprise de l'activité suite à la stabilisation de la situation sociopolitique du pays.</li> <li>✓ Une forte croissance prévue pour le marché, sous la lumière des différents investissements prévus pour le prochain quinquennat.</li> <li>✓ Une reprise graduelle de l'activité du secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La concurrence est de plus en plus rude sur le marché avec l'entrée de nouveaux opérateurs.</li> <li>✓ Les ressources de financement sont rares et les taux appliqués peuvent réduire la marge de la société.</li> <li>✓ Une détérioration de la situation économique et sécuritaire dans le pays.</li> </ul>

### III.7 Litige ou arbitrage en cours

1. La société ATL fait l'objet, à partir du 13 mars 2017, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2016. Les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la société. Aucune provision pour risque n'a été constituée à ce titre.

2. Une société de recouvrement de créances mandatée par l'ATL, depuis 2008, pour procéder au recouvrement d'un lot de créances radiées a enclenché en date du 10 avril 2017 une procédure arbitrale auprès du Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis suite à un litige opposant les deux parties au sujet des modalités de rémunération de la première. Outre le paiement d'un solde arrêté par expertise judiciaire à 18.801 DT, la société de recouvrement réclame d'autres sommes, contestées sur le fond par l'ATL, au titre de divers frais, commissions, honoraires, pénalités de retard et indemnités.

L'issue finale de cette procédure arbitrale ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision pour risque n'a été constituée.

### III.8 Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Personnel de direction	2	2	2
Cadres supérieurs	56	56	64
Cadres moyens	30	31	34
Agents de service	1	1	1
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>90</b>	<b>101</b>

### **III.9 Politique d'intéressement et de formation du personnel**

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société.

Les dépenses de formation pour l'année 2016, ont atteint 17,4 mDT. Pour l'année 2017, le budget alloué à la formation est de 65 mDT.

### **III.10 Politique d'investissement**

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres est estimé à 500 mDT pour l'année 2017.

A partir de 2018, un investissement annuel de 100 mDT est prévu.

## CHAPITRE IV : PATRIMOINE- SITUATION FINANCIERE- RESULTAT

### IV.1 Patrimoine de la société au 31/12/2016

#### IV.1.1 Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2016, une valeur nette comptable de 4 861 169 DT contre 4 064 017 DT au 31 décembre 2015. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1 136 687	94 529	-	1 231 216	3 084 590
Matériel de transport (*)	20,0%	1 176 946	688 024	458 143	1 406 827	760 207	226 407	413 866	572 748	834 078
Equipements de bureau	10,0%	506 819	33 109	10 185	529 743	363 078	21 905	9 934	375 049	154 694
Matériel informatique	33,3%	516 698	154 220	-	670 918	443 157	71 252	-	514 409	156 509
Installations générales	10,0%	753 870	406 513	-	1 160 383	521 744	50 774	-	572 517	587 866
Immobilisations en cours	-	4 500	232 189	207 508	29 181	-	-	-	-	29 181
<b>TOTAUX</b>		<b>7 288 890</b>	<b>1 514 055</b>	<b>675 836</b>	<b>8 127 109</b>	<b>3 224 873</b>	<b>464 867</b>	<b>423 800</b>	<b>3 265 940</b>	<b>4 861 169</b>

(\*)Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaillent, comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Valeur Brute	556 655	24 630
- Amortissements antérieurs	(3 698)	-
- Amortissements de l'exercice	(92 236)	(3 698)
<b>= Valeur nette comptable</b>	<b>460 721</b>	<b>20 933</b>

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 décembre 2016, une valeur nette comptable de 9 060 DT contre 95 145 DT au 31 décembre 2015. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	500 963	1 970	272 665	230 268	405 818	5 677	190 286	221 208	9 060
<b>TOTAUX</b>		<b>500 963</b>	<b>1 970</b>	<b>272 665</b>	<b>230 268</b>	<b>405 818</b>	<b>5 677</b>	<b>190 286</b>	<b>221 208</b>	<b>9 060</b>

#### IV.1.2 Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 décembre 2016, à 13 970 943 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>6 283 862</b>	<b>(233 266)</b>	<b>6 050 596</b>
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(132 319)	291 732
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	-	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>217 244</b>	<b>(217 244)</b>	<b>-</b>
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE :</b>					<b>11 351 176</b>	<b>(3 530 829)</b>	<b>7 820 347</b>
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	133 200	-	133 200
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(250 000)	1 750 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	666 070	(319 370)	346 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	580 000	(303 750)	276 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 024 385)	475 621
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(1 363 915)	1 657 985
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(269 409)	3 180 591
<b>OBLIGATIONS :</b>					<b>100 000</b>	<b>-</b>	<b>100 000</b>
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
<b>TOTAL EN DT</b>					<b>17 952 282</b>	<b>(3 981 339)</b>	<b>13 970 943</b>

#### IV.1.3 Créances issues d'opérations de leasing

Au 31 décembre 2016, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 496 698 324 DT contre un solde net de 449 832 192 DT au 31 décembre 2015.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>524 025 748</b>	<b>469 649 313</b>
+ Encours financiers	491 575 501	438 166 351
+ Impayés	34 153 848	31 814 365
+ Créances- assurance matériel en leasing	110 344	113 604
+ Créances- factures à établir	707 335	684 171
+ Valeurs à l'encaissement	33 426	1 058 321
- Intérêts échus différés	(2 554 706)	(2 187 499)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>4 210 024</b>	<b>8 799 416</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>528 235 772</b>	<b>478 448 729</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions à base individuelle et additionnelles	(25 339 637)	(22 688 050)
Provisions collectives	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	(3 117 290)	(2 847 966)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>496 698 324</b>	<b>449 832 192</b>

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2016 la somme de 491 575 501 DT contre 438 166 351 DT au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 53 409150 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>1 184 484 964</b>	<b>746 318 613</b>	<b>438 166 351</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>-</b>	<b>141 585 852</b>	<b>(141 585 852)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>268 893 639</b>	<b>51 537 600</b>	<b>217 356 039</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	255 717 797	50 126 332	205 591 465
Relocations	13 175 842	1 411 268	11 764 574
<b>Retraits de la période</b>	<b>(158 625 557)</b>	<b>(136 264 520)</b>	<b>(22 361 037)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(101 107 081)	(101 220 574)	113 492
Cessions anticipées	(20 983 099)	(16 336 180)	(4 646 919)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(157 688)	(24 816)	(132 872)
Transferts (cessions)	(15 290 608)	(9 164 516)	(6 126 091)
Relocations	(21 087 082)	(9 518 434)	(11 568 648)
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>1 294 753 046</b>	<b>803 177 545</b>	<b>491 575 501</b>

#### IV.2 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2016

(en DT)	Acquisitions	Cessions
<b><u>Immobilisation corporelle et incorporelle</u></b>	<b><u>469 052</u></b>	<b><u>184 000</u></b>
Logiciel	0	0
Matériel de transport	432 514	184 000
Agencements, Aménagements & Installations	0	0
Mobilier et Matériel de Bureau	5 730	0
Matériel Informatique	30 809	0
<b><u>Immobilisation financière</u></b>	<b><u>2 000 000</u></b>	<b><u>839 200</u></b>
Briqueterie djbel ouest	2 000 000	
fonds gérés 2007		346 700
fonds gérés 2008		120 000
fonds gérés 2011		372 500

### IV.3 Etats financiers comparés au 31 Décembre

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne renferment pas toutes les notes obligatoires telles que :

- Une note portant sur les immobilisations corporelles mentionnant les informations exigées à l'égard du preneur prévues par le paragraphe 28 de la NC 41 relative aux contrats de location. Ces informations sont notamment :
  - (a) pour chaque catégorie d'actif, la valeur nette comptable à la date de clôture ;
  - (b) un rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre de la location à la date de clôture et leur valeur actualisée. En outre, l'entité doit indiquer, à la date de clôture, le total des paiements minimaux futurs au titre de la location et leur valeur actualisée, pour chacune des périodes suivantes :
    - (i) à moins d'un an ; (ii) à plus d'un an et moins de cinq ans ; (iii) à plus de cinq ans ;
  - (c) les loyers conditionnels inclus dans les charges de la période,
  - (d) le total, à la date de clôture, des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que l'on s'attend à recevoir au titre de contrats de sous-location non résiliables.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du Système Comptable des Entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31/12/2017.

### IV.3.1 Bilan comparé arrêté au 31 Décembre

En DT

	Notes	Au 31 Décembre		
		2 016	2 015	2 014
<b>A C T I F</b>				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	11 491 357	25 417 901	13 772 635
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	496 698 324	449 832 192	396 925 993
Placements à long terme	8	14 180 056	14 864 383	17 132 759
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	9 060	95 145	74 075
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 861 169	4 064 017	4 118 182
Autres actifs	11	5 269 482	6 465 291	5 339 636
<i>Total de l'actif</i>		<b>532 509 448</b>	<b>500 738 930</b>	<b>437 363 279</b>
<b>P A S S I F</b>				
Concours bancaires et dettes rattachées		-	-	-
Emprunts et dettes rattachées	12	413 755 762	376 899 318	334 603 659
Dettes envers la clientèle	13	3 213 978	3 669 705	4 419 652
Fournisseurs et comptes rattachés	14	34 922 441	42 325 385	22 893 180
Autres passifs	15	4 170 849	3 907 332	3 027 638
<i>Total du passif</i>		<b>456 063 030</b>	<b>426 801 741</b>	<b>364 944 128</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		41 552 656	38 055 600	38 814 826
Résultats reportés		1 884 533	4 363 551	2 506 613
Résultat de l'exercice		8 009 229	6 518 038	6 097 713
<i>Total des capitaux propres</i>		<b>76 446 418</b>	<b>73 937 189</b>	<b>72 419 152</b>
<i>Total passif et capitaux propres</i>		<b>532 509 448</b>	<b>500 738 930</b>	<b>437 363 279</b>

#### IV.3.2 Etat des engagements hors bilan comparés arrêté au 31 décembre

En DT

	Au 31 Décembre		
	2 016	2 015	2 014
<b>1. PASSIFS EVENTUELS</b>	-	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-	-
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>			
- Accords de financement prêt à mettre en force	14 342 969	4 348 111	5 908 458
- Autres Engagements donnés	21 461 734	20 772 566	15 539 012
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	30 000 000	28 000 000	15 000 000
<i>Total en DT</i>	<b>65 804 703</b>	<b>53 120 678</b>	<b>36 447 470</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS</b>			
- Hypothèques reçues	20 138 897	15 433 405	12 352 832
- Garanties reçues d'établissements bancaires	21 461 734	20 772 566	15 539 012
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	87 493 247	77 249 936	64 041 925
<i>Total en DT</i>	<b>129 093 878</b>	<b>113 455 907</b>	<b>91 933 770</b>
<b>4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>			
- Emprunts obtenus non encore encaissés	31 599 700	3 217 460	1 223 450
- Crédits consentis non encore versés	19 622 989	11 750 671	9 592 569
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	<b>51 439 933</b>	<b>15 185 375</b>	<b>11 033 264</b>

### IV.3.3 Etat de résultat comparé arrêté au 31 décembre

En DT

	Notes	Au 31 Décembre		
		2 016	2 015	2 014
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		49 089 737	42 276 205	36 503 703
Autres produits sur opérations de leasing		1 664 558	1 328 303	1 342 734
<i>Total des produits de leasing</i>	<b>17</b>	<b>50 754 294</b>	<b>43 604 508</b>	<b>37 846 437</b>
Charges financières nettes	<b>18</b>	(26 896 562)	(23 182 112)	(20 211 417)
Produits des placements	<b>19</b>	482 381	523 847	460 053
<b><i>PRODUIT NET DE LEASING</i></b>		<b>24 340 113</b>	<b>20 946 243</b>	<b>18 095 073</b>
Autres produits d'exploitation	<b>20</b>	300 406	358 433	315 423
Charges de personnel	<b>21</b>	(5 295 612)	(4 651 709)	(4 205 716)
Autres charges d'exploitation	<b>22</b>	(2 995 155)	(2 613 434)	(2 595 473)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	<b>23</b>	(470 544)	(416 630)	(477 194)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i></b>		<b>15 879 208</b>	<b>13 622 904</b>	<b>11 132 113</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>24</b>	(2 585 288)	(2 549 320)	(1 262 975)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	<b>25</b>	(1 218 208)	(749 496)	(88 270)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i></b>		<b>12 075 712</b>	<b>10 324 088</b>	<b>9 780 868</b>
Autres gains ordinaires		349 369	196 903	128 921
Autres pertes ordinaires		(22 995)	(8 471)	(83 837)
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i></b>		<b>12 402 086</b>	<b>10 512 519</b>	<b>9 825 952</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>26</b>	(4 392 857)	(3 994 482)	(3 728 240)
<b><i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i></b>		<b>8 009 229</b>	<b>6 518 038</b>	<b>6 097 713</b>
Résultat de base par action	<b>16</b>	<b>0,320</b>	<b>0,261</b>	<b>0,244</b>

#### IV.3.4 Etat de flux de trésorerie comparé arrêté au 31 décembre

En DT

	Notes	Au 31 décembre		
		2 016	2 015	2 014
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>				
Encaissements provenant des clients de leasing		294 284 594	269 089 475	252 886 300
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(294 380 479)	(259 725 452)	(234 525 422)
Encaissements autres que leasing	27	141 339	319 889	288 108
Décaissements autres que leasing		(4 553 350)	(4 075 599)	(7 603 473)
Décaissements au personnel		(2 756 021)	(2 273 287)	(2 148 282)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(6 448 690)	(5 264 986)	(6 668 392)
Intérêts perçus	28	176 704	370 468	251 627
Intérêts payés	29	(23 817 101)	(20 106 104)	(18 885 697)
Impôts sur le résultat payés	30	(4 244 949)	(3 869 679)	(4 756 042)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<b>(41 597 953)</b>	<b>(25 535 274)</b>	<b>(21 161 273)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Dividendes reçus sur placements à long terme	31	249 192	217 990	97 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	32	275 123	223 019	386 795
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	33	(2 000 000)	-	(600 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	34	1 534 900	1 584 819	984 145
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	35	(844 181)	(434 106)	(578 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	36	282 778	31 630	110 600
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		<b>(502 188)</b>	<b>1 623 352</b>	<b>399 699</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Dividendes versés	37	(5 499 943)	(4 999 923)	(4 999 901)
Encaissements provenant des emprunts	38	89 244 010	99 732 562	81 840 000
Remboursement des emprunts	39	(55 570 469)	(59 175 450)	(58 908 269)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<b>28 173 597</b>	<b>35 557 189</b>	<b>17 931 830</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		<b>(13 926 544)</b>	<b>11 645 266</b>	<b>(2 829 744)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		<b>25 417 901</b>	<b>13 772 635</b>	<b>16 602 379</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	40	<b>11 491 357</b>	<b>25 417 901</b>	<b>13 772 635</b>

#### IV.3.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016

##### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

###### *(a) Présentation de la société*

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2016, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 667 328	6 667 328	26,67%
<b>Total Général</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>100,00%</b>

## ***(b) Régime fiscal de la société***

### *(b-1)- Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

### *(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### *(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.I.), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

## **Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

### ***(a) Déclaration de conformité***

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel*.
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.
- IAS 33 – *Résultat par action*.
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

A l'exception de ce qui est indiqué dans la note 5 infra, les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

#### ***(b) Utilisation d'hypothèses et estimations***

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : Les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

***(c) Utilisation du jugement***

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

**Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

***(a) Bases de mesure***

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

***(b) Unité monétaire***

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

***(c) Sommaire des principales méthodes comptables***

*(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

**1-** Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

**2-** Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

**3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :**

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en

leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### *(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

#### *(c-4)- Placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

## **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

## **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en

considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

### **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes*

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

#### *(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères*

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

#### *(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change*

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat

"Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

*(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :*

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

**Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

**Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

*(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :*

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

*(c-11)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-12)- Résultat de base par action :*

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

*(c-13)- Etat des flux de trésorerie :*

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligataire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

*(c-14)- Etat des engagements hors bilan :*

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** les passifs éventuels qui résultent :
  - soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
  - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur

des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

#### **Note 4. Faits marquants de l'exercice :**

L'exercice clos le 31 décembre 2016, a été marqué par les faits suivants :

**4-1.** L'augmentation des mises en force de 8,43% et ce en passant de 248 MDT à 268,9 MDT.

**4-2.** L'augmentation du produit net de leasing de 16,20% en passant de 20.946.243 DT en 2015 à 24.340.113 DT. Par rapport à 2015, les produits de leasing ont augmenté de 16,40% et les charges financières nettes ont augmenté de 16,02%.

**4-3.** L'augmentation du bénéfice net de 22,88% en passant de 6.518.038 DT en 2015 à 8.009.229 DT en 2016.

#### **Note 5. Changement de méthodes comptables :**

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et conformément à l'article 10 ter de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, l'ATL s'interdisait toute reprise de provisions déjà constituées sur les actifs classés par le recours aux garanties immobilières (hypothèques).

Par lettre datée du 31 mai 2016, la Banque Centrale de Tunisie a invité la Direction Générale de l'ATL à ne pas reprendre la provision constituée, lors des exercices antérieurs, sur les engagements de la société envers l'une de ses relations ; une reprise initialement fondée sur la prise en compte de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent.

Pour donner suite à cette requête, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, initialement arrêtés le 28 avril 2016 ont été modifiés et arrêtés, à nouveau, le 2 juin 2016. Par rapport au premier arrêté, le résultat net de l'exercice a été minoré à concurrence de **645.775 DT**.

Ainsi, et pour les exercices comptables ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'ATL a choisi, par souci de cohérence, d'étendre l'application du principe d'interdiction des reprises de provisions qui seraient induites par le recours à des garanties immobilières à celles qui seraient occasionnées par la récupération de biens immobiliers donnés en leasing.

Ayant déjà été appliqué lors du deuxième arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2015, ledit principe ne justifie, en conséquence, aucun retraitements rétrospectif.

#### **Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 11.491.357 DT au 31 décembre 2016 contre 25.417.901 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 016</b>	<b>2 015</b>
+ Avoirs en Banques	11 464 081	25 397 212
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	68	40
+ Avoirs en Caisses	22 177	15 732
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	5 031	4 917
<b>Total</b>	<b>11 491 357</b>	<b>25 417 901</b>

## Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2016, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 496.698.324 DT contre un solde net de 449.832.192 DT au 31 décembre 2015.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>524 025 748</b>	<b>469 649 313</b>
+ Encours financiers	6.1	491 575 501	438 166 351
+ Impayés		34 153 848	31 814 365
+ Créances- assurance matériel en leasing		110 344	113 604
+ Créances- factures à établir		707 335	684 171
+ Valeurs à l'encaissement		33 426	1 058 321
- Intérêts échus différés		(2 554 706)	(2 187 499)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>4 210 024</b>	<b>8 799 416</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>6.2</b>	<b>528 235 772</b>	<b>478 448 729</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions à base individuelle et additionnelles	6.2	(25 339 637)	(22 688 050)
Provisions collectives	6.2	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	6.2	(3 117 290)	(2 847 966)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>496 698 324</b>	<b>449 832 192</b>

### 7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2016 la somme de 491.575.501 DT contre 438.166.351 DT au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 53.409.150 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>1 184 484 964</b>	<b>746 318 613</b>	<b>438 166 351</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>-</b>	<b>141 585 852</b>	<b>(141 585 852)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>268 893 639</b>	<b>51 537 600</b>	<b>217 356 039</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	255 717 797	50 126 332	205 591 465
Relocations	13 175 842	1 411 268	11 764 574
<b>Retraits de la période</b>	<b>(158 625 557)</b>	<b>(136 264 520)</b>	<b>(22 361 037)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(101 107 081)	(101 220 574)	113 492
Cessions anticipées	(20 983 099)	(16 336 180)	(4 646 919)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(157 688)	(24 816)	(132 872)
Transferts (cessions)	(15 290 608)	(9 164 516)	(6 126 091)
Relocations	(21 087 082)	(9 518 434)	(11 568 648)
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>1 294 753 046</b>	<b>803 177 545</b>	<b>491 575 501</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>575 020 817</b>	<b>510 431 406</b>
à recevoir dans moins d'1 an	198 944 240	186 095 272
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	360 631 942	312 145 019
à recevoir dans plus de 5 ans	15 444 634	12 191 115
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(87 493 247)</b>	<b>(77 249 936)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>487 527 570</b>	<b>433 181 470</b>
à recevoir dans moins d'1 an	159 021 081	150 343 746
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	315 085 399	271 945 379
à recevoir dans plus de 5 ans	13 421 090	10 892 345
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>1 539 791</b>	<b>1 006 711</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>2 508 141</b>	<b>3 978 170</b>
<b>Total général (1) + (2) + (3) + (4)</b>	<b>491 575 501</b>	<b>438 166 351</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Bâtiment et travaux publics	92 324 993	79 834 741
Industrie	71 193 833	57 896 200
Tourisme	8 916 111	8 395 744
Commerces et services	269 016 763	247 154 223
Agriculture	50 123 800	44 885 444
<b>Total</b>	<b>491 575 501</b>	<b>438 166 351</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Equipements	49 603 341	49 976 778
Matériel roulant	379 614 293	330 896 681
Matériel spécifique	28 357 085	29 325 175
<i>Sous Total</i>	<i>457 574 719</i>	<i>410 198 633</i>
Immobilier	34 000 782	27 967 718
<b>Total</b>	<b>491 575 501</b>	<b>438 166 351</b>

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	403 889 433	72 561 457	5 012 808	1 157 414	8 954 389	491 575 501	34 000 782
Impayés	2 606 323	7 536 536	1 839 589	1 163 048	21 008 352	34 153 848	1 562 341
Créances- assurance matériel en leasing	101 328	6 995	779	-	1 242	110 344	352
Créances- factures à établir	531 827	174 269	1 240	-	-	707 335	69 564
Valeurs à l'encaissement	26 937	6 488	-	-	-	33 426	318
Intérêts échus différés	(2 087 497)	(412 413)	(28 777)	(8 078)	(17 940)	(2 554 706)	(166 660)
Contrats en instance de mise en force	4 210 024	-	-	-	-	4 210 024	-
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>409 278 375</b>	<b>79 873 332</b>	<b>6 825 639</b>	<b>2 312 383</b>	<b>29 946 043</b>	<b>528 235 772</b>	<b>35 466 698</b>
Avances reçues (*)	(2 877 845)	-	-	-	(336 133)	(3 213 978)	(70 263)
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>406 400 530</b>	<b>79 873 332</b>	<b>6 825 639</b>	<b>2 312 383</b>	<b>29 609 910</b>	<b>525 021 794</b>	<b>35 396 435</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>31 192 077</b>	<b>2 773 881</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33 965 958</b>	<b>3 482 429</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>437 592 607</b>	<b>82 647 213</b>	<b>6 825 639</b>	<b>2 312 383</b>	<b>29 609 910</b>	<b>558 987 752</b>	<b>38 878 864</b>
Produits réservés	-	-	(199 298)	(141 203)	(2 776 789)	(3 117 290)	(507 416)
Provisions à base individuelle	-	-	(257 988)	(195 668)	(24 651 793)	(25 105 449)	(2 099 753)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(234 188)	(234 188)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(457 286)</b>	<b>(336 871)</b>	<b>(27 662 770)</b>	<b>(28 456 927)</b>	<b>(2 607 168)</b>
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(2 474 296)</b>	<b>(606 225)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 080 521)</b>	
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>435 118 311</b>	<b>82 040 988</b>	<b>6 368 353</b>	<b>1 975 512</b>	<b>1 947 140</b>	<b>527 450 305</b>	
<b>Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) (1)</b>			<b>1,30%</b>	<b>0,44%</b>	<b>5,64%</b>		
				<b>7,38%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés (2)</b>			<b>6,70%</b>	<b>14,57%</b>	<b>93,42%</b>		
				<b>73,44%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(\*\*) Base de calcul du ratio des actifs bilantiels non performants.

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2016 à 7,38% contre 7,63% au 31 Décembre 2015.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2016 à 73,44% contre 70,53% au 31 Décembre 2015.

## Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 décembre 2016, à 14.180.056 DT contre 14.864.383 DT au 31 décembre 2015. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
<b><i>Portefeuille investissement (1)</i></b>	<b>8.1</b>	<b>17 952 282</b>	<b>17 345 182</b>
Participations directes		6 283 862	4 283 862
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	<b>(*)</b>	11 351 176	12 744 076
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	100 000
<b><i>Créances rattachées (2)</i></b>		<b>300 458</b>	<b>373 678</b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	<b>(*)</b>	205 879	279 074
Intérêts courus sur obligations		3 235	3 260
<b>Total brut (1) + (2)</b>		<b>18 252 740</b>	<b>17 718 860</b>
<b><i>A déduire couverture</i></b>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	<b>8.1</b>	(233 266)	(235 480)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	<b>8.1</b>	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	<b>8.1</b>	(3 530 829)	(2 310 408)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>14 180 056</b>	<b>14 864 383</b>

### 8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 décembre 2016, à 13.970.943 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>6 283 862</b>	<b>(233 266)</b>	<b>6 050 596</b>
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(132 319)	291 732
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	-	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>217 244</b>	<b>(217 244)</b>	<b>-</b>
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)</b>					<b>11 351 176</b>	<b>(3 530 829)</b>	<b>7 820 347</b>
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	133 200	-	133 200
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(250 000)	1 750 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	666 070	(319 370)	346 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	580 000	(303 750)	276 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 024 385)	475 621
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(1 363 915)	1 657 985
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(269 409)	3 180 591
<b>OBLIGATIONS :</b>					<b>100 000</b>	<b>-</b>	<b>100 000</b>
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
<b>TOTAL EN DT</b>					<b>17 952 282</b>	<b>(3 981 339)</b>	<b>13 970 943</b>

(\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2016, la somme de 11.559.068 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 31/12/2016
	Année de libération: FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
<b>Emplois sur fonds à capital risque</b>								
<i>Participations en rétrocession</i>	34 930	2 000 000	319 370	460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	<b>9 413 700</b>
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	1 000 006	-	-	<b>1 000 006</b>
<i>Placements</i>	162 082	-	-	159 344	-	7 051	382 984	<b>711 461</b>
<i>Disponibilités en Banques</i>	11 291	110	422 328	49	-	63	60	<b>433 901</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>208 303</b>	<b>2 000 110</b>	<b>741 698</b>	<b>619 393</b>	<b>1 500 006</b>	<b>3 029 014</b>	<b>3 460 544</b>	<b>11 559 068</b>
<b>Ressources des fonds à capital risque</b>								
<i>Dotations remboursables</i>	133 200	2 000 000	666 070	580 000	1 500 006	3 021 900	3 450 000	<b>11 351 176</b> (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	-	-	201	-	-	-	-	<b>201</b> (b)
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>73 245</b>	<b>110</b>	<b>75 427</b>	<b>39 393</b>	<b>(154)</b>	<b>7 114</b>	<b>10 544</b>	<b>205 678</b> (c)
<i>Créditeurs divers</i>	1 858	-	-	-	-	-	-	<b>1 858</b>
<i>Découverts bancaires</i>	-	-	-	-	154	-	-	<b>154</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>208 303</b>	<b>2 000 110</b>	<b>741 698</b>	<b>619 393</b>	<b>1 500 006</b>	<b>3 029 014</b>	<b>3 460 544</b>	<b>11 559 068</b>

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	65 477	-	75 427	37 418	-	-	-	<b>178 322</b>
+ Produits nets des placements	7 788	159	-	1 976	24	7 166	15 594	<b>32 706</b>
+ Dividendes	7 768	114	-				15 306	<b>23 188</b>
+ Plus-values de cession	20	44	-	1 976	24	7 166	288	<b>9 518</b>
- Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
- Services bancaires & assimilés	(19)	(49)	(1)	(1)	(178)	(52)	(5 050)	<b>(5 350)</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>73 245</b>	<b>110</b>	<b>75 427</b>	<b>39 393</b>	<b>(154)</b>	<b>7 114</b>	<b>10 544</b>	<b>205 678</b>

### Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 décembre 2016, une valeur nette comptable de 9.060 DT contre 95.145 DT au 31 décembre 2015. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	500 963	1 970	272 665	230 268	405 818	5 677	190 286	221 208	9 060
<b>TOTAUX</b>		<b>500 963</b>	<b>1 970</b>	<b>272 665</b>	<b>230 268</b>	<b>405 818</b>	<b>5 677</b>	<b>190 286</b>	<b>221 208</b>	<b>9 060</b>

### Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2016, une valeur nette comptable de 4.861.169 DT contre 4.064.017 DT au 31 décembre 2015. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1 136 687	94 529	-	1 231 216	3 084 590
Matériel de transport (*)	20,0%	1 176 946	688 024	458 143	1 406 827	760 207	226 407	413 866	572 748	834 078
Equipements de bureau	10,0%	506 819	33 109	10 185	529 743	363 078	21 905	9 934	375 049	154 694
Matériel informatique	33,3%	516 698	154 220	-	670 918	443 157	71 252	-	514 409	156 509
Installations générales	10,0%	753 870	406 513	-	1 160 383	521 744	50 774	-	572 517	587 866
Immobilisations en cours	-	4 500	232 189	207 508	29 181	-	-	-	-	29 181
<b>TOTAUX</b>		<b>7 288 890</b>	<b>1 514 055</b>	<b>675 836</b>	<b>8 127 109</b>	<b>3 224 873</b>	<b>464 867</b>	<b>423 800</b>	<b>3 265 940</b>	<b>4 861 169</b>

## Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2016, la somme de 5.269.482 DT contre 6.465.291 DT, au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<b>Instrument de couverture</b>	<b>1 037 546</b>	<b>194 082</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>	<b>1 075 697</b>	<b>1 030 668</b>
- Échéances à plus d'un an sur prêts	816 667	756 445
- Échéances à moins d'un an sur prêts	259 029	273 100
- Effets tirés sur le personnel remis à l'encaissement	-	1 123
- Avances et acomptes au personnel	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>37 898</b>	<b>37 898</b>
- Créances immobilisées	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)
<b>Charges reportées</b>	<b>1 712 297</b>	<b>1 558 713</b>
- Frais d'émission des emprunts	<i>11.1</i> 1 712 297	1 558 713
<b>Etat, impôts et taxes (actif) :</b>	<b>863 565</b>	<b>1 995 089</b>
- Report d'impôt sur les sociétés	<i>11.2</i> 247 559	-
- Report de TVA	614 769	1 982 874
- Retenues à la source	65 044	63 807
- Moins : provisions	(63 807)	(51 591)
<b>Autres débiteurs :</b>	<b>177 060</b>	<b>1 475 528</b>
- Avances aux fournisseurs	177 060	461 685
- Fonds de péréquation des changes	-	835 872
- Autres débiteurs divers	55 061	236 546
- Moins : provisions	(55 061)	(58 576)
<b>Comptes de régularisation actifs :</b>	<b>365 419</b>	<b>173 313</b>
- Produits à recevoir	118 686	14 715
- Charges constatées d'avance	246 733	158 599
<b>Total</b>	<b>5 269 482</b>	<b>6 465 291</b>

### 11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2016, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	106 735	7 974	-	114 710	<b>6 915</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	(127 132)	-	124 031	3 101	(127 132)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	186 343	9 037	-	195 380	<b>8 043</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	137 452	23 136	-	160 588	<b>24 870</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	154 084	16 578	-	170 662	<b>4 840</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	94 407	30 291	-	124 698	<b>50 692</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	96 457	44 407	-	140 864	<b>85 173</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	120 732	47 604	-	168 336	<b>53 639</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	88 354	45 809	-	134 162	<b>88 421</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	98 211	100 552	-	198 763	<b>244 028</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	-	-	433 378	43 967	92 338	-	136 305	<b>297 072</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	221 400	218 265	-	439 665	-	86 117	-	86 117	<b>353 548</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	-	324 801	-	324 801	-	37 871	-	37 871	<b>286 929</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	-	173 900	-	173 900	-	-	-	-	<b>173 900</b>
Frais d'émission des obligations ATL SANAD	56 004	-	-	56 004	3 213	18 566	-	21 779	<b>34 225</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>2 812 699</b>	<b>716 966</b>	<b>(127 132)</b>	<b>3 402 533</b>	<b>1 253 986</b>	<b>563 382</b>	<b>(127 132)</b>	<b>1 690 236</b>	<b>1 712 297</b>

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à 563.382 DT et figure parmi les charges financières.

## 11.2. Report d'impôt sur les sociétés à payer (ou Impôt sur les sociétés à payer) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 26)	3 370 588	3 994 482
- Acomptes provisionnels	(3 595 034)	(3 315 621)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(23 113)	(31 564)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>(247 559)</b>	<b>647 297</b>

## Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 413.755.762 DT, au 31 décembre 2016, contre 376.899.318 DT, au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>12.1</b>	<b>400 331 612</b>	<b>366 150 886</b>
Emprunts obligataires		277 778 000	263 526 000
Emprunts bancaires		95 409 378	75 722 853
Emprunts extérieurs		27 144 234	26 902 033
<b>+ Intérêts post-comptés courus (2)</b>		<b>13 337 217</b>	<b>10 674 469</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires		11 740 808	9 665 880
Intérêts courus sur emprunts bancaires		1 113 019	859 562
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		483 389	149 028
<b>+ Contributions à payer au F.P.C (3)</b>		<b>86 934</b>	<b>73 963</b>
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>	<b>12.2</b>	<b>413 755 762</b>	<b>376 899 318</b>

**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

### 12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 400.331.612 DT, au 31 décembre 2016 contre 366.150.886 DT, au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré un accroissement net de 34.180.725 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>							
ATL subordonné 2008/2	9 000 000	-	(3 000 000)	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2010/2	14 000 000	-	(7 000 000)	-	7 000 000	-	7 000 000
ATL 2011/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	12 000 000	-	(6 000 000)	-	6 000 000	-	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	(7 200 000)	-	28 800 000	21 600 000	7 200 000
ATL 2014/1	16 000 000	-	(4 000 000)	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	17 886 000	-	(2 114 000)	-	15 772 000	11 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	40 000 000	-	(3 984 000)	-	36 016 000	32 032 000	3 984 000
ATL 2015/1	40 000 000	-	(1 700 000)	-	38 300 000	36 600 000	1 700 000
ATL 2015/2	20 640 000	19 360 000	-	-	40 000 000	37 190 000	2 810 000
ATL 2016/1	-	30 000 000	-	-	30 000 000	28 140 000	1 860 000
ATL 2017/1	-	15 890 000	-	-	15 890 000	15 890 000	-
<b><u>Total des emprunts obligataires</u></b>	<b>263 526 000</b>	<b>65 250 000</b>	<b>(50 998 000)</b>	<b>-</b>	<b>277 778 000</b>	<b>224 224 000</b>	<b>53 554 000</b>
<b><u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u></b>							
BIRD	12 005 990	1 994 010	(1 142 857)	-	12 857 143	11 714 286	1 142 857
BAD	4 776 550	-	(341 182)	-	4 435 368	3 753 003	682 364
SANAD Fund	10 119 493	-	(1 263 442)	995 672	9 851 724	7 388 793	2 462 931
<b><u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u></b>	<b>26 902 033</b>	<b>1 994 010</b>	<b>(2 747 481)</b>	<b>995 672</b>	<b>27 144 234</b>	<b>22 856 082</b>	<b>4 288 152</b>

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-
BNA (CMT)	1 500 000	-	(1 500 000)	-	-	-	-
CITI BANK (CCT)	28 000 000	81 000 000	(79 000 000)	-	30 000 000	-	30 000 000
ABC BANK (CCT)	-	14 000 000	(5 000 000)	-	9 000 000	-	9 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	18 440	-	(8 066)	-	10 373	1 550	8 823
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)		532 024	(133 019)	-	399 005	224 768	174 237
AL BARAKA BANK (CMT)	204 414	5 000 000	(204 414)	-	5 000 000	3 435 580	1 564 420
<b><u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u></b>	<b>30 722 853</b>	<b>100 532 024</b>	<b>(86 845 500)</b>	<b>-</b>	<b>44 409 378</b>	<b>3 661 897</b>	<b>40 747 481</b>
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	102 000 000	(107 000 000)	-	30 000 000	-	30 000 000
ZITOUNA BANK	10 000 000	58 000 000	(47 000 000)	-	21 000 000	-	21 000 000
<b><u>Total des certificats de leasing</u></b>	<b>45 000 000</b>	<b>160 000 000</b>	<b>(154 000 000)</b>	<b>-</b>	<b>51 000 000</b>	<b>-</b>	<b>51 000 000</b>
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>							
SANADETT SICAV 1	-	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 2	-	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-	-
<b><u>Total des billets de trésorerie</u></b>	<b>-</b>	<b>12 000 000</b>	<b>(12 000 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>366 150 886</b>	<b>339 776 034</b>	<b>(306 590 981)</b>	<b>995 672</b>	<b>400 331 612</b>	<b>250 741 979</b>	<b>149 589 633</b>

## 12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2016					Au 31 Décembre 2015		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Total Général
<b>Dettes représentées par un titre</b>								
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	16 224 000	24 530 000	162 758 000	44 866 000	248 378 000	11 121 936	259 499 936	205 612 116
Emprunts obligataires à taux variable	570 000	9 230 000	13 600 000	-	23 400 000	468 778	23 868 778	58 354 929
<b>Dettes subordonnées</b>								
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	2 800 000	2 800 000	-	5 600 000	141 764	5 741 764	8 612 066
Emprunts obligataires à taux variable	-	200 000	200 000	-	400 000	8 329	408 329	612 769
<b>Autres fonds empruntés</b>								
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>								
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 142 857	6 460 650	5 253 635	12 857 143	364 110	13 221 253	12 065 951
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 364	2 729 457	1 023 546	4 435 368	28 808	4 464 175	4 804 731
SANAD Fund	-	2 462 931	7 388 793	-	9 851 724	177 405	10 029 129	10 254 341
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>								
<i>Certificats de leasing</i>								
AL BARAKA BANK	20 000 000	10 000 000	-	-	30 000 000	436 312	30 436 312	35 521 490
ZITOUNA BANK	21 000 000	-	-	-	21 000 000	284 415	21 284 415	10 086 703
<i>Crédits directs</i>								
ATB	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000
BNA	-	-	-	-	-	-	-	1 515 050
CITI BANK	19 000 000	11 000 000	-	-	30 000 000	192 850	30 192 850	28 234 114
ABC BANK	4 000 000	5 000 000	-	-	9 000 000	107 568	9 107 568	-
<i>Autres concours</i>								
ATTIJARI LEASING	2 132	6 691	1 550	-	10 373	-	10 373	18 440
TUNISIE LEASING	42 143	132 094	224 768	-	399 005	-	399 005	-
AL BARAKA BANK	770 081	794 339	3 435 580	-	5 000 000	91 875	5 091 875	206 620
<b>Total</b>	<b>81 608 356</b>	<b>67 981 276</b>	<b>199 598 797</b>	<b>51 143 182</b>	<b>400 331 612</b>	<b>13 424 150</b>	<b>413 755 762</b>	<b>376 899 318</b>

**Note 13. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.213.978 DT, au 31 décembre 2016, contre 3.669.705 DT, au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Avances et acomptes reçus des clients	3 213 978	3 669 705
Dépôt et cautionnement reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>3 213 978</b>	<b>3 669 705</b>

**Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 34.922.441 DT, au 31 décembre 2016, contre 42.325.385 DT, au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<b><i>Fournisseurs de biens (1)</i></b>	<b><i>34 307 472</i></b>	<b><i>42 070 359</i></b>
Fournisseurs, factures parvenues	3 737 775	4 995 079
Fournisseurs, factures non parvenues	1 372 244	1 609 143
Effets à payer	29 197 453	35 466 137
<b><i>Autres fournisseurs (2)</i></b>	<b><i>614 970</i></b>	<b><i>255 026</i></b>
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	56 094	27 034
Divers fournisseurs	557 949	227 066
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>34 922 441</b>	<b>42 325 385</b>

**Note 15. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 4.170.849 DT, au 31 décembre 2016, contre 3.907.332 DT, au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>88 963</b>	<b>88 963</b>
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963
- Provision pour affaires en contentieux	-	-
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>1 653 467</b>	<b>1 204 548</b>
- Impôt sur les sociétés à payer (Cf. note 11.2)	-	647 297
- Autres impôts et taxes	1 653 467	557 251
<b>Personnel :</b>	<b>1 281 572</b>	<b>1 203 349</b>
- Bonus et primes de bilan à payer	1 077 214	1 001 942
- Congés à payer	204 358	201 407
<b>Créditeurs divers</b>	<b>1 535</b>	<b>1 478</b>
- Actionnaires, dividendes à payer	251	194
- Autres créditeurs divers	1 284	1 284
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>237 851</b>	<b>203 035</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>846 171</b>	<b>992 131</b>
<b>Comptes de régularisation passifs :</b>	<b>61 290</b>	<b>213 828</b>
- Produits constatés d'avance	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	61 290	213 828
<b>Total</b>	<b>4 170 849</b>	<b>3 907 332</b>

## Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Capital social	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000
Réserves pour réinvestissements exonérés	15 545 183 *	17 048 127
Réserves extraordinaires	5 000 000	-
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	1 884 533 **	4 363 551
	<u>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>67 419 152</u>
Résultat net de l'exercice (1)	8 009 229	6 518 038
<b>Total des capitaux propres avant affectation (D)</b>	<b>76 446 418</b>	<b>73 937 189</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,320	0,261

(\*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(\*\*) Dont 14.452 DT distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E <sup>(*)</sup>	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 379 330</b>	<b>18 003 022</b>	<b>-</b>	<b>1 432 474</b>	<b>2 506 613</b>	<b>6 097 713</b>	<b>72 419 152</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670			75 000	902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
<b>Résultat net de l'exercice 2015</b>								<b>6 518 038</b>	<b>6 518 038</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>17 048 127</b>	<b>-</b>	<b>1 507 474</b>	<b>4 363 551</b>	<b>6 518 038</b>	<b>73 937 189</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 502 944)			1 502 944		-
Affectations décidées par l'AGO du 2 juin 2016					5 000 000		(3 981 962)	(1 018 038)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 2 juin 2016								(5 500 000)	(5 500 000)
<b>Résultat net de l'exercice 2016</b>								<b>8 009 229</b>	<b>8 009 229</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>15 545 183</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 507 474</b>	<b>1 884 533</b>	<b>8 009 229</b>	<b>76 446 418</b>

(\*) Réinvestissements exonérés

## Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
<b><i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i></b>		<b>49 089 737</b>	<b>42 276 205</b>
Marges financières nettes de leasing	(A)	46 840 741	40 310 745
Préloyers	(B)	216 388	100 633
Intérêts de retard		2 301 932	2 079 044
Variation des produits réservés		(269 324)	(214 217)
<b><i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i></b>		<b>1 664 558</b>	<b>1 328 303</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		615 983	468 188
Récupération de frais de dossiers		465 873	463 890
Récupération de frais de rejet		572 718	393 571
Récupération de frais de télégramme		9 984	712
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing		-	1 941
<b>Total (1) + (2)</b>		<b>50 754 294</b>	<b>43 604 508</b>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		442 987 596	392 712 134
. A la fin de l'exercice		493 277 384	442 987 596
. Moyenne	(C)	468 132 490	417 849 865
- Produits de la période	(D) = (A)+(B)	47 057 129	40 411 378
- Taux moyen	(D)/(C)	10,05%	9,67%

## Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
<b><i>Charges financières des emprunts (1)</i></b>	(A)	<b>27 032 913</b>	<b>23 449 342</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		19 761 142	17 422 269
Intérêts sur crédits bancaires		1 886 514	1 439 322
Intérêts sur emprunts extérieurs		1 226 207	683 510
Contributions au fonds de péréquation des changes		392 465	112 420
Intérêts sur certificats de leasing		3 134 853	3 308 918
Intérêts sur billets de trésorerie		43 139	-
Commissions sur émission d'emprunts		25 210	24 846
Résorptions des frais d'émission des emprunts		563 382	458 058
<b><i>Autres charges financières nettes (2)</i></b>		<b>(136 351)</b>	<b>(267 231)</b>
Intérêts sur comptes courants		(117 990)	(264 138)
Autres produits financiers		(18 360)	(3 093)
<b><i>Relation de couverture (3)</i></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		843 464	(751 839)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(843 464)	751 839
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>		<b>26 896 562</b>	<b>23 182 112</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		366 150 886	326 770 929
. A la fin de l'exercice		400 331 612	366 150 886
. Moyenne	(B)	383 241 249	346 460 908
- Taux moyen	(A)/(B)	7,05%	6,77%

## Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<b>Revenus des placements à court terme (1)</b>	<b>101</b>	<b>25 016</b>
Revenus des pensions à terme	-	24 965
Gains latents sur titres OPCVM	101	51
<b>Revenus des placements à long terme (2)</b>	<b>482 279</b>	<b>498 831</b>
Dividendes	249 192	217 990
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	205 678	207 092
Intérêts sur obligations	6 159	6 124
Gains sur cession d'actions	-	43 875
Jetons de présence	25 000	23 750
Revenus de placements liés à une modification comptable	(3 750)	-
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>482 381</b>	<b>523 847</b>

## Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Produits locatifs des contrats de location simple	75 497	72 016
Intérêts sur prêts au personnel	41 664	42 279
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	41 507	19 732
Ristournes sur contrats d'assurance	115 567	214 599
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	26 171	9 807
<b>Total</b>	<b>300 406</b>	<b>358 433</b>

## Note 21. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<b>Avantages à court terme (1)</b>	<b>4 720 755</b>	<b>4 175 885</b>
Salaires et compléments de salaires	3 258 856	2 687 132
Bonus et prime de bilan	775 250	871 627
Autres charges de personnel	335 899	325 459
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	332 815	276 601
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	17 936	15 065
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</b>	<b>574 856</b>	<b>475 824</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	267 919	222 667
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	86 515	64 768
Primes d'assurance-Complément retraite	164 061	142 965
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	56 361	45 425
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>5 295 612</b>	<b>4 651 709</b>

(\*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

**Note 22. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Honoraires et autres rémunérations	704 514	568 948
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	277 348	429 063
Autres impôts et taxes	316 439	263 959
Publicité, publications et relations publiques	211 627	186 314
Frais postaux et de télécommunication	229 163	227 647
Services bancaires et assimilés	487 932	461 899
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	180 118	125 191
Cotisations APB	19 763	14 769
Loyers et charges locatives	56 167	39 921
Frais de gestion des valeurs mobilières	121 127	75 241
Autres charges d'exploitation	330 873	220 481
Charges d'exploitation liées à une modification comptable	60 085	-
<b>Total</b>	<b>2 995 155</b>	<b>2 613 434</b>

**Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 677	62 001
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	464 867	353 100
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	1 530
<b>Total</b>	<b>470 544</b>	<b>416 630</b>

**Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<b>Coût du risque (1)</b>	<b>2 576 587</b>	<b>2 543 497</b>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 963 479	6 697 832
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 311 892)	(4 155 353)
+ Pertes sur créances radiées	-	3 034 148
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(2 649 406)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	(383 723)
- Récupération de créances passées en pertes	(75 000)	-
<b>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</b>	<b>8 701</b>	<b>5 823</b>
+ Dotations	12 215	10 311
- Reprises	(3 514)	(4 487)
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>2 585 288</b>	<b>2 549 320</b>

## Note 25. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Dotations	1 274 048	810 926
- Reprises	(55 840)	(61 431)
<b>Total</b>	<b>1 218 208</b>	<b>749 496</b>

## Note 26. Impôt sur les bénéfices :

La charge courante d'impôt sur les bénéfices englobe, outre l'impôt sur les sociétés (IS) exigible au titre de du résultat de l'exercice, la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. Décomptée au taux de 7,5% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS dû au titre de l'exercice 2016, la CCE est exigible avec un minimum de perception de 5.000 DT pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35%.

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
Impôt sur les sociétés	<b>26.1</b>	3 370 588	3 994 482
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle		1 022 269	-
<b>Total</b>		<b>4 392 857</b>	<b>3 994 482</b>

### 26.1. Impôt sur les sociétés :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>8 009 229</b>	<b>6 518 038</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Impôt sur les sociétés	3 370 588	3 994 482
- Jetons de présence et rémunérations assimilées	-	303 750
- Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres actifs	12 215	10 311
- Dotations aux provisions sur titres	1 267 526	515 099
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	6 963 479	6 697 832
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	92 254	32 952
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	1 022 269	-
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	33 759	4 815
- Autres charges non déductibles	295 049	449 619
<b>A déduire</b>		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(3 514)	(4 487)
- Reprises sur provisions pour titres	(55 840)	(61 431)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(413 284)	(350 340)
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<i>20 593 731</i>	<i>18 110 638</i>
Provisions pour créances douteuses déductibles	(6 963 479)	(6 697 832)
<i>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</i>	<i>13 630 251</i>	<i>11 412 806</i>
Déduction pour réinvestissements exonérés	(4 000 000)	-
<b>Résultat fiscal</b>	<b>9 630 251</b>	<b>11 412 806</b>
<b>Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)</b>	<b>3 370 588</b>	<b>3 994 482</b>

#### Note 27. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	74 601	71 734
+ Jetons de présence perçus	25 000	23 750
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	15 567	214 599
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	26 171	9 807
<b>Total</b>	<b>141 339</b>	<b>319 889</b>

#### Note 28. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 184	6 133
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	-	24 965
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	38	51
+ Gains sur cession de titres OPCVM	63	-
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	128 755	297 040
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	41 664	42 279
<b>Total</b>	<b>176 704</b>	<b>370 468</b>

**Note 29. Intérêts payés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 016</b>	<b>2 015</b>
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	17 686 214	14 695 286
+ Intérêts payés sur crédits bancaires et crédit-bail	1 745 591	1 292 886
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	940 228	640 061
+ Contributions payées au fonds de péréquation des changes	426 382	133 290
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	3 022 319	3 395 060
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	43 139	-
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires créditeurs	16 068	21 113
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(62 840)	(71 591)
<b>Total</b>	<b>23 817 101</b>	<b>20 106 104</b>

**Note 30. Impôts sur le résultat payés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 016</b>	<b>2 015</b>
+ Impôt sur les sociétés payé	647 297	542 746
+ Acomptes provisionnels payés	3 550 126	3 241 605
+ Retenues à la source opérées par les tiers	47 526	85 328
<b>Total</b>	<b>4 244 949</b>	<b>3 869 679</b>

**Note 31. Dividendes reçus sur placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 016</b>	<b>2 015</b>
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	170 000	119 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	79 192	98 990
<b>Total</b>	<b>249 192</b>	<b>217 990</b>

**Note 32. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 016</b>	<b>2 015</b>
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	75 955	-
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	49 876	-
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	65 852	51 118
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	5 311	60 911
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	58 836	56 127
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	19 292	54 863
<b>Total</b>	<b>275 123</b>	<b>223 019</b>

**Note 33. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Participation CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	1 000 000	-
+ Participation POLYCLINIQUE SYPHAX	1 000 000	-
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>-</b>

**Note 34. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 534 900	1 239 995
+ Produits de cession de participations directes	-	344 824
<b>Total</b>	<b>1 534 900</b>	<b>1 584 819</b>

**Note 35. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	1 970	83 071
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	1 514 055	320 624
- Immobilisations acquises en crédit-bail	(532 024)	(24 630)
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(207 508)	(12 267)
+ Régularisation de charges indûment capitalisés lors des exercices antérieurs	-	3 611
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	96 749	45 606
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début d'exercice	27 034	45 127
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin d'exercice	(56 094)	(27 034)
<b>Total</b>	<b>844 181</b>	<b>434 106</b>

**Note 36. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Valeur brute des immobilisations cédées	468 329	172 712
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(423 800)	(169 438)
± Résultat de cession des immobilisations	231 599	23 645
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	3 932	-
+ Créances sur cession d'immobilisations en début d'exercice	15 290	20 000
- Créances sur cession d'immobilisations en fin d'exercice	(12 571)	(15 290)
<b>Total</b>	<b>282 778</b>	<b>31 630</b>

**Note 37. Dividendes versés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Détachement de dividendes	5 500 000	5 000 000
- Dividendes non versés	(57)	(77)
<b>Total</b>	<b>5 499 943</b>	<b>4 999 923</b>

### Note 38. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	65 250 000	72 800 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	1 994 010	13 932 562
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	5 000 000	-
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	11 000 000	13 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	6 000 000	-
<b>Total</b>	<b>89 244 010</b>	<b>99 732 562</b>

### Note 39. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Remboursements sur emprunts obligataires	50 998 000	47 114 000
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	2 845 500	4 266 254
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	2 747 481	3 108 458
+ Flux net sur certificats de leasing	-	6 000 000
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(1 020 512)	(1 313 262)
<b>Total</b>	<b>55 570 469</b>	<b>59 175 450</b>

### Note 40. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Avoirs en Banques	11 464 081	25 397 212
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	68	40
+ Avoirs en caisse	22 177	15 732
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	5 031	4 917
<b>Total</b>	<b>11 491 357</b>	<b>25 417 901</b>

### Note 41. Transactions avec les parties liées :

#### 41.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2016 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2016. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	P.D.G		D.G.A		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
<b>Avantages à court terme (1)</b>	<b>349 726</b>	<b>168 613</b>	<b>257 331</b>	<b>114 431</b>	-	-
Salaires mensuels	165 692	-	129 393	-	-	-
Prime de bilan	168 334	168 613	95 853	105 312	-	-
Avantages en nature	7 435	-	4 936	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	(1 399)	9 119	-	-
Cotisations au régime d'assurance groupe	8 264	-	6 414	-	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	-	-	22 133	-	-	-
<b>Jetons de présence (2)</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	-	-	<b>245 000</b>	<b>271 000</b>
<b>Total 2016 [(1) +(2)]</b>	<b>374 726</b>	<b>193 613</b>	<b>257 331</b>	<b>114 431</b>	<b>245 000</b>	<b>271 000</b>

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G.A
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
<b>Régimes de retraite à cotisations définies</b>		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	16 897
Régime national complémentaire	-	16 104
Régime d'assurance complément retraite	-	9 549
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	6 251
<b>Total 2016</b>	<b>-</b>	<b>48 801</b>

## 41.2. Transactions avec les autres parties liées :

### 41.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

<b>A.T.B</b>	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N.A</b>	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L. (% d'intérêt de l'A.T.B : 43,24%)
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L. (% d'intérêt de l'A.T.B : 33,07%)
<b>SANADETT SICAV (*)</b>	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L. (% d'intérêt de l'A.T.B : 12,46%)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L. (% d'intérêt de la B.N.A : 83,65%)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L. (% d'intérêt de la B.N.A : 98,26%)

(\*) OPCVM dont le gestionnaire est l'AFC et le dépositaire est l'ATB.

#### ***41.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :***

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L. avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 <sup>(*)</sup>	-	-	-	-	(96 800)	(96 800)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2016/1 <sup>(*)</sup>	-	-	-	-	(150 000)	(150 000)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 <sup>(*)</sup>	-	-	-	-	(106 900)	(52 000)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2016/1 <sup>(*)</sup>	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/1 <sup>(*)</sup>	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence de l'emprunt ATL 2017 <sup>(*)</sup>	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commission de garantie	(9 910)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(132 472)	(19 404)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(7 161)	(5 227)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(4 553)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	12 238	8 252	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 016 731)	(1 153 635)	-	-	-	-	(997 650)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(8 205)	(49 685)	-	-	-	-	(12 123)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(26 048)	(28 708)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	(43 139)	-
Commission d'apporteur d'affaires	(9 200)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	(21 321 150)

*(\*) Inscrits en charges reportées dont 73.483 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.*

**41.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :**

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>ATB</b>	<b>BNA</b>	<b>ATD SICAR</b>	<b>SICAR INVEST</b>	<b>AFC</b>	<b>BNA CAPITAUX</b>	<b>SANADETT SICAV</b>	<b>ENNAKL</b>
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(13 664 188)	(11 745 100)	-	-	-	-	(9 165 600)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 420 213)	(2 048 300)	-	-	-	-	(3 948 800)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(495 012)	(502 142)	-	-	-	-	(501 229)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(132 472)	(19 404)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(12 900)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(986)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(878 698)
Commissions de placement d'emprunts obligataires, à payer	-	-	-	-	(106 900)	(52 000)	-	-
Honoraires sur notes d'opérations d'emprunts obligataires, à payer	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence, à payer	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Solde net des comptes de trésorerie	9 697 511	3 289 136	-	-	-	68	-	-

**Note 42. Eventualités :**

1. La société ATL fait l'objet, à partir du 13 mars 2017, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2016. Les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la société. Aucune provision pour risque n'a été constituée à ce titre.

2. Une société de recouvrement de créances mandatée par l'ATL, depuis 2008, pour procéder au recouvrement d'un lot de créances radiées a enclenché en date du 10 avril 2017 une procédure arbitrale auprès du Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis suite à un litige opposant les deux parties au sujet des modalités de rémunération de la première. Outre le paiement d'un solde arrêté par expertise judiciaire à 18.801 DT, la société de recouvrement réclame d'autres sommes, contestées sur le fond par l'ATL, au titre de divers frais, commissions, honoraires, pénalités de retard et indemnités.

L'issue finale de cette procédure arbitrale ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision pour risque n'a été constituée.

**Note 43. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Note 44. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :**

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2016, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par les circulaires BCT n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n°2015-04 du 27 mars 2015 et n° 2012-09 du 29 juin 2012 :

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
<b>E1: RISQUE DE CREDIT [C.f pages suivantes]</b>	<b>602 216 456</b>	<b>89%</b>	<b>534 912 046</b>
<b>E2: RISQUE OPERATIONNEL [C.f pages suivantes]</b>			<b>39 613 394</b>
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (E1+E2) (I)</b>			<b>574 525 439</b>

**44.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE****F. Fonds propres de base**

Capital social	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves (hors réserves de réévaluation)	+	23 045 183
Fonds social constitué par affectation du résultat	+	1 507 474
Report à nouveau créditeur	+	1 884 533
Résultats non distribués de l'exercice	+	8 009 229

**G. Eléments à déduire**

Part non libérée du capital	-	-
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(1 712 297)
Participations et toute créance assimilable à des fonds propres détenues dans des banques ou établissements financiers	-	(1 700 000)
Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2016 (prorata temporis)	-	(6 000 000)
Résultats déficitaires en instance d'approbation	-	-

**FONDS PROPRES NETS DE BASE (F-G) A 67 034 122**

**I. Fonds propres complémentaires de premier niveau**

Provisions collectives au sens de l'article 10 bis	+	3 080 521
--	---	-----------

**J. Fonds propres complémentaires de deuxième niveau**

Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)	+	5 600 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)	+	400 000

**II. FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (I+J) B 9 080 521**

**TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II) A+B 76 114 643**

**44.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES**

**FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS (II)/(I) 13,25%**

**FONDS PROPRES NETS DE BASE/ RISQUES ENCOURUS (A)/(I) 11,67%**



CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)					Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit	Total (3)				
<b>C-RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLEES EN TUNISIE</b>	<b>11 902 927</b>								<b>11 902 927</b>		<b>2 384 610</b>
<b>I- ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	<b>11 902 927</b>								<b>11 902 927</b>		
1) Concours à ces banques et à ces organismes financiers											
* Comptes ordinaires	11 464 149								11 464 149	20%	2 292 830
2) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte											
* Disponibilités en Banques	433 747								433 747	20%	86 749
2) Titres de transactions et de placements	5 031								5 031	100%	5 031
<b>II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN</b>											
<b>D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	<b>9 215 251</b>	<b>130 918</b>							<b>9 084 333</b>		<b>5 448 747</b>
1) Caisse	22 177	-							22 177	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	45 522	7 624							37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	1 712 297	-							1 712 297	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 870 228	-							4 870 228	100%	4 870 228
5) Opérations avec l'Etat											
* Crédits d'impôts et taxes	927 372	63 807							863 565	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	-	-							-	0%	-
6) Autres postes d'actifs											
* Instrument de couverture contre le risque de change	1 037 546	-							1 037 546	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426							-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	232 121	55 061							177 060	100%	177 060
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	363 561	-							363 561	100%	363 561
<b>TOTAL GENERAL (A+B+C+D)</b>	<b>602 216 456</b>	<b>35 741 049</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>397 569</b>	<b>-</b>	<b>397 569</b>	<b>3 213 978</b>	<b>562 863 860</b>		<b>534 912 046</b>

(\*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

Agrégat 2 : Risque opérationnel

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>1- Produit net de leasing (Exercice 2016)</b>	24 340 113
<b>2- Produit net de leasing (Exercice 2015)</b>	20 946 243
<b>3- Produit net de leasing (Exercice 2014)</b>	18 095 073
<b>A- Moyenne des produits nets de leasing strictement positifs</b>	<b>21 127 143</b>
<b>B- Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel (B)= (A)x15%</b>	<b>3 169 071</b>
<b>TOTAL RISQUES ENCOURUS (OPERATIONNEL) (E2) =(B) x 12,5</b>	<b>39 613 394</b>

#### IV.3.6 Rapport général et spécial des commissaires aux comptes

- Rapport général



Société inscrite à l'OECT  
Membre de CPA International  
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville  
1002 Tunis – Tunisie  
Tél. : 00 216 71 282 730  
Fax. : 00 216 71 289 827  
E-mail : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Tunisie  
22 bis, Avenue Mongi Slim El Mezrah 5 - 2087 Ariana  
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215  
E-mail: [nejil.fac@planet.tn](mailto:nejil.fac@planet.tn)

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

#### **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 532.509.448 DT et un bénéfice net de 8.009.229 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I- Rapport sur les états financiers :**

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ATL, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :***

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité des commissaires aux comptes :***

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

**4-** Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion :***

**5-** A notre avis, les états financiers de l'ATL, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Paragraphe d'observation :***

**6-** Nous attirons l'attention sur la Note 42 aux états financiers qui décrit deux éventualités dont l'issue finale ne peut actuellement être anticipée et qui indique qu'aucune provision pour risque n'a été, en conséquence, constituée à leur égard. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

**II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**1-** En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

**2-** En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne. Nos recommandations pour l'amélioration dudit système ont été consignées dans notre rapport d'évaluation du contrôle interne remis à la Direction Générale.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières (actions et obligations) émises par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 avril 2017

### Les Commissaires aux Comptes

**G.A.C - CPA International**

**Chiheb GHANMI**



**F.A.C**

**Mohamed Neji HERGLI**

« FAC »  
FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING  
Société d'Expertise Comptable  
22, bis Av. Wafiq Slim - El Menzah V  
1004 TUNIS  
Tel: 71 234 215 - Fax: 71 234 215

- Rapport spécial



Société inscrite à FOECT  
 Membre de CPA International  
 9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville  
 1002 Tunis – Tunisie  
 Tél. : 00 216 71 282 730  
 Fax. : 00 216 71 289 827  
 E-mail : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)



Société d'expertise comptable  
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
 22 bis, Avenue Mongi Slim El Morzah 5 - 2087 Ariana  
 Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215  
 E-mail : [naji.fao@planet.tn](mailto:naji.fao@planet.tn)

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

### MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En application des dispositions de l'article **62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles **200 (nouveau)** et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'ATL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme d'émission de deux billets de trésorerie souscrits par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2016
Emission de billet de trésorerie	du 14/11/2016 au 13/12/2016	6.000.000 DT	6,50%	32.325 DT
Emission de billet de trésorerie	du 16/12/2016 au 25/12/2016	6.000.000 DT	6,50%	10.814 DT

#### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2016, la somme de 26.048 DT.
- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2016, la somme de 28.708 DT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2016, à 9.200 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4.100.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
  - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2016, à 132.472 DT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
    - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
    - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
    - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2016, à 19.404 DT hors TVA.

- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2016, des emprunts obligataires 2016/1 et 2017/1 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2016/1 <sup>(*)</sup>	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/1 <sup>(*)</sup>	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2017 <sup>(*)</sup>	5.000 DT	5.000 DT

<sup>(\*)</sup> Inscrits en charges reportées dont 583 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2016, des emprunts obligataires 2015/2, 2016/1 et 2017/1 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 <sup>(**)</sup>	96.800 DT	96.800 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2016/1 <sup>(**)</sup>	150.000 DT	150.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 <sup>(**)</sup>	106.900 DT	52.000 DT

<sup>(\*\*)</sup> Inscrites en charges reportées dont 72.900 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2016, une charge d'égal montant.
- La délivrance par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

Les commissions dues par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2016, à 9.910 DT hors TVA.

### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	349 726	168 613	257 331	114 431
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	48 801	-
<b>TOTAL</b>	<b>349 726</b>	<b>168 613</b>	<b>306 132</b>	<b>114 431</b>

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi bancaire et de l'article 200 (nouveau) et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2017

### Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

**Chheb GHANMI**  
  
 Commissaire aux Comptes  
 11, rue de la République  
 1054 TUNIS

F.A.C

**Mohamed Neji HERGLI**  
  
 FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING  
 Société d'Expertise Comptable  
 22, bis Av. Mehdi Slim - El Menzah V  
 1054 TUNIS  
 Tél: 71 234 966 - Fax: 71 234 215

#### IV.3.7 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016

##### 1/ Note sur l'état des engagements hors bilan

Le détail de la rubrique "Autres engagements donnés" se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	17 292 510	16 782 540
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	4 169 224	3 990 026
<b>Total</b>	<b>21 461 734</b>	<b>20 772 566</b>

Sous l'intitulé « Garanties reçues d'établissements bancaires » figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

##### 2/ Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui

A ce jour, aucun événement postérieur à l'arrêté des états financiers n'est survenu et ayant un impact significatif sur la situation financière de la société.

### 3/Note complémentaire à la note 10 « immobilisations corporelles »

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2016, une valeur nette comptable de 4 861 169 DT contre 4 064 017 DT au 31 décembre 2015. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1 136 687	94 529	-	1 231 216	3 084 590
Matériel de transport (*)	20,0%	1 176 946	688 024	458 143	1 406 827	760 207	226 407	413 866	572 748	834 078
Equipements de bureau	10,0%	506 819	33 109	10 185	529 743	363 078	21 905	9 934	375 049	154 694
Matériel informatique	33,3%	516 698	154 220	-	670 918	443 157	71 252	-	514 409	156 509
Installations générales	10,0%	753 870	406 513	-	1 160 383	521 744	50 774	-	572 517	587 866
Immobilisations en cours	-	4 500	232 189	207 508	29 181	-	-	-	-	29 181
<b>TOTAUX</b>		<b>7 288 890</b>	<b>1 514 055</b>	<b>675 836</b>	<b>8 127 109</b>	<b>3 224 873</b>	<b>464 867</b>	<b>423 800</b>	<b>3 265 940</b>	<b>4 861 169</b>

(\*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Valeur Brute	556 655	24 630
- Amortissements antérieurs	(3 698)	-
- Amortissements de l'exercice	(92 236)	(3 698)
<b>= Valeur nette comptable</b>	<b>460 721</b>	<b>20 933</b>

Les caractéristiques essentielles des contrats de crédit-bail conclus par l'ATL se présentent comme suit :

	Attijari Leasing	Tunisie Leasing 1	Tunisie Leasing 2	Tunisie Leasing 3	Tunisie Leasing 4
Financement	24 630	161 279	216 649	113 306	40 790
Maturité	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Valeur résiduelle	1	1	1	1	1

### 4/ Note complémentaire à la note 12.1. « Valeur de remboursement des emprunts » :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 400.331.612 DT, au 31 décembre 2016 contre 366.150.886 DT, au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré un accroissement net de 34.180.725 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>							
ATL subordonné 2008/2	9 000 000	-	(3 000 000)	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2010/2	14 000 000	-	(7 000 000)	-	7 000 000	-	7 000 000
ATL 2011/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	12 000 000	-	(6 000 000)	-	6 000 000	-	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	(7 200 000)	-	28 800 000	21 600 000	7 200 000
ATL 2014/1	16 000 000	-	(4 000 000)	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	17 886 000	-	(2 114 000)	-	15 772 000	11 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	40 000 000	-	(3 984 000)	-	36 016 000	32 032 000	3 984 000
ATL 2015/1	40 000 000	-	(1 700 000)	-	38 300 000	36 600 000	1 700 000
ATL 2015/2	20 640 000	19 360 000	-	-	40 000 000	37 190 000	2 810 000
ATL 2016/1	-	30 000 000	-	-	30 000 000	28 140 000	1 860 000
ATL 2017/1	-	15 890 000	-	-	15 890 000	15 890 000	-
<b><u>Total des emprunts obligataires</u></b>	<b>263 526 000</b>	<b>65 250 000</b>	<b>(50 998 000)</b>	<b>-</b>	<b>277 778 000</b>	<b>224 224 000</b>	<b>53 554 000</b>
<b><u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u></b>							
BIRD	12 005 990	1 994 010	(1 142 857)	-	12 857 143	11 714 286	1 142 857
BAD	4 776 550	-	(341 182)	-	4 435 368	3 753 003	682 364
SANAD Fund	10 119 493	-	(1 263 442)	995 672	9 851 724	7 388 793	2 462 931
<b><u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u></b>	<b>26 902 033</b>	<b>1 994 010</b>	<b>(2 747 481)</b>	<b>995 672</b>	<b>27 144 234</b>	<b>22 856 082</b>	<b>4 288 152</b>

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-
BNA (CMT)	1 500 000	-	(1 500 000)	-	-	-	-
CITI BANK (CCT)	28 000 000	81 000 000	(79 000 000)	-	30 000 000	-	30 000 000
ABC BANK (CCT)	-	14 000 000	(5 000 000)	-	9 000 000	-	9 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	18 440	-	(8 066)	-	10 373	1 550	8 823
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)		532 024	(133 019)	-	399 005	224 768	174 237
AL BARAKA BANK (CMT)	204 414	5 000 000	(204 414)	-	5 000 000	3 435 580	1 564 420
<b><u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u></b>	<b>30 722 853</b>	<b>100 532 024</b>	<b>(86 845 500)</b>	<b>-</b>	<b>44 409 378</b>	<b>3 661 897</b>	<b>40 747 481</b>
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	102 000 000	(107 000 000)	-	30 000 000	-	30 000 000
ZITOUNA BANK	10 000 000	58 000 000	(47 000 000)	-	21 000 000	-	21 000 000
<b><u>Total des certificats de leasing</u></b>	<b>45 000 000</b>	<b>160 000 000</b>	<b>(154 000 000)</b>	<b>-</b>	<b>51 000 000</b>	<b>-</b>	<b>51 000 000</b>
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>							
SANADETT SICAV 1	-	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 2	-	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-	-
<b><u>Total des billets de trésorerie</u></b>	<b>-</b>	<b>12 000 000</b>	<b>(12 000 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>366 150 886</b>	<b>339 776 034</b>	<b>(306 590 981)</b>	<b>995 672</b>	<b>400 331 612</b>	<b>250 741 979</b>	<b>149 589 633</b>

(\*) L'analyse des engagements locatifs, se présente par maturité comme suit :

	<i>Au 31 Décembre</i>	
	<i>2 016</i>	<i>2 015</i>
<b>+ Paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>447 375</b>	<b>20 213</b>
à payer dans moins d'1 an	210 193	9 329
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	237 182	10 884
à payer dans plus de 5 ans	-	-
<b>- Intérêts à courir</b>	<b>(37 997)</b>	<b>(1 774)</b>
<b>= Valeur actualisée des paiements minimaux</b>	<b>409 378</b>	<b>18 440</b>
à payer dans moins d'1 an	183 060	8 066
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	226 318	10 373
à payer dans plus de 5 ans	-	-

#### IV.3.8 Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016

##### 1/ Etat de résultat rectificatif :

Il y a lieu de préciser que la contribution conjoncturelle supportée par la société qui s'élève à 1 022 269 DT doit figurer parmi les éléments extraordinaires au niveau de l'état de résultat et ce, en application des dispositions du paragraphe 18 de la Norme Comptable 08 relative aux résultats nets de l'exercice et éléments extraordinaires ainsi qu'en vertu de la position de l'Ordre des Experts Comptables.

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
<b>Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing</b>		49 089 737	42 276 205
<b>Autres produits sur opérations de leasing</b>		1 664 558	1 328 303
<b><i>Total des produits de leasing</i></b>	<b>17</b>	<b>50 754 294</b>	<b>43 604 508</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>18</b>	(26 896 562)	(23 182 112)
<b>Produits des placements</b>	<b>19</b>	482 381	523 847
<b><i>PRODUIT NET DE LEASING</i></b>		<b>24 340 113</b>	<b>20 946 243</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>20</b>	300 406	358 433
<b>Charges de personnel</b>	<b>21</b>	(5 295 612)	(4 651 709)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>22</b>	(2 995 155)	(2 613 434)
<b>Dotations aux amortissements et aux résorptions</b>	<b>23</b>	(470 544)	(416 630)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i></b>		<b>15 879 208</b>	<b>13 622 904</b>
<b>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>24</b>	(2 585 288)	(2 549 320)
<b>Dotations aux provisions pour dépréciation des titres</b>	<b>25</b>	(1 218 208)	(749 496)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i></b>		<b>12 075 712</b>	<b>10 324 088</b>
<b>Autres gains ordinaires</b>		349 369	196 903
<b>Autres pertes ordinaires</b>		(22 995)	(8 471)
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i></b>		<b>12 402 086</b>	<b>10 512 519</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>26</b>	(3 370 588)	(3 994 482)
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i></b>		<b>9 031 498</b>	<b>6 518 038</b>
<b>Eléments extraordinaires</b>		(1 022 269)	0
<b><i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i></b>		<b>8 009 229</b>	<b>6 518 038</b>
<b>Résultat de base par action</b>	<b>16</b>	<b>0,320</b>	<b>0,261</b>

#### IV.3.9 Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016

##### 1/ Note explicative de l'écart entre le montant total des utilisations de l'année 2016 figurant au niveau de la note 12.1 « Valeur de remboursement des emprunts » et le montant des encaissements provenant des emprunts figurant au niveau de l'état des flux de trésorerie.

L'écart entre 339.376.034 DT (Montant total des utilisations de l'année 2016 figurant au niveau de la note 12.1 « valeur de remboursement des emprunts ») et 89.244.010 DT (Montant figurant au niveau de l'état des flux de trésorerie (EFT) et détaillé au niveau de la note 38) se justifie ainsi:

Montant figurant dans la note 12.1	(1)	339 776 034
Montant figurant dans l'EFT et détaillé dans la note 38	(2)	89 244 010
<b>Ecart (1)-(2)</b>		<b>250 532 024</b>
<b>Justification de l'écart :</b>		
- Utilisations sans incidence de trésorerie (crédit-bail)	(a)	532 024
- Remboursements de crédits à court terme compensés avec les utilisations y afférentes :		
* CITI BANK	(b)	79 000 000
* ABC BANK	(c)	5 000 000
- Remboursements de certificats de leasing (à court terme) compensés avec les utilisations y afférentes :		
* AL BARAKA BANK	(d)	107 000 000
* ZITOUNA BANK	(e)	47 000 000
- Remboursements de billets de trésorerie compensés avec les utilisations y afférentes		
* SANADETT SICAV	(f)	12 000 000
<b>Total Justification (a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)</b>		<b>250 532 024</b>

#### IV.4 Les engagements financiers au 31/12/2016

En DT

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	21 461 734	Banques				
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)	30 000 000	Banques				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature	14 342 969	Clients				
<b>Total</b>	<b>65 408 703</b>					
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	21 461 734	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	20 138 897	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	87 493 247	Clients				
<b>Total</b>	<b>129 093 878</b>					
<b>3- Engagements réciproques</b>						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	31 599 700	Banques				
* Crédit consenti non encore versé	19 622 989	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>Total</b>	<b>51 439 933</b>					

## IV.5 Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2016

### ➤ Emprunts obligataires au 31/12/2016

Emprunt	Encours (en DT)	Taux d'intérêt (annuel constant, in fine)	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance
EO ATL 2008-2-1	400 000	7%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2014	22/08/2018
EO ATL 2008-2-2	5 600 000	TMM+1,5%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2014	22/08/2018
EO ATL 2009-2-1	0	5,25%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2012	25/09/2016
EO ATL 2009-2-2	0	TMM+0,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2012	25/09/2016
EO ATL 2010-2-1	5 190 000	5,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2013	30/12/2017
EO ATL 2010-2-2	1 810 000	TMM +1%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2013	30/12/2017
EO ATL 2011-1	18 000 000	6,25%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/02/2015	13/02/2019
EO ATL 2012-1	6 000 000	6,15%	annuel constant, 5 ans	31/05/2013	31/05/2017
EO ATL 2013-1-1	23 840 000	6,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2016	22/04/2020
EO ATL 2013-1-2	160 000	TMM +1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2016	22/04/2020
EO ATL 2013-2-1	20 800 000	7,20%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2016	15/11/2020
EO ATL 2013-2-2	8 000 000	TMM +1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2016	15/11/2020
EO ATL 2014-1-1	12 000 000	7,30%	annuel constant, 5 ans	17/03/2015	17/03/2019
EO ATL 2014-2-1	3 942 000	7,20%	annuel constant, 5 ans	19/05/2015	19/05/2019
EO ATL 2014-2-2	2 400 000	TMM+1,9%	annuel constant, 5 ans	19/05/2015	19/05/2019
EO ATL 2014-2-3	9 430 000	7,35%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2017	19/05/2021
EO ATL 2014-3-1	15 936 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	09/02/2016	09/02/2020
EO ATL 2014-3-3	20 080 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2018	09/02/2022
EO ATL 2015-1-1	2 000 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-2	4 800 000	TMM+2,3%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-3	31 500 000	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2018	13/07/2022
EO ATL 2015-2-1	11 200 000	7,50%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-2	2 850 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-3	25 950 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023
EO ATL 2016-1-1	9 300 000	7,50%	annuel constant, 5 ans	27/06/2017	27/06/2021
EO ATL 2016-1-2	20 700 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	27/06/2019	27/06/2023
EO ATL 2017-1-1	10 454 000	7,55%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-2	5 000 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-3	34 546 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/03/2020	15/03/2024
<b>Total</b>	<b>311 888 000</b>				

➤ **Emprunts bancaires au 31/12/2016**

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2016 (En mDT)
Attijari Leasing 2015	9%	mensuel annuité constante, 3 ans	20/03/2015	20/03/2018	10
Tunisie Leasing 2016	9%	mensuel annuité constante, 3 ans	25/03/2016	25/03/2019	399
BARAKA BANK ISLQ	6,3%	semestriel, Amort constant 3 ans	15/03/2017	15/09/2019	5 000
BARAKA BANK	6,46%	Crédit Court Terme 1 an	08/07/2016	08/07/2017	5 000
BARAKA BANK	6,46%	Crédit Court Terme 1 an	19/08/2016	19/08/2017	5 000
BARAKA BANK	6,36%	Crédit Court Terme	15/10/2016	14/01/2017	3 000
BARAKA BANK	6,36%	Crédit Court Terme	22/10/2016	21/01/2017	1 000
BARAKA BANK	6,36%	Crédit Court Terme	29/10/2016	28/01/2017	5 000
BARAKA BANK	6,43%	Crédit Court Terme	18/11/2016	18/02/2017	3 000
BARAKA BANK	6,33%	Crédit Court Terme	12/12/2016	12/03/2017	5 000
BARAKA BANK	6,33%	Crédit Court Terme	18/12/2016	18/03/2017	3 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	30/09/2016	23/03/2017	2 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	17/10/2016	24/01/2017	3 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	11/11/2016	24/01/2017	3 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	11/11/2016	22/02/2017	6 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	11/11/2016	22/03/2017	2 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	28/11/2016	22/03/2017	3 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	09/12/2016	24/04/2017	4 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	28/12/2016	24/04/2017	3 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	28/12/2016	24/05/2017	4 000
ZITOUNA	6,50%	Crédit Court Terme	11/10/2016	10/01/2017	5 000
ZITOUNA	6,50%	Crédit Court Terme	12/10/2016	11/01/2017	5 000
ZITOUNA	6,75%	Crédit Court Terme	10/10/2016	09/01/2017	3 000
ZITOUNA	6,75%	Crédit Court Terme	19/10/2016	19/01/2017	3 000
ZITOUNA	6,75%	Crédit Court Terme	14/11/2016	14/02/2017	5 000
ABC	TMM+ 2%	Crédit Court Terme	17/08/2016	17/02/2017	4 000
ABC	TMM+ 2%	Crédit Court Terme	14/12/2016	14/06/2017	5 000
<b>Total</b>					<b>95 409</b>

➤ **Emprunts extérieurs au 31/12/2016**

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2016 EnmDT
SANAD FUND	0,038	semestriel constant, 5 ans	05/04/2016	05/10/2020	9 852
BAD 2013	0,047	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023	4 435
BIRD 2013	0,041	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2013	15/11/2022	6 857
BIRD 2015	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2016	15/07/2027	6 000
<b>Total</b>					<b>27 144</b>

#### IV.6 Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire « ATL 2017/1 »

Catégorie	Nombre des souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en DT		En %
			<i>Souscrit à TF</i>	<i>Souscrit à TV</i>	
SICAV	14	250 800	25 080 000		50,2%
Assurance	8	103 500	10 350 000		20,7%
Banques	4	102 900	5 290 000	5 000 000	20,6%
FCP	4	22 400	2 240 000		4,5%
Caisse	1	10 000	1 000 000		2,0%
Personne Physique	32	5 400	540 000		1,1%
SICAR	1	5 000	500 000		1,0%
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>500 000</b>	<b>45 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>100,0%</b>

#### IV.7 Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 Décembre

En DT

Produits	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Charges	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Soldes	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus de Leasing	47 057 129	40 411 378	35 644 597	Charges financières nettes	-26 896 562	-23 182 112	-20 211 417				
Intérêts de retard	2 301 932	2 079 044	1 211 805								
Variation des produits réservés	-269 324	-214 217	-352 699								
Autres produits sur opérations de leasing	1 664 558	1 328 303	1 342 734								
Autres produits d'exploitation	300 406	358 433	315 423								
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>51 054 700</b>	<b>43 962 941</b>	<b>38 161 860</b>	<b>Total des charges nettes financières</b>	<b>-26 896 562</b>	<b>-23 182 112</b>	<b>-20 211 417</b>	<b>Marge commerciale</b>	<b>24 158 138</b>	<b>20 780 829</b>	<b>17 950 443</b>
Marges commerciale (PNB)	24 158 138	20 780 829	17 950 443	Charges de personnel	-5 295 612	-4 651 709	-4 205 716				
Produits des placements	482 381	523 847	460 053	Autres charges d'exploitation	-2 995 155	-2 613 434	-2 595 473				
<b>Sous Total</b>	<b>24 640 519</b>	<b>21 304 676</b>	<b>18 410 496</b>	<b>Sous Total</b>	<b>-8 290 767</b>	<b>-7 265 143</b>	<b>-6 801 189</b>	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>16 349 752</b>	<b>14 039 533</b>	<b>11 609 307</b>
Excédent Brut d'Exploitation	16 349 752	14 039 533	11 609 307	Dotations aux amortissements	-470 544	-416 630	-477 194				
Reprise sur provisions sur créances	4 311 892	4 155 353	5 447 467	Dotations aux provisions sur créances	-6 963 479	-6 697 832	-6 706 430				
Reprise sur provisions sur titres	55 840	61 431	238 984	Dotations aux provisions sur titres	-1 274 048	-810 926	-327 254				
Reprise sur provisions sur risques	3 514	4 487	3 314	Dotations aux provisions sur risques divers	-12 215	-10 311	-7 325				
Récupération de créances passées en pertes	75 000										
Reprise de provisions suite à la radiation de créances		2 649 406		Pertes sur créances radiées		-3 034 148					
Annulation de produits réservés sur créances radiées		383 723		Autres pertes ordinaires	-22 995	-8 471	-83 837				
Autres produits ordinaires	349 369	196 903	128 921	Impôt sur les sociétés	-4 392 857	-3 994 482	-3 728 240				
<b>Sous total</b>	<b>21 145 367</b>	<b>21 490 836</b>	<b>17 427 993</b>	<b>Sous Total</b>	<b>-13 136 138</b>	<b>-14 972 800</b>	<b>-11 330 280</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>8 009 229</b>	<b>6 518 036</b>	<b>6 097 713</b>
Résultat des activités ordinaires après impôt	8 009 229	6 518 036	6 097 713	Résultat négatif des activités ordinaires		-	-				
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires		-	-				
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification		-	-				
<b>Total</b>	<b>8 009 229</b>	<b>6 518 036</b>	<b>6 097 713</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>8 009 229</b>	<b>6 518 036</b>	<b>6 097 713</b>

#### IV.8 Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2016

En DT

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 379 330</b>	<b>18 003 022</b>	<b>1 432 474</b>	<b>-</b>	<b>2 506 613</b>	<b>6 097 713</b>	<b>72 419 152</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670		75 000		902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
<b>Résultat net de l'exercice 2015</b>								<b>6 518 038</b>	<b>6 518 038</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>17 048 127</b>	<b>1 507 474</b>	<b>-</b>	<b>4 363 551</b>	<b>6 518 038</b>	<b>73 937 189</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 502 944)			1 502 944		-
Affectations décidées par l'AGO du 2 juin 2016						5 000 000	(3 981 962)	(1 018 038)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 2 juin 2016								(5 500 000)	(5 500 000)
<b>Résultat net de l'exercice 2016</b>								<b>8 009 229</b>	<b>8 009 229</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>15 545 183</b>	<b>1 507 474</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 884 533</b>	<b>8 009 229</b>	<b>76 446 418</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 392 900)			<b>1 392 900</b>		-
Affectation approuvée par l'AGO du 11/05/2017				4 000 000		1 000 000	(2 990 771)	(2 009 229)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 11/05/2017								(6 000 000)	(6 000 000)
<b>Soldes au 31 décembre 2016 après affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>18 152 283</b>	<b>1 507 474</b>	<b>6 000 000</b>	<b>286 662</b>	<b>(0)</b>	<b>70 446 418</b>

#### IV.9 Affectation des résultats des trois derniers exercices

En DT	2016	2015	2014
Bénéfice disponible	8 009 229	6 518 038	6 097 713
Report à nouveau	3 277 433 ***	5 866 495 **	3 461 508 *
<b>Bénéfice à répartir</b>	<b>11 286 662</b>	<b>12 384 533</b>	<b>9 559 221</b>
Réserve légale (5%)			120 670
<b>Bénéfice net à répartir</b>	<b>11 286 662</b>	<b>12 384 533</b>	<b>9 438 551</b>
Dotations pour fonds social			75 000
Réserves ordinaires			
Réserves pour réinvestissements exonérés	4 000 000		
Réserves extraordinaires	1 000 000	5 000 000	
<b>Bénéfice net distribuable</b>	<b>6 286 662</b>	<b>7 384 533</b>	<b>9 363 551</b>
Dividendes	6 000 000 ****	5 500 000	5 000 000
<b>Report à nouveau</b>	<b>286 662</b>	<b>1 884 533</b>	<b>4 363 551</b>

\*L'AGO du 29/05/2015 a décidé de réaffecter un montant de 954 895DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

\*\*L'AGO du 02/06/2016 a décidé de réaffecter un montant de 1 502 943DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

\*\*\*L'AGO du 11/05/2017 a décidé de réaffecter un montant de 1 392 900 DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

\*\*\*\*Dont 1 000 000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,040 DT par action.

#### IV.10 Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

En DT	2016	2015	2014
Revenus de Leasing	49 089 737	42 276 205	36 503 703
Produits nets de leasing	24 340 113	20 946 243	18 095 073
Résultat d'exploitation	12 075 712	10 324 088	9 780 868
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,483	0,413	0,391
Produits nets par action	0,974	0,838	0,724

#### IV.11 Evolution du bénéfice net

Désignation	2016	2015	2014
Bénéfice avant impôt (en DT)	12 402 086	10 512 519	9 825 952
Bénéfice net d'impôt (en DT)	8 009 229	6 518 038	6 097 713
Capital social (en DT)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en DT)	0,496	0,421	0,393
Bénéfice par action net d'impôt (en DT)	0,320	0,261	0,244
Bénéfice avant impôt / Capital social	49,6%	42,1%	39,3%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	32,0%	26,1%	24,4%

#### IV.12 Evolution des dividendes

Désignation	2016	2015	2014
Dividendes (en DT)	6 000 000	5 500 000	5 000 000
Dividende par action (en DT)	0,240	0,220	0,200
% du nominal	24,0%	22,0%	20,0%
Date de paiement	05/06/2017	20/06/2016	15/06/2015

#### IV.13 Evolution de la marge brute d'autofinancement

En DT	2016	2015	2014
Bénéfice net	8 009 229	6 518 038	6 097 713
Dotations aux amortissements et aux résorptions	470 544	416 630	477 194
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 585 288	2 549 320	1 262 975
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	1 218 208	749 496	88 270
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>12 283 269</b>	<b>10 233 484</b>	<b>7 926 152</b>

#### IV.14 Indicateurs de gestion et ratios

##### Indicateurs de gestion

En DT	2016	2015	2014
Résultat net de la période (1)	8 009 229	6 518 038	6 097 713
Créances issues d'opérations de leasing + Placement à long terme	510 878 380	464 696 575	414 058 752
Fonds propres (avant résultat net) (3)	68 437 189	67 419 151	66 321 439
Capitaux propres avant affectation	76 446 418	73 937 189	72 419 152
Créances issues d'opérations de leasing	496 698 324	449 832 192	396 925 993
Engagements (2) (Bilan et Hors Bilan)	558 987 752	490 877 806	436 900 339
Créances classées (4)	38 747 932	36 204 318	36 258 378
Produits réservés (5)	3 117 290	2 847 966	3 017 472
Total provisions clients (y compris provisions collectives) (6)	28 420 158	25 768 571	25 875 498
Emprunts et ressources spéciales (7)	413 755 762	376 899 318	334 603 659
Charges financières	26 896 562	23 182 112	20 211 417
Charges de personnel	5 295 612	4 651 709	4 205 716
Autres charges d'exploitation	2 995 155	2 613 434	2 595 473
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	470 544	416 630	477 194
Total charges d'exploitation*(8)	8 761 311	7 681 773	7 278 383
Produits nets(9)	24 340 113	20 946 243	18 095 073
Total brut des créances (10)	525 021 794	474 779 023	421 399 311
Total bilan (11)	532 509 448	500 738 930	437 363 279
Total des produits de leasing	50 754 294	43 604 508	37 846 437
Dettes envers la clientèle	3 213 978	3 669 705	4 419 652
Placements à long terme	14 180 056	14 864 383	17 132 759

\*Charges du personnel+autres charges d'exploitation+dotations aux amortissements des valeurs mobilisées

##### Ratios propres aux sociétés de leasing

-	2016	2015	2014
Fonds propres/Engagements	12,2%	13,7%	15,2%
Taux de créances classées	7,4%	7,6%	8,6%
Ratio de couverture des créances classées	73,4%	70,5%	71,2%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Portefeuille titre)	7,6%	7,8%	8,8%
Ratio des fonds propres selon circulaire de la BCT n°91-24	13,25%	16,57%	19,13%

### Ratios de structure

	2016	2015	2014
Total des capitaux propres après résultat/Total bilan	14,4%	14,8%	16,6%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	77,7%	75,3%	76,5%
Créances issues d'opérations de leasing/Total bilan	93,3%	89,8%	90,8%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances issues d'opérations de leasing	83,9%	84,6%	85,4%

### Ratios de gestion

	2016	2015	2014
Charges de personnel/Produits nets	21,8%	22,2%	23,2%
Produits nets/Fonds propres avant résultat net	35,6%	31,1%	27,3%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	36,0%	36,7%	40,2%

### Ratios de rentabilité

	2016	2015	2014
ROE (Résultat net/Fonds propres avant résultat net)	11,7%	9,7%	9,2%
ROA (Résultat net/Total bilan)	1,5%	1,3%	1,4%
Résultat net/Produits nets	32,9%	31,1%	33,7%
Total produits de leasing/Créances issues d'opérations de leasing	10,2%	9,7%	9,5%
Produits net/Total bilan	4,6%	4,2%	4,1%

#### IV.15 Comportement boursier de l'action ATL

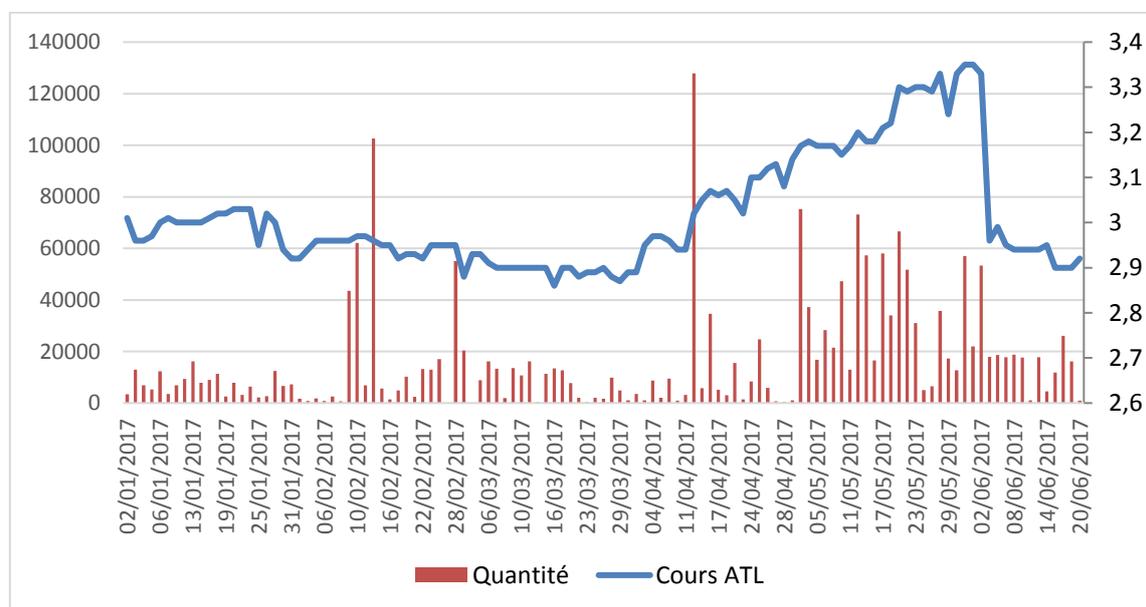
En 2016, le titre ATL a affiché une performance de 10,5%.

En 2016, le titre ATL a oscillé entre 2,800 DT et 3,230 DT avec des quantités traitées de 1 300 000, soit un taux de rotation de 5,3%.

Jusqu'au 20/06/2017, le titre ATL a oscillé entre 2,860 DT et 3,350 DT avec des quantités traitées de 631 677, soit un taux de rotation de 0,9%.

	2014	2015	2016	20/06/2017
Nombre de titres admis	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Cours fin de période	2,700	2,840	3,010	2,920
Capitalisation boursière	67 500 000	71 000 000	75 250 000	73 000 000
Nombre de titres traités	3 664 532	1 659 714	1 300 000	631 677
Rendement de la période	13,0%	12,6%	10,5%	5,0%
Valeur comptable nette	2,897	2,957	3,058	-
Cours plus haut	3,790	2,920	3,230	3,350
Cours plus bas	2,130	2,540	2,800	2,860
Bénéfice par action	0,244	0,261	0,320	-
Dividende par action	0,200	0,220	0,240	-
Date de distribution	15/06/2015	20/06/2016	05/06/2017	-
PER	11,1	10,9	9,4	9,1
Dividend Yield	7,4%	7,7%	8,0%	8,2%
Taux de rotation	14,7%	6,6%	5,3%	0,9%

#### Evolution du cours de l'ATL



## CHAPITRE V : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

### V.1 Conseil d'administration

#### V.1.1 Membres des organes d'Administration

Membres <sup>(1)</sup>	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M.Ferid ABBES <sup>(2)</sup>	Président <sup>(3)</sup>	Lui-même	2015-2017	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Abdelwahed GOUIDER	2015-2017	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kaies MARRAKCHI	2015-2017	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Faouzi GUEBLI	2015-2017	Tunis
M.Fethi BLANCO	Membre mandaté par l'ATB	Lui-même	2015-2017	Tunis
M. Ammar Tlili	Membre, mandaté par la BNA	Lui-même	2015-2017	Tunis
Mme Maha Najjar Tajina	Membre, mandaté par l'ATB	Elle-même	2015-2017	Tunis
M.Lassad JAZIRI <sup>(4)</sup>	Membre, mandaté par l'ATB	Lui-même	2015-2017	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Adel BEN YOUSSEF	2015-2017	Tunis
M. Ezzeddine Saidane	Membre indépendant	Lui-même	2015-2017	Tunis
M. Laaroussi Bouziri	Membre indépendant	Lui-même	2015-2017	Tunis
M. Ridha ZERZRI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui-même	2015-2017	Tunis

<sup>(1)</sup> Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/05/2015

<sup>(2)</sup> Nommé par le Conseil d'administration du 23/05/2017 en tant qu'administrateur pour le restant du mandat du Conseil en remplacement de SEFINA SICAF.

**La société s'engage à ratifier cette nomination lors de la prochaine AGO.**

<sup>(3)</sup> Nommé par le Conseil d'administration du 23/05/2017 en tant que Président du Conseil pour le restant du mandat de l'actuel Conseil.

<sup>(4)</sup> Nommé par le Conseil d'administration du 10/04/2017 en tant qu'administrateur pour le restant du mandat du conseil en remplacement de monsieur Slimene BETTAIEB démissionnaire conformément aux nouvelles réformes légales apportées par la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et à la dernière mise à jour des statuts de la société, approuvées par l'assemblée extraordinaire du 17/01/2017. Cette cooptation a été ratifiée par l'AGO du 11/05/2017.

#### V.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Directeur Général*	2015-2017	Tunis
M. Zouheir TANBOURA	Directeur Général Adjoint	Depuis 2000	Tunis

\*Nommé par le Conseil d'administration du 10/04/2017 en qualité de Directeur Général

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

#### V.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Slimene BETTAIEB	Néant
M.Ferid ABBES	Président Directeur Général de SETCAR
M. Abdelwaheb GOUIDER	Directeur Général Adjoint de l'ATB
M. Fethi BLANCO	Directeur à l'ATB
M. Kaies MARRAKCHI	Directeur à la société ENNAKL
M. Ammar TLILI	Directeur Général Adjoint à la BNA
Mme Maha NAJJAR TAJINA	Directrice à l'ATB
M. Adel BEN YOUSSEF	Directeur à l'ATB
M.Lassad JAZIRI	Directeur à l'ATB
M. Ezzeddine SAIDANE	Directeur général de la société DIRECTWAY consulting
M. Laaroussi BOUZIRI	Directeur général de la STUSID Bank
M. Ridha ZERZRI	Groupe ZERZRI, Administrateur à l'ATB
M. Zouheir TANBOURA	Néant
M.Faouzi GUEBLI	Directeur à la BNA

#### V.1.4 Mandats des membres des organes d'administrateurs et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M.Ferid ABBES	SETCAR, ATB
M. Slimene BETTAIEB*	Union de Factoring, SICAR INVEST
M. Abdelwaheb GOUIDER	Président du CA de la SARI
M. Fethi BLANCO	Représentant de l'ATB dans le conseil d'administration d'UNIFACTOR
M. Kaies MARRAKCHI	Néant
M. Ammar TLILI	SICAF PARTICIPATIONS BNA et SOFINREC
M. Adel BEN YOUSSEF	Néant
M. Ezzeddine SAIDANE	Néant
M. Laaroussi BOUZIRI	Néant
M. Ridha ZERZRI	ATB
M.Lassad JAZIRI	Représentant de l'ATB dans ATI SICAF
M. Zouheir TANBOURA	SARI
M. Faouzi GUEBLI	Néant
Mme Maha NAJJAR TAJINA	Représentante de l'ATB dans le conseil d'administration de l'ATD SICAR
M. Mohamed DRISS	Conseiller auprès du Conseil d'administration

\*en tant que représentant permanent de l'ATL

#### V.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société ou l'Etablissement qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Abdelwaheb GOUIDER	Directeur à l'ATB
Société ENNAKL	M. Kaies MARRAKCHI	Directeur à ENNAKL
Banque Nationale Agricole	M. Faouzi GUEBLI	Directeur à la BNA
ATI-SICAF	M. Adel BEN YOUSSEF	Administrateur représentant ATB

## V.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2016

### V.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2016

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.

- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

**C.2-** Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	349 726	168 613	257 331	114 431
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	48 801	-
<b>TOTAL</b>	<b>349 726</b>	<b>168 613</b>	<b>306 132</b>	<b>114 431</b>

#### V.2.1 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2016

Néant.

#### V.3 Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
<b>La Générale d'Audit et Conseil</b> Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chiheb GHANMI	9, Place Ibn Hafs, 1002 Mutuelleville - Tunis Tél : 71 228 259 Fax : 71 282 730	2015-2017*
<b>Financial Auditing &amp; Consulting</b> Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Neji HERGLI	22 bis, avenue Mongi Slim – 2087 El Menzah V - Tunis Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215	2015-2017*

*\*Désignés par l'AGO du 29/05/2015 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017*

#### V.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

L'ATL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme d'émission de deux billets de trésorerie souscrits par la société **SANDETT SICAV**, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2016
Emission de billet de trésorerie	du 14/11/2016 au 13/12/2016	6.000.000 DT	6,50%	32.325 DT
Emission de billet de trésorerie	du 16/12/2016 au 25/12/2016	6.000.000 DT	6,50%	10.814 DT

## CHAPITRE VI : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

### VI.1 Evolution récente et Orientations

#### VI.1.1 Evolution récente

L'ATL affiche au terme du premier trimestre 2017, une progression de 6,6% de ses approbations à 99,2 MDT contre 93,1 MDT à la même date en 2016. Cette progression a été essentiellement boostée par les secteurs de l'industrie et du tourisme avec respectivement 67,2% et 76,6% à 11,7 MDT et 6,9 MDT.

Les mises en force de la société se sont accrues de 30% à fin mars 2017 pour atteindre 100,9 MDT contre 77,6 MDT au terme du même mois en 2016.

Le total des engagements a progressé de 15,3% à 569,6 MDT contre 494,2 MDT sur les mêmes dates, avec une hausse de 14,7% des engagements courants à 521,8 MDT et de 21,4% des engagements classés à 47,8 MDT

#### VI.1.2 Orientations

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70% au terme de l'année 2009.

Pour la période allant de 2017 à 2022, l'objectif retenu est d'atteindre un taux de croissance de 10% en 2017 et de maintenir un taux de croissance moyen de 5% sur le reste de la période, tout en assurant une meilleure qualité du portefeuille client (taux des actifs accrochés dans la limite de 7,8% et taux de couverture d'au moins 70%).

### VI.2 Les perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période 2017-2022 de l'ATL ont été élaborés sur la base des états financiers certifiés relatifs à l'exercice 2016. Les hypothèses sous-jacentes et les prévisions ont été approuvées par le conseil d'administration du 23/05/2017.

**L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.**

**L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

## VI.2.1 Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2015-2020 par rapport aux informations prévisionnels 2017-2022

### Mise en force

(En mDT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mises en force (prévision initiale)	275 000	288 750	303 188	318 347	334 264	350 977	
Mises en force (réalisées ou mises à jour)	268 894	295 000	309 750	325 238	341 499	358 574	376 503
Ecart	-2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	
Commentaire	Les prévisions de 2016 ont été quasiment atteintes.		L'activité prévisionnelle a été revue avec des taux de croissance modérés compte tenu de la conjoncture actuelle.				

### Marges financières et pré loyers

(En mDT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Marges financières & pré loyers (prévision initiale)	48 392	54 691	60 822	65 103	66 830	69 098	
Marges financières & pré loyers (réalisés ou mis à jour)	47 057	55 590	62 792	69 527	73 937	75 786	78 352
Ecart	-2,8%	1,6%	3,2%	6,8%	10,6%	9,7%	
Commentaire	Les prévisions de 2016 ont été quasiment atteintes.		Les revenus ont été actualisés compte tenu de la revue du niveau d'activité				

### Intérêts de retard

(En mDT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intérêts de retard (prévision initiale)	2 183	2 292	2 407	2 527	2 653	2 786	
Intérêts de retard (réalisés ou mis à jour)	2 302	2 417	2 538	2 665	2 798	2 938	3 085
Ecart	5,4%	5,4%	5,4%	5,4%	5,4%	5,4%	
Commentaire	Les réalisations se sont affermies de 5,4% par rapport aux prévisions initiales		Les intérêts de retard prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations				

### Variation des produits réservés

(En mDT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Variation des produits réservés (prévision initiale)	(817)	(606)	(521)	(403)	(293)	(367)	
Variation des produits réservés (réalisée ou mise à jour)	(269)	(531)	(507)	(527)	(440)	(274)	(281)
Ecart	-67,0%	-12,4%	-2,7%	30,6%	50,4%	-25,2%	
Commentaire	Cette rubrique a accusé une baisse de 67,0% par rapport aux prévisions initiales suite à une amélioration du recouvrement.		La variation prévisionnelle des agios réservés a été actualisée compte tenu de l'évolution prévisionnelle du portefeuille client				

### Autres produits sur opérations de leasing

(En mDT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres produits sur opérations de leasing (prévision initiale)	1 395	1 464	1 538	1 615	1 695	1 780	
Autres produits sur opérations de leasing (réalisés ou mis à jour)	1 665	1 748	1 835	1 927	2 023	2 124	2 231
Ecart	19,3%	19,3%	19,3%	19,3%	19,3%	19,3%	
Commentaire	Cette rubrique a enregistré une augmentation par rapport aux prévisions initiales de 19,3% suite à l'augmentation des produits sur cession anticipé		Les prévisions pour les autres produits sur opérations de leasing ont été actualisées compte tenu des réalisations				

## Autres produits d'exploitation

(En mDT)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres produits d'exploitation (prévision initiale)	295	301	317	334	353	372	
Autres produits d'exploitation (réalisés ou mis à jour)	300	289	305	322	339	358	378
Ecart	1,8%	-3,8%	-3,8%	-3,8%	-3,8%	-3,8%	
Commentaire	Les autres produits d'exploitation sont presque conformes aux prévisions initiales.		Les autres produits d'exploitation prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations, et ce, abstraction faite des remboursements de sinistres sur immobilisations propres				

## Refinancement

(En mDT)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Refinancement (prévision initiale)	167 000	139 000	155 000	161 000	169 000	201 000	
Refinancement (réalisé ou mis à jour)	72 244	204 200	147 000	168 500	166 000	174 000	201 000
Ecart	-56,7%	46,9%	-5,2%	4,7%	-1,8%	-13,4%	
Commentaire	Le refinancement de 2016 s'est limité à 72.244 mDT dont 65.250 mDT correspondant à des émissions obligataires		Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité				

## Intérêts des emprunts

(En mDT)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intérêts des emprunts (prévision initiale)	(27 476)	(31 492)	(35 329)	(37 814)	(38 946)	(39 887)	
Intérêts des emprunts (réalisés ou mis à jour)	(26 333)	(30 372)	(34 837)	(38 354)	(40 358)	(41 024)	(41 624)
Ecart	-4,2%	-3,6%	-1,4%	1,4%	3,6%	2,8%	
Commentaire	En raison de la baisse du volume du refinancement, la charge d'intérêts a accusé une baisse de 4,2% par rapport aux prévisions initiales		La charge d'intérêts prévisionnelle a été actualisée compte tenu des réalisations				

## Résorptions des frais d'émission des emprunts

(En mDT)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résorptions des frais d'émission des emprunts (prévision initiale)	(667)	(1 067)	(1 177)	(1 225)	(1 240)	(806)	
Résorptions des frais d'émission des emprunts (réalisés ou mises à jour)	(563)	(615)	(884)	(1 030)	(1 155)	(1 216)	(1 246)
Ecart	-15,6%	-42,4%	-24,9%	-15,9%	-6,9%	51,0%	
Commentaire	La charge de résorption des frais d'émission des emprunts a accusé une baisse de 15,6% par rapport aux prévisions initiales. Cette baisse est imputable à la baisse du volume des émissions obligataires réalisées par rapport aux prévisions		Les prévisions pour cette rubrique ont été actualisées compte tenu du refinancement prévisionnel sous forme d'émissions obligataires				

## Produits de placement

(En mDT)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de placement (prévision initiale)	497	496	496	496	496	495	
Produits de placement (réalisés ou mis à jour)	482	597	610	620	628	635	639
Ecart	-2,9%	20,3%	22,9%	25,0%	26,8%	28,2%	
Commentaire	Les prévisions de 2016 ont été quasiment atteintes.		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

## Charges du personnel

(En mDT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges du personnel (prévision initiale)	(5 024)	(5 426)	(5 860)	(6 329)	(6 835)	(7 382)	
Charges du personnel (réalisées ou mis à jour)	(5 296)	(5 909)	(6 382)	(6 892)	(7 444)	(8 039)	(8 682)
Ecart	5,4%	8,9%	8,9%	8,9%	8,9%	8,9%	
Commentaire	Les charges du personnel ont augmenté de 5,4% par rapport aux prévisions initiales suite à de nouveaux recrutements		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

## Autres charges d'exploitation

(En mDT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres charges d'exploitation (prévision initiale)	(2 744)	(2 881)	(3 025)	(3 177)	(3 335)	(3 502)	
Autres charges d'exploitation (réalisées ou mises à jour)	(2 995)	(3 047)	(3 199)	(3 359)	(3 527)	(3 704)	(3 889)
Ecart	9,1%	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%	
Commentaire	Les charges d'exploitation ont augmenté de 9,1% par rapport aux prévisions initiales suite à l'engagement de missions d'études ponctuelles		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

## Dotations aux amortissements et aux résorptions

(En mDT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations aux amortissements et aux résorptions (prévision initiale)	(663)	(671)	(679)	(687)	(695)	(703)	
Dotations aux amortissements et aux résorptions (réalisées ou mises à jour)	(471)	(709)	(717)	(725)	(733)	(741)	(749)
Ecart	-29,0%	5,6%	5,5%	5,4%	5,4%	5,3%	
Commentaire	Cette rubrique a accusé une baisse de 29,0% par rapport aux prévisions initiales suite à la non réalisation de certains investissements		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

## Dotations aux provisions pour dépréciation des titres

(En mDT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (prévision initiale)	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (réalisées ou mises à jour)	(1 218)	(500)	(600)	(700)	(700)	(700)	(700)
Ecart	143,6%	0,0%	20,0%	40,0%	40,0%	40,0%	
Commentaire	Les réalisations ont augmenté à hauteur de 143,6% à cause de la détérioration de la qualité du portefeuille titre.		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

## Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

(En mDT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	(4 088)	(4 045)	(3 978)	(2 633)	(1 856)	(2 192)	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisées ou mises à jour)	(2 585)	(3 979)	(3 572)	(3 476)	(2 563)	(1 193)	(1 253)
Ecart	-36,8%	-1,6%	-10,2%	32,0%	38,0%	-45,6%	
Commentaire	L'écart par rapport aux prévisions constaté au niveau de cette rubrique est justifié par une amélioration de la qualité du portefeuille clientèle.		Les prévisions des dotations aux provisions ont été reprises compte tenu de l'évolution du portefeuille client et des objectifs fixés en matière de taux de couverture prévisionnel				

## Qualité du portefeuille-client

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des créances classées	42 566	48 012	52 617	54 899	56 165	58 257	
Ratio des créances classées	7,8%	7,9%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	
Ratio de couverture des créances classées	70,9%	71,7%	72,0%	73,4%	74,3%	75,0%	
Qualité du portefeuille client (réalisation ou mise à jour)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des créances classées	38 748	46 520	51 347	54 300	55 601	56 047	58 178
Ratio des créances classées	7,38%	7,80%	7,80%	7,70%	7,60%	7,50%	7,50%
Ratio de couverture des créances classées	73,4%	70,0%	70,7%	73,7%	77,1%	78,9%	78,4%

### VI.2.2 Analyse des performances réalisées au 31/03/2017 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2017

La confrontation des réalisations du premier trimestre de l'exercice 2017 reflétée par les indicateurs d'activités arrêtés au 31/03/2017 avec les prévisions établies pour l'année 2017 publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT	Indicateurs d'activité au 31/03/2017	Prévisions de l'année 2017	Pourcentage de réalisation
Mises en force	100 951	295 000	34%
Revenus net de leasing	12 972	59 223	22%
Produit Net de Leasing	5 858	28 833	20%
Total des charges d'exploitation	2 031	9 665	21%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2017 et ce au niveau des mises en force avec un taux de réalisation de 34% et des revenus nets de leasing avec un taux de réalisation de 22%.

### VI.2.3 Les hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2017-2022 se présentent comme suit :

#### Mises en force

- Pour l'année 2017 et compte tenu des prémisses de reprise de l'activité économique, les mises en force sont estimées à 295 MD soit une progression de 10% par rapport à 2016. Pour le reste de la période, une croissance modérée de 5% est prévue.
- Le taux moyen de sortie retenu, pour la période 2017-2022, est de 10%.

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 50 mois.

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Mises en force	268 894	295 000	309 750	325 238	341 499	358 574	376 503
Taux d'évolution	8%	10%	5%	5%	5%	5%	5%

## Produits de Leasing

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2017-2022 :

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>	<b>49 090</b>	<b>57 475</b>	<b>64 822</b>	<b>71 665</b>	<b>76 295</b>	<b>78 450</b>	<b>81 156</b>
<i>Marges financières &amp; préloyers</i>	47 057	55 590	62 792	69 527	73 937	75 786	78 352
<i>Intérêts de retard</i>	2 302	2 417	2 538	2 665	2 798	2 938	3 085
<i>Variation des produits réservés</i>	(269)	(531)	(507)	(527)	(440)	(274)	(281)
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>	<b>1 665</b>	<b>1 748</b>	<b>1 835</b>	<b>1 927</b>	<b>2 023</b>	<b>2 124</b>	<b>2 231</b>
<i>Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing</i>	616	647	679	713	749	786	825
<i>Récupération de frais de dossiers</i>	466	489	514	539	566	595	624
<i>Récupération de frais de rejet</i>	573	601	631	663	696	731	767
<i>Récupération de frais de télégramme</i>	10	10	11	12	12	13	13
<i>Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing</i>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Produits de leasing (1) + (2)</b>	<b>50 754</b>	<b>59 223</b>	<b>66 658</b>	<b>73 592</b>	<b>78 318</b>	<b>80 574</b>	<b>83 387</b>

- Les marges financières et les pré loyers évoluent en fonction de l'encours actuel des contrats mis en force ainsi que des hypothèses retenues pour le taux moyen de sortie et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles.
- Les intérêts de retard évolueront au taux moyen annuel de 5%.
- La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) a été estimée sur la base d'une évolution annuelle de 0,25% de la part des agios réservés dans la couverture totale des créances classées (Provisions à base individuelle majorées des agios réservés).
- Les autres produits sur opérations de leasing (produits accessoires) évolueront au taux moyen de 5%.

## Autres produits d'exploitation

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<i>Produits locatifs des contrats de location simple</i>	75	79	83	87	92	96	101
<i>Intérêts sur prêts au personnel</i>	42	44	46	48	51	53	56
<i>Subventions d'exploitation (Avance TFP)</i>	42	45	48	52	56	61	66
<i>Ristournes sur contrats d'assurance</i>	116	121	127	134	140	147	155
<i>Remboursement de sinistres sur immobilisations propres</i>	26	-	-	-	-	-	-
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>300</b>	<b>289</b>	<b>305</b>	<b>322</b>	<b>339</b>	<b>358</b>	<b>378</b>

- Les produits locatifs évolueront au taux moyen de 5% pour la période 2017-2022.
- L'avance TFP évoluera au taux de croissance retenu pour les charges de personnel, soit 8%.
- Les autres composantes de cette rubrique (intérêt sur prêts au personnel et ristournes sur contrats d'assurance) évolueront au taux moyen de 5%.

## Refinancement et Charges financières nettes

Les besoins en refinancement de 2017 à 2022 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Emprunts obligataires (70%)	65 250	142 940	102 900	117 950	116 200	121 800	140 700
Crédits bancaires (30%)	6 994	61 260	44 100	50 550	49 800	52 200	60 300
<b>Refinancement</b>	<b>72 244</b>	<b>204 200</b>	<b>147 000</b>	<b>168 500</b>	<b>166 000</b>	<b>174 000</b>	<b>201 000</b>

Pour les besoins des simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Intérêts des emprunts	(26 333)	(30 372)	(34 837)	(38 354)	(40 358)	(41 024)	(41 624)
Résorptions des frais d'émission des emprunts	(563)	(615)	(884)	(1 030)	(1 155)	(1 216)	(1 246)
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(26 897)</b>	<b>(30 987)</b>	<b>(35 721)</b>	<b>(39 384)</b>	<b>(41 513)</b>	<b>(42 240)</b>	<b>(42 870)</b>

- Les intérêts des emprunts sont calculés sur la base de l'encours moyen de refinancement du début et de fin d'année pour les emprunts non échus au 31/12/2016 au taux fixe contractuel pour les financements correspondants et en retenant un TMM de 4,26% pour les financements qui y sont indexés. Pour les nouveaux emprunts, la charge d'intérêts a été calculée sur la base de l'échéancier de remboursement des nouveaux emprunts au taux moyen de 7,65% pour la période 2017-2022.
- Les frais qui seront occasionnés par les émissions obligataires additionnelles ont été estimés sur la base d'un taux moyen de 1% appliqué au refinancement prévisionnel corrélatif, à partir de 2017.
- Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de chacun d'entre eux au prorata des intérêts à courir pendant chaque année de la période 2017-2022.

### Produits de placement

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>Revenus des placements à court terme (1)</b>	<b>0,1</b>						
<b>Revenus des placements à long terme (2)</b>	<b>482,3</b>	<b>597,1</b>	<b>609,4</b>	<b>619,4</b>	<b>628,3</b>	<b>635,1</b>	<b>638,8</b>
<i>Dividendes</i>	249,2	249,2	249,2	249,2	249,2	249,2	249,2
<i>Intérêts sur obligations</i>	6,2	5,5	4,3	3,0	1,8	0,6	-
<i>Revenus nets des fonds gérés</i>	201,9	186,2	182,5	182,5	182,5	182,5	182,5
<i>Gains sur cession d'actions</i>	-	131,3	148,5	159,8	169,8	177,9	182,1
<i>Jetons de présence</i>	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
<b>Produits de placement (1) + (2)</b>	<b>482,4</b>	<b>597,2</b>	<b>609,5</b>	<b>619,6</b>	<b>628,4</b>	<b>635,3</b>	<b>638,9</b>

- Les revenus des placements à court terme ont été maintenus à leur montant réalisé en 2016 à 0,101 mDT.
- Les intérêts sur obligations de l'Etat (emprunt national 2014) ont été calculés dans l'hypothèse de détention du placement jusqu'à l'échéance par référence à son taux d'intérêt effectif.
- Les revenus des fonds gérés sont calculés sur la base de l'encours moyen desdits fonds du début et de fin d'année au taux moyen de rendement annuel de 1,64%.
- Les gains sur cession d'actions sont calculés sur la base de l'encours moyen des participations directes du début et de fin d'année au taux moyen de rendement annuel de 3%.
- Les dividendes et les jetons de présence ont été retenus sur une base constante à partir de 2017.

### Charges du personnel

Dans une optique de maintien de l'effectif actuel, l'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales et les avancements et passage de grade, estimés à 8% à partir de 2018. Pour l'année 2017, les charges de personnel correspondent à ceux budgétisés pour la même année.

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Charges du personnel	(5 296)	(5 909)	(6 382)	(6 892)	(7 444)	(8 039)	(8 682)

### Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation évolueront annuellement au taux de 5% à partir de 2018. Pour l'année 2017, les autres charges d'exploitation correspondent à ceux budgétisés pour la même année.

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Autres charges d'exploitation	(2 995)	(3 047)	(3 199)	(3 359)	(3 527)	(3 704)	(3 889)

## Dotations aux amortissements

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles propres. La dotation annuelle est calculée en fonction de la variation des éléments corrélatifs du bilan.

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Dotations aux amortissements	(471)	(709)	(717)	(725)	(733)	(741)	(749)

## Dotations aux provisions et résultat des créances radiées (coût du risque)

Pour maintenir la qualité de son portefeuille l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

Le coût prévisionnel du risque de contrepartie (dotations aux provisions) a été estimé, pour chaque année, par référence aux hypothèses suivantes :

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>Créances Leasing (1)</b>	<b>525 022</b>	<b>596 410</b>	<b>658 294</b>	<b>705 193</b>	<b>731 586</b>	<b>747 291</b>	<b>775 710</b>
Créances courantes	486 274	549 890	606 947	650 893	675 985	691 244	717 531
Créances classées (2)	38 748	46 520	51 347	54 300	55 601	56 047	58 178
Provision collective	3 081	3 484	3 845	4 123	4 282	4 379	4 546
Provision individuelle (3)	25 340	28 915	32 126	35 324	37 728	38 823	39 910
Agios réservés (4)	3 117	3 649	4 156	4 683	5 122	5 397	5 678
<b>Total couverture (5)= (3)+(4)</b>	<b>28 457</b>	<b>32 564</b>	<b>36 282</b>	<b>40 006</b>	<b>42 850</b>	<b>44 220</b>	<b>45 587</b>
<b>Ratio des créances classées = (2)/(1)</b>	<b>7,38%</b>	<b>7,80%</b>	<b>7,80%</b>	<b>7,70%</b>	<b>7,60%</b>	<b>7,50%</b>	<b>7,50%</b>
<b>Ratio de couverture des créances classées (5)/(2)</b>	<b>73,44%</b>	<b>70,00%</b>	<b>70,66%</b>	<b>73,68%</b>	<b>77,07%</b>	<b>78,90%</b>	<b>78,36%</b>

La provision collective a été maintenue à hauteur de 0,63% du volume des engagements courants et nécessitant un suivi particulier sur la période 2017-2022.

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2017-2022, comme suit :

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Dotations nettes aux provisions à base individuelle	(2 585)	(3 576)	(3 210)	(3 198)	(2 404)	(1 096)	(1 086)
Dotations nettes aux provisions à base collective	-	(403)	(361)	(278)	(159)	(97)	(167)
<b>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>(2 585)</b>	<b>(3 979)</b>	<b>(3 572)</b>	<b>(3 476)</b>	<b>(2 563)</b>	<b>(1 193)</b>	<b>(1 253)</b>

## Dotations aux provisions pour dépréciation des titres

Une dotation annuelle respective de 500 mD et de 600 mD a été retenue pour les années 2017 et 2018. A partir de 2019, une dotation annuelle de 700 mD a été retenue.

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(1 218)	(500)	(600)	(700)	(700)	(700)	(700)

## Impôt sur les sociétés

L'impôt est décompté au taux effectif de 30% compte tenu de l'hypothèse annuelle de réinvestissement de 5% du résultat avant impôt durant la période 2017-2022.

## Distribution des dividendes

Un dividende constant de 24% du capital de la société a été retenu.

Le dividende prévisionnel par action serait de :

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Dividendes (en mDT)	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Dividende par action (en Dinars)	0,240	0,240	0,240	0,240	0,240	0,240	0,240

## Hypothèses du Bilan

### 1. Liquidités et équivalents de liquidités :

Une liquidité est déterminée en fonction du besoin en trésorerie résultant du décalage entre les emplois et les ressources.

### 2. Créances issues d'opérations de leasing

#### *a. Investissements bruts en contrats de leasing :*

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Créances de leasing	495 896	566 820	623 720	666 582	687 041	698 556	726 332
Mises en Force	0	265 500	278 775	292 714	307 349	322 717	338 853
Remboursement du principal	0	-176 575	-202 975	-230 007	-266 054	-289 322	-288 104
Sortie anticipée	0	-18 000	-18 900	-19 845	-20 837	-21 879	-22 973
Provisions	-29 607	-33 386	-35 530	-37 615	-39 153	-39 869	-40 620
<b>Investissement Brut en contrats de leasing</b>	<b>466 289</b>	<b>533 434</b>	<b>588 190</b>	<b>628 967</b>	<b>647 888</b>	<b>658 688</b>	<b>685 712</b>

(En mDT)

- L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés estimés à 18 MD en 2017 (un taux de croissance annuel de 5% a été retenu pour les années 2018-2022)
- Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.
- Les provisions sont estimées en fonction de l'exercice précédent majorées des dotations de l'année.

#### *b. Clients et comptes rattachés :*

- Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen variant entre 88,8% et 89,1% sur la période 2017-2022.

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Taux de recouvrement	88,4%	89,1%	88,8%	89,0%	88,9%	88,8%	88,8%
Solde des impayés	32 340	32 964	38 117	42 331	48 452	52 836	53 685
Provisions et agios réservés	-1 931	-2 661	-4 597	-6 514	-7 979	-8 731	-9 513
<b>Clients net des provisions</b>	<b>30 409</b>	<b>30 303</b>	<b>33 520</b>	<b>35 817</b>	<b>40 472</b>	<b>44 106</b>	<b>44 172</b>

(En mDT)

### 3. Placements à long terme :

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Immobilisations financières	18 253	18 511	18 888	19 217	19 516	19 716	19 775
Participations	17 852	750	900	1 000	1 150	1 250	1 320
Placement en obligations de l'Etat (emprunt national)	100	0	0	0	0	0	0
Cessions Part./Remboursement Obl.	0	472	520	670	850	1 050	1 260
Intérêts courus sur portage financement	91	91	91	91	91	91	91
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	206	186	182	182	182	182	182
Intérêts courus sur obligations de l'Etat	3	3	3	3	2	1	1
Provision	-4 073	-4 573	-5 173	-5 873	-6 573	-7 273	-7 973
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>14 180</b>	<b>13 939</b>	<b>13 715</b>	<b>13 344</b>	<b>12 944</b>	<b>12 443</b>	<b>11 802</b>

(En mDT)

#### 4. Valeurs immobilisées :

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, est estimé à 500 mD pour 2017 et à 100 mD par an à partir de 2018.

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Immobilisations propres	8 357	8 857	8 957	9 057	9 157	9 257	9 357
Amortissements	-3 487	-4 196	-4 912	-5 637	-6 370	-7 110	-7 859
<b>Immobilisations propres nettes</b>	<b>4 870</b>	<b>4 662</b>	<b>4 045</b>	<b>3 421</b>	<b>2 788</b>	<b>2 147</b>	<b>1 499</b>

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 8% de la valeur brute.

#### 5. Autres actifs :

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>Charges reportées (1)</b>	<b>1 712</b>	<b>2 556</b>	<b>2 701</b>	<b>2 850</b>	<b>2 857</b>	<b>2 859</b>	<b>3 020</b>
<i>Valeur brute</i>	<i>3 403</i>	<i>4 861</i>	<i>5 890</i>	<i>7 070</i>	<i>8 232</i>	<i>9 450</i>	<i>10 857</i>
<i>Moins: Résorptions</i>	<i>(1 690)</i>	<i>(2 305)</i>	<i>(3 189)</i>	<i>(4 220)</i>	<i>(5 374)</i>	<i>(6 591)</i>	<i>(7 836)</i>
<b>Divers postes d'actifs</b>	<b>3 557</b>	<b>3 742</b>	<b>3 935</b>	<b>4 139</b>	<b>4 352</b>	<b>4 576</b>	<b>4 811</b>
<i>Valeur brute</i>	<i>3 688</i>	<i>3 873</i>	<i>4 066</i>	<i>4 269</i>	<i>4 483</i>	<i>4 707</i>	<i>4 942</i>
<i>Moins: Provisions</i>	<i>(131)</i>						
<b>Autres actifs (1) + (2)</b>	<b>5 269</b>	<b>6 297</b>	<b>6 636</b>	<b>6 989</b>	<b>7 209</b>	<b>7 435</b>	<b>7 832</b>

- L'évolution de la valeur brute des charges reportées correspond aux frais qui seront occasionnés par les émissions obligataires additionnelles. Elle a été estimée sur la base d'un taux moyen de 1% appliqué au refinancement prévisionnel y afférent, à partir de 2017.
- Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de chacun d'entre eux au prorata des intérêts à courir pendant chaque année de la période quinquennale 2017-2022.
- Le taux de progression annuelle retenu pour les divers autres postes d'actifs, est de 5% par an.

#### 6. Emprunts et dettes rattachées :

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Emprunts et ressources spéciales	413 756	463 370	512 512	544 892	554 881	554 717	565 909
<b>Refinancement</b>	<b>72 244</b>	<b>204 200</b>	<b>147 000</b>	<b>168 500</b>	<b>166 000</b>	<b>174 000</b>	<b>201 000</b>
Emprunts obligataires	65 250	142 940	102 900	117 950	116 200	121 800	140 700
Crédits bancaires	6 994	61 260	44 100	50 550	49 800	52 200	60 300
<b>Remboursement</b>	<b>35 387</b>	<b>154 586</b>	<b>97 858</b>	<b>136 120</b>	<b>156 011</b>	<b>174 164</b>	<b>189 808</b>

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

#### 7. Dettes envers la clientèle :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

#### 8. Fournisseurs et comptes rattachés

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

#### 9. Autres passifs :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

#### 10. Capitaux propres :

	(En mDT)						
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Prime d'émission	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Réserve légale	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Réserve pour réinvestissement exonérés	15 545	18 152	18 902	19 802	20 802	21 952	23 202
Réserves extraordinaires	5 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Réserves pour fonds social	1 507	1 507	1 507	1 507	1 507	1 507	1 507
Résultats reportés	1 885	287	4 022	9 290	16 287	25 102	35 318
Résultat de la période	8 009	10 486	12 167	13 997	15 965	17 466	18 383
<b>Total</b>	<b>76 446</b>	<b>80 932</b>	<b>87 099</b>	<b>95 097</b>	<b>105 061</b>	<b>116 527</b>	<b>128 910</b>

## VI.2.4 Les états financiers prévisionnels

### VI.2.4.1 Bilans prévisionnels

En milliers de dinars (mDT)	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>ACTIF</b>							
Liquidités et équivalents de liquidités	11 491	89	148	428	67	422	499
Créances issues d'opérations de leasing	496 698	563 737	621 711	664 784	688 360	702 793	729 884
Placements à long terme	14 180	13 939	13 715	13 344	12 944	12 443	11 802
Valeurs immobilisées	4 870	4 662	4 045	3 420	2 788	2 147	1 499
Autres actifs	5 269	6 297	6 636	6 989	7 209	7 435	7 832
<i>Total de l'actif</i>	<b>532 509</b>	<b>588 724</b>	<b>646 255</b>	<b>688 965</b>	<b>711 367</b>	<b>725 241</b>	<b>751 516</b>
<b>PASSIF</b>							
Concours bancaires et dettes rattachées	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes rattachées	413 756	463 370	512 512	544 892	554 881	554 717	565 909
Dettes envers la clientèle	3 214	3 375	3 543	3 721	3 907	4 102	4 307
Fournisseurs et comptes rattachés	34 922	36 669	38 502	40 427	42 448	44 571	46 799
Autres passifs	4 171	4 379	4 598	4 828	5 070	5 323	5 589
<i>Total du passif</i>	<b>456 063</b>	<b>507 792</b>	<b>559 156</b>	<b>593 868</b>	<b>606 306</b>	<b>608 713</b>	<b>622 605</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>							
Capital	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	41 553	45 160	45 910	46 810	47 810	48 960	50 210
Résultats reportés	1 885	287	4 022	9 290	16 287	25 102	35 318
Résultat de l'exercice	8 009	10 486	12 167	13 997	15 965	17 466	18 383
<i>Total des capitaux propres</i>	<b>76 446</b>	<b>80 932</b>	<b>87 099</b>	<b>95 097</b>	<b>105 061</b>	<b>116 527</b>	<b>128 910</b>
<i>Total passif et capitaux propres</i>	<b>532 509</b>	<b>588 724</b>	<b>646 255</b>	<b>688 965</b>	<b>711 367</b>	<b>725 241</b>	<b>751 516</b>

#### VI.2.4.2 Etats des résultats prévisionnels

En milliers de dinars (mDT)	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	49 090	57 475	64 822	71 665	76 295	78 450	81 156
Autres produits sur opérations de leasing	1 665	1 748	1 835	1 927	2 023	2 124	2 231
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>50 754</b>	<b>59 223</b>	<b>66 658</b>	<b>73 592</b>	<b>78 318</b>	<b>80 574</b>	<b>83 387</b>
Charges financières nettes	(26 897)	(30 987)	(35 721)	(39 384)	(41 513)	(42 240)	(42 870)
Produits des placements	482	597	610	620	628	635	639
<b>PRODUIT NET DE LEASING</b>	<b>24 340</b>	<b>28 833</b>	<b>31 546</b>	<b>34 827</b>	<b>37 434</b>	<b>38 969</b>	<b>41 156</b>
Autres produits d'exploitation	300	289	305	322	339	358	378
Charges de personnel	(5 296)	(5 909)	(6 382)	(6 892)	(7 444)	(8 039)	(8 682)
Autres charges d'exploitation	(2 995)	(3 047)	(3 199)	(3 359)	(3 527)	(3 704)	(3 889)
Dotations aux amortissements	(471)	(709)	(717)	(725)	(733)	(741)	(749)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>15 879</b>	<b>19 458</b>	<b>21 554</b>	<b>24 173</b>	<b>26 069</b>	<b>26 844</b>	<b>28 214</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(2 585)	(3 979)	(3 572)	(3 476)	(2 563)	(1 193)	(1 253)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(1 218)	(500)	(600)	(700)	(700)	(700)	(700)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 076</b>	<b>14 979</b>	<b>17 382</b>	<b>19 996</b>	<b>22 807</b>	<b>24 951</b>	<b>26 261</b>
Autres gains ordinaires	349	-	-	-	-	-	-
Autres pertes ordinaires	(23)	-	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>12 402</b>	<b>14 979</b>	<b>17 382</b>	<b>19 996</b>	<b>22 807</b>	<b>24 951</b>	<b>26 261</b>
Impôt sur les bénéfices	(4 393)	(4 494)	(5 215)	(5 999)	(6 842)	(7 485)	(7 878)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>8 009</b>	<b>10 486</b>	<b>12 167</b>	<b>13 997</b>	<b>15 965</b>	<b>17 466</b>	<b>18 383</b>

### VI.2.4.3 Etats des flux de trésorerie prévisionnels

En milliers de dinars (mDT)	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Encaissements clients de leasing	294 285	292 831	328 218	369 369	415 331	447 287	453 956
Décaissements fournisseurs de leasing	(294 380)	(304 110)	(319 265)	(335 222)	(351 870)	(369 276)	(387 733)
Encaissements autres que leasing	141	148	156	164	172	180	189
Décaissements autres que leasing	(4 553)	(3 030)	(3 180)	(3 337)	(3 503)	(3 676)	(3 858)
Décaissements personnel	(2 756)	(2 955)	(3 191)	(3 446)	(3 722)	(4 020)	(4 341)
Intérêts payés	177	(25 781)	(28 925)	(31 891)	(33 478)	(34 068)	(34 738)
Intérêts perçus	(23 817)	617	613	620	629	636	640
Impôts et taxes payés à l'Etat	(10 694)	(11 958)	(17 029)	(21 927)	(27 509)	(30 245)	(29 070)
<b>Flux de trésorerie affectés à (ou provenant de) l'exploitation</b>	<b>(41 598)</b>	<b>(54 238)</b>	<b>(42 603)</b>	<b>(25 671)</b>	<b>(3 950)</b>	<b>6 819</b>	<b>(4 955)</b>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(844)	(500)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	283	-	-	-	-	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 000)	(750)	(900)	(1 000)	(1 150)	(1 250)	(1 320)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 059*	472	520	670	850	1 050	1 260
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(502)</b>	<b>(778)</b>	<b>(480)</b>	<b>(430)</b>	<b>(400)</b>	<b>(300)</b>	<b>(160)</b>
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes et autres distributions	(5 500)	(6 000)	(6 000)	(6 000)	(6 000)	(6 000)	(6 000)
Encaissements provenant des emprunts	89 244	204 200	147 000	168 500	166 000	174 000	201 000
Remboursement des emprunts	(55 570)	(154 586)	(97 858)	(136 120)	(156 011)	(174 164)	(189 808)
<b>Flux de trésorerie provenant des (ou affectés aux) activités de financement</b>	<b>28 174</b>	<b>43 614</b>	<b>43 142</b>	<b>26 380</b>	<b>3 989</b>	<b>(6 164)</b>	<b>5 192</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(13 927)</b>	<b>(11 402)</b>	<b>59</b>	<b>279</b>	<b>(361)</b>	<b>355</b>	<b>77</b>
<b>Trésorerie en début de période</b>	<b>25 418</b>	<b>11 491</b>	<b>89</b>	<b>148</b>	<b>428</b>	<b>67</b>	<b>422</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>11 491</b>	<b>89</b>	<b>148</b>	<b>428</b>	<b>67</b>	<b>422</b>	<b>499</b>

\* Y compris les dividendes sur placement LT et produits sur fonds à capital risque

### VI.2.5 Marge brute d'autofinancement

(en mD)	2016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Résultat net de la période	8 009	10 486	12 167	13 997	15 965	17 466	18 383
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	471	709	717	725	733	741	749
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 585	3 979	3 572	3 476	2 563	1 193	1 253
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	1 218	500	600	700	700	700	700
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>12 283</b>	<b>15 674</b>	<b>17 056</b>	<b>18 898</b>	<b>19 961</b>	<b>20 100</b>	<b>21 085</b>

## VI.2.6 Evolution des créances classées

(en mD)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Créances courantes	486 274	549 890	606 947	650 893	675 985	691 244	717 531
Montant des créances classées	38 748	46 520	51 347	54 300	55 601	56 047	58 178
Ratio des créances classées	7,38%	7,80%	7,80%	7,70%	7,60%	7,50%	7,50%
Provisions et agios réservés (hors provisions collectives)	28 457	32 564	36 282	40 006	42 850	44 220	45 587
Ratio de couverture des créances classées	73,44%	70,00%	70,66%	73,68%	77,07%	78,90%	78,36%

## VI.2.7 Indicateurs et ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mDT)	2016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Résultat net de la période (1)	8 009	10 486	12 167	13 997	15 965	17 466	18 383
Créances issues d'opérations de leasing + Placement à long terme	510 878	577 676	635 426	678 128	701 304	715 236	741 686
Fonds propres (avant résultat net) (3)	68 437	70 446	74 932	81 100	89 096	99 061	110 527
Capitaux propres avant affectation	76 446	80 932	87 099	95 097	105 061	116 527	128 910
Créances issues d'opération de leasing	496 698	563 737	621 711	664 784	688 360	702 793	729 884
Engagements (2)	525 022	596 410	658 294	705 193	731 586	747 291	775 710
Créances classées (4)	38 748	46 520	51 347	54 300	55 601	56 047	58 178
Produits réservés (5)	3 117	3 649	4 156	4 683	5 122	5 397	5 678
Total Provisions ( <i>y compris provisions collectives</i> )	28 420	32 399	35 971	39 447	42 010	43 202	44 455
Emprunts et ressources spéciales (7)	413 756	463 370	512 512	544 892	554 881	554 717	565 909
Charges financières	26 897	30 987	35 721	39 384	41 513	42 240	42 870
Charges du personnel	5 296	5 909	6 382	6 892	7 444	8 039	8 682
Autres charges d'exploitation	2 995	3 047	3 199	3 359	3 527	3 704	3 889
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	471	709	717	725	733	741	749
Total charges d'exploitation ( <i>charges du personnel+ autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées</i> ) (8)	8 762	9 665	10 298	10 976	11 704	12 484	13 320
Produits nets (9)	24 340	28 833	31 546	34 827	37 434	38 969	41 156
Total bilan (11)	532 509	588 724	646 255	688 965	711 367	725 241	751 516
Total des produits de Leasing	50 754	59 223	66 658	73 592	78 318	80 574	83 387
Dettes envers la clientèle	3 214	3 375	3 543	3 721	3 907	4 102	4 307
Placements à long terme	14 180	13 939	13 715	13 344	12 944	12 443	11 802
Ratios propres aux sociétés de leasing	2016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Fonds propres / Engagements	13,0%	11,8%	11,4%	11,5%	12,2%	13,3%	14,2%
Taux de créances classées	7,4%	7,8%	7,8%	7,7%	7,6%	7,5%	7,5%
Ratio de couverture des créances classées	73,4%	70,0%	70,7%	73,7%	77,1%	78,9%	78,4%
Créances classées / Créances issues d'opérations de leasing + Placement à long terme	7,6%	8,1%	8,1%	8,0%	7,9%	7,8%	7,8%
Ratios de structure	2016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	14,4%	13,7%	13,5%	13,8%	14,8%	16,1%	17,2%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	77,7%	78,7%	79,3%	79,1%	78,0%	76,5%	75,3%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	93,3%	95,8%	96,2%	96,5%	96,8%	96,9%	97,1%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	83,9%	82,8%	83,0%	82,5%	81,2%	79,5%	78,1%
Ratios de Gestion	2016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Charges du personnel / Produits nets	21,8%	20,5%	20,2%	19,8%	19,9%	20,6%	21,1%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	35,6%	40,9%	42,1%	42,9%	42,0%	39,3%	37,2%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	36,0%	33,5%	32,6%	31,5%	31,3%	32,0%	32,4%
Ratios de rentabilité	2016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
ROE (1)/(3)	11,7%	14,9%	16,2%	17,3%	17,9%	17,6%	16,6%
ROA (1)/(11)	1,5%	1,8%	1,9%	2,0%	2,2%	2,4%	2,4%
Résultat net / Produit net	32,9%	36,4%	38,6%	40,2%	42,6%	44,8%	44,7%
Produits de leasing/ créances issues d'opérations de leasing	10,2%	10,5%	10,7%	11,1%	11,4%	11,5%	11,4%
Produits nets / Total Bilan	4,6%	4,9%	4,9%	5,1%	5,3%	5,4%	5,5%

## VI.3 Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnels



Société inscrite à l'OECT  
Membre de CPA International  
9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville  
1002 Tunis – Tunisie  
Tél. : 00 216 71 282 730  
Fax. : 00 216 71 289 827  
E-mail : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana  
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215  
E-mail: [nejj.fac@planet.tn](mailto:nejj.fac@planet.tn)

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2017-2022**

#### **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de l'ATL relatifs à la période 2017-2022, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.3 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de l'élaboration du document de référence "ATL 2017". Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

**Tunis, le 30 mai 2017**

**Les Commissaires aux Comptes**

**G.A.C - CPA International**

**Chiheb GHANMI**



A circular blue stamp from the "Générale d'Experts Comptables" in Tunisia. The stamp contains the text: "Générale d'Experts Comptables", "1002 Rue de la République", "Tunis", and "Tél: 71.233.259 - Fax: 71.233.259". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

**F.A.C**

**Mohamed Neji HERGLI**



A blue stamp for "F.A.C. FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING". The stamp includes the text: "F.A.C.", "FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING", "Société d'Expertise Comptable", "22, bis Av. Mongi Slim - El Menzah V", "1004 TUNIS", and "Tél: 71.230.666 - Fax: 71.234.215". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.